Parc naturel
Burdinale
Mehaigne

PROGRAMME - PAYSAGE

PARTIE 1 : ANALYSE DESCRIPTIVE

Février 2016

CREAT
CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES POUR L'ACTION TERRITORIALE - UCL

En collaboration avec
PAYSAGES
EXPERTISES ET FORMATIONS

Centre de recherches et d'études pour l'action territoriale - UCL

Place du Levant, 1, Bât. Vinci L5.05.03 - B-1348 Louvain-la-Neuve
Tél : +32(0)10 47.21.33 - Fax : +32(0)10 47.87.13
Site : www.creat-uclouvain.be - Contact : anne.sinzot@uclouvain.be

Directeur du CREAT : Pr Yves HANIN
Auteurs : Vincent BOTTIEAU et Anne SINZOT
Cartographie : J-François PAQUAY

En collaboration avec :

Dimitri BELAYEW, géographe
Rue des fonds, 24 à 6280 Gougnies, Belgique
+32(0) 478.46.95.22 dimitri.belayew@skynet.be

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION **1**

1. DESCRIPTION GENERALE **4**

2. ANALYSE DESCRIPTIVE DES VILLAGES **17**

Waret-l'évêque, paysage ouvert 17

Ville-en-Hesbaye, vallée ouverte de la Mehaigne 30

Marneffe, vallée encaissée de la Burdinale 41

Huccorgne, vallée calcaire 57

Wanzoul, coteau de Meuse 73

Analyse descriptive de l'ensemble des villages 88

Synthèse : typologie des villages et premiers enjeux 111

3. ANALYSE DESCRIPTIVE A L'ECHELLE DU PARC NATUREL **120**

Le territoire du parc naturel 120

Les limites du parc naturel 127

INTRODUCTION

METHODOLOGIE

Un triple diagnostic, et une approche à trois échelles

Le présent document constitue **la première phase du diagnostic de la Charte paysagère du parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne**.

Selon la méthodologie retenue pour l'élaboration des chartes, **le diagnostic s'élabore en trois temps**.

1. **Une analyse descriptive** :
   C'est la partie concernée par le présent document. Il s'agit d'une première approche du territoire, faisant essentiellement appel à l'observation et aux relevés de terrain.
2. **Une analyse évolutive** :
   Elle intègre la dimension temporelle, se penchant d'une part sur l'évolution passée et les éléments de l'histoire du paysage qui expliquent sa morphologie actuelle, et d'autre part, sur la prospective territoriale, pour tenter de comprendre les tendances à l'œuvre et les évolutions possibles dans le futur.
3. **Une analyse évaluative** :
   Elle finalise le diagnostic par une approche évaluative de la qualité des paysages au regard des deux autres parties et prépare la stratégie à développer.

Le Parc naturel Burdinale Mehaigne est fortement structuré par les deux cours d'eau qui le traversent et le caractérisent. **Cinq sous-unités paysagères** ont été identifiées au sein du parc naturel, préalablement à la présente étude. Au sein de chaque sous-unité, un village a été sélectionné et le cahier des charges demandait explicitement une étude détaillée du village. Notons que dans ce cas, la notion de village doit s'entendre au sens paysager du terme, en englobant le « finage » qui lui est associé ; autrement dit, l'étude porte sur le territoire de l'ancienne commune.

Ce sont les localités suivantes :

- l'openfield sur l'interfluve entre les rivières et les vallées principales, village de Waret-l'Evêque ;
- la vallée ouverte de la Mehaigne, village de Ville-en-Hesbaye ;
- la vallée fermée de la Burdinale, village de Marneffe ;
- après la confluence, la vallée calcaire d'Huccorgne à Wanze, village d'Huccorgne ;
- les balcons de Meuse à Moha, Vinalmont et Longpré, village de Wanzoul.

L'approche se fera donc à trois échelles, celle des villages présélectionnés et des anciennes communes, au niveau de l'observation par le visiteur ou le promeneur, celle de l'extrapolation à l'ensemble des villages, par vallée, et celle de l'ensemble du parc naturel et de sa spécificité et ses interrelations par rapport à l'extérieur (la « zone-tampon »).

L'objectif de ce triple diagnostic est d'aboutir à l'identification des principaux enjeux paysagers et à l'identification de points exemplatifs qui cumulent les intérêts (paysagers, culturels, historiques, écologiques…), avec pour perspective la réalisation de la charte proprement dite et des actions à mener à l'avenir.

Les objectifs d'un parc naturel

Pour orienter la stratégie, il faut tout d'abord s'interroger sur l'objectif recherché. Le parc naturel vise divers finalités, auxquelles devra tenter de répondre la charte paysagère.

1. Connaître pour protéger, gérer, restaurer

Inventorier les patrimoines du parc naturel sur les plans paysager, bâti, écologique, historique…

Evaluer et qualifier ces paysages, ces patrimoines, leurs caractéristiques

Se doter d'outils pour préserver et gérer ce patrimoine, y contrôler et intégrer les activités humaines qui doivent pouvoir continuer à s'y dérouler : mesures de protection, d'amélioration, voire de restauration et de recomposition.

2. Valoriser et développer

Le parc naturel est un cadre vivant : accueillir les habitants, orienter l'urbanisation, équiper les villages, permettre et encadrer des activités humaines et économiques, accompagner les évolutions des paysages vivants.

Le parc naturel est un territoire à découvrir : accueillir le tourisme, les loisirs, aménager le territoire pour le rendre plus lisible, plus compréhensible, mettre les éléments en relation et en réseaux cohérents.

3. Sensibiliser et responsabiliser

Apprendre à connaître le territoire : pédagogie du paysage, en ce compris sa dimension historique.

Apprendre à agir au quotidien, se responsabiliser, participer : le paysage est un lieu identitaire, une image fédératrice qu'il faut communiquer.

Une logique de développement durable

Les objectifs du parc naturel et de l'étude paysagère s'inscrivent également dans la perspective du développement durable.

- Du point de vue économique, le paysage est vu comme le support du développement territorial, en particulier les retombées du développement touristique que cette reconnaissance et cette image spécifique peuvent amener ;
- Du point de vue environnemental, le paysage est considéré comme support à la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie ;
- Du point de vue social et culturel, le paysage est perçu comme support d'identité locale et culturelle, et de participation et de sensibilisation citoyenne.

Une logique participative

L'élaboration d'une charte paysage s'effectue entre autres sur la base d'une démarche participative. Dès ce stade du diagnostic descriptif, il sera indispensable de confronter l'analyse aux personnes de terrain : une présentation sera réalisée à l'attention des citoyens « avertis » que constituent le public des commissions d'aménagement du territoire (CCATM) et de développement rural (CLDR), ainsi que des conseillers communaux. Ensuite, lors des étapes ultérieures, un questionnaire toute-boîtes permettra à la population concernée d'être informée et de réagir.

Une charte paysagère établie en parallèle au nouveau plan de gestion

Fin 2015, le Parc naturel vient de se doter d'un nouveau plan de gestion pour les 10 prochaines années. Ce plan précise les objectifs et les principales actions selon trois axes majeurs :

1. La protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, en particulier :
   - la structure écologique principale,
   - les vergers, haies et arbres têtards (les ligneux champêtres),
   - la biodiversité en milieu agricole,

- les bords de voies de communications et chemins creux…

2. Le paysage et l'aménagement du territoire, notamment :
   - l'aménagement du territoire, le patrimoine rural et les paysages,
   - l'énergie,
   - la mobilité…
3. Le développement rural et économique, entre autres :
   - le tourisme,
   - l'agriculture et les produits locaux,
   - la sylviculture et la gestion forestière…

Le Parc naturel met aussi l'accent dans son plan de gestion sur des axes transversaux, tels que la communication, l'information et la sensibilisation du public et des acteurs, l'innovation et l'expérimentation, la coopération, les partenariats et les échanges.

L'établissement de la charte paysagère est l'une des actions phares du thème aménagement du territoire et paysage. Elle est réalisée en s'intégrant avec ce document et tenant compte des actions prioritaires menées dans les prochaines années.

1. DESCRIPTION GENERALE

Ce cadre général permet une première approche du contexte général du Parc naturel. Il s'inspire du diagnostic du territoire réalisé dans le cadre du Plan de Gestion 2015-2025 dont il reprend des extraits, paragraphes figurant entre guillemets et en *italique*.

Localisation et accessibilité

« *Situé au centre de la Belgique, le Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne (PNBM) est un des dix parcs naturels de Wallonie (RW). Il se trouve entre Liège et Namur* [ndlr : voire Bruxelles], *au centre du triangle formé par Hannut, Andenne et Huy, en Hesbaye méridionale.* »

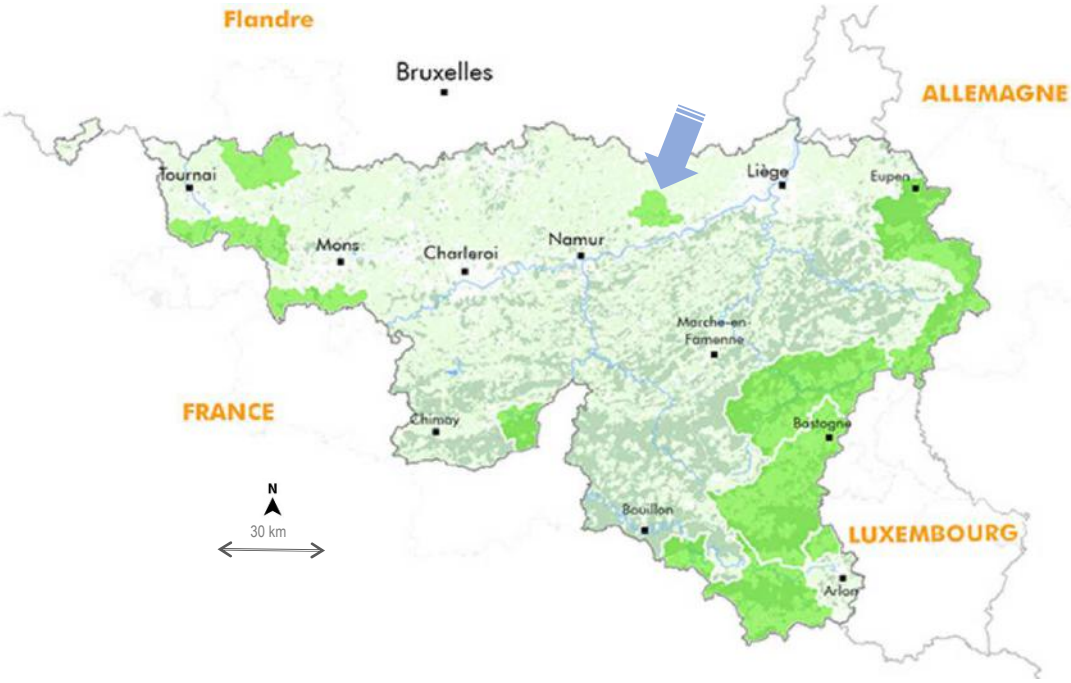

Carte 1 : Les parcs naturels en Wallonie (en vert), localisation du Parc naturel Burdinale-Mehaigne – source FPNW

« *Le parc naturel s'étend sur les communes de BRAIVES, BURDINNE, HERON et WANZE. Le territoire de BURDINNE (villages de Burdinne, Hannêche, Lamontzée, Marneffe et Oteppe (dont Vissoul)) est situé entièrement dans le parc naturel. A BRAIVES, les anciennes communes de Avennes, Braives (et son hameau Brivioulle), Ciplet, Fallais, Fumal, Latinne et Ville-en Hesbaye font partie du parc naturel, Tourinne est le seul village qui n'y est pas inclus. Pour HERON, seules les anciennes communes de Héron et de Lavoir en font partie. Enfin, pour WANZE, les anciennes communes d'Antheit, de Longpré (hameau de Wanze), de Huccorgne, de Moha, de Vinalmont et de Wanzoul (hameau de Vinalmont) sont dans le parc naturel. Celui-ci comprend donc un total de 22 villages et hameaux.* »

Selon le diagnostic du plan de gestion 2015-2025, le parc naturel a une superficie de 10.880 ha et comptait près de 16.000 habitants en 2010.

Les RN64, 69, 80 et 643 encadrent le territoire du parc naturel et en délimitent plus ou moins le périmètre, tandis que la RN652 le traverse de part en part en longeant la vallée de la Burdinale. L'autoroute E42 traverse la partie sud du territoire. Quatre de ses échangeurs permettent d'accéder rapidement au territoire du parc naturel : les sorties de Hingeon (croisement avec la RN80), Andenne (croisement avec la RN92), Huy Héron (croisement avec la RN643) et Hannut – Huy-Couthuin (croisement avec la RN64). L'accessibilité routière au parc est donc très bonne ; par contre, la desserte ferroviaire est à présent inexistante – à l'exception d'une section de chemin de fer reliant les carrières de Huccorgne au réseau ferré.

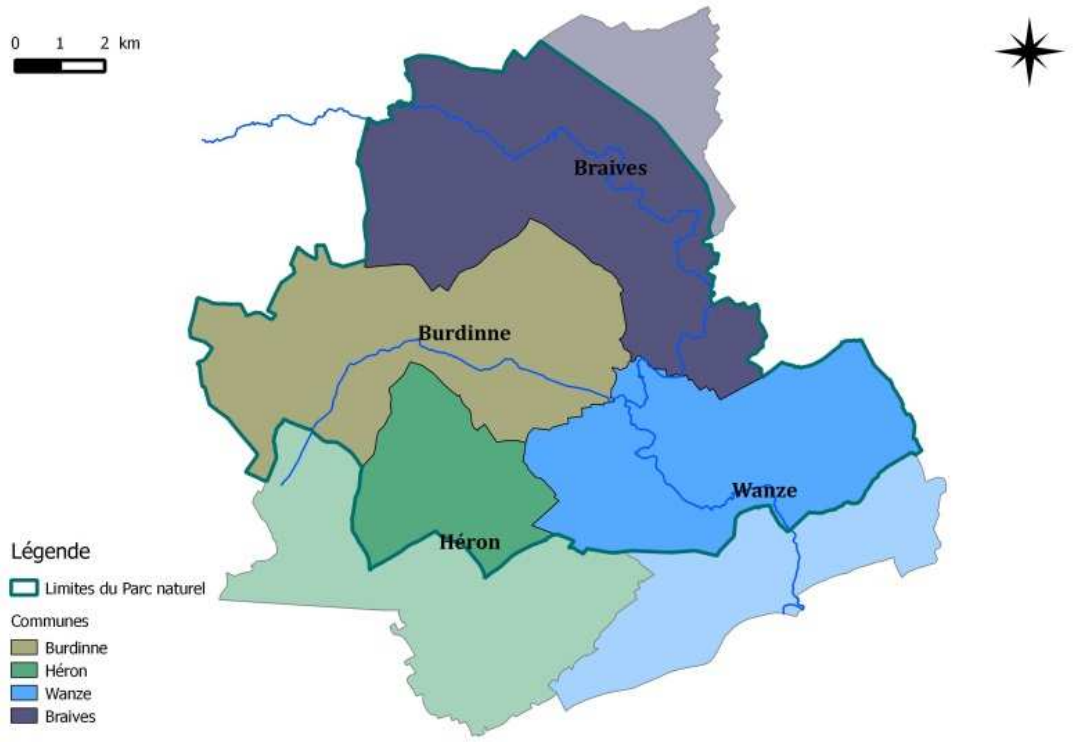

Carte 2 : Territoire du parc naturel par rapport aux limites communales, Carte plan de gestion, 2015

Les rivières dont il tient son nom, la Burdinale et la Mehaigne, sillonnent le territoire en donnant naissance à deux vallées très diversifiées du point de vue géographique, logeant d'intéressants paysages et de beaux villages bien conservés. Le parc naturel a effectivement la chance d'être le point de rencontre entre le plateau de Hesbaye et les bords de Meuse. Cette particularité offre des écosystèmes forestiers de milieux humides et des prairies de fonds de vallées d'une part, et les vastes étendues agricoles de Hesbaye d'autre part.

C'est un territoire de limites, de frontières (géographiques, agro-géographiques, historiques), un point de rencontre de diverses influences qui en font sa richesse et sa diversité.

Contexte humain et socio-économique

Au 1er janvier 2015, les quatre commune faisant partie du parc naturel totalisaient une population de près de 28.000 habitants (27.946).

Le territoire du parc naturel connaît un accroissement démographique très important depuis une vingtaine d'années : en 2010 (derniers chiffres disponibles à l'échelle du parc naturel), on comptait quelque 16.000 habitants, soit un accroissement de 46% par rapport à 1991 ! Si on considère l'entièreté des quatre communes qui font partie du parc naturel, l'accroissement est plus mesuré mais il est quand même de l'ordre de 20%.

Cette croissance est surtout liée à des migrations internes (à la Belgique), mais l'arrivée de nouveaux résidents constitués de jeunes ménages et de jeunes familles a également inversé le solde naturel qui est devenu nettement positif au cours des dernières années.

Le taux d'activité est important dans les communes du parc naturel et le taux de chômage est faible. Mais la très grande majorité des actifs travaillent à l'extérieur de leur commune et sont donc des migrants alternants qui se rendent sur leur lieu de travail en voiture. Les principaux pôles d'emploi sont Bruxelles, Liège, Namur, Huy et Andenne, l'importance relative de chaque pôle variant d'une commune à l'autre. Les emplois locaux, peu nombreux, relèvent essentiellement de l'administration publique. L'emploi local dans les carrières de Moha et Vinalmont peut être estimé à une centaine d'unités.

Le prix de l'immobilier est élevé, qu'il s'agisse des maisons ou des terrains à bâtir. Il a augmenté plus vite que la moyenne ces dernières années et dépasse à présent la moyenne wallonne.

On observe aussi une augmentation du revenu moyen par habitant qui est devenu sensiblement supérieur à la moyenne wallonne en 2011 alors qu'il était plutôt inférieur en 2000. Ceci est dû à une augmentation du nombre de revenus élevés en lien avec l'arrivée d'une population relativement aisée.

Contexte physique

Relief, morphologie et pentes

« *D'une altitude moyenne de plus de 100 mètres, la Hesbaye appartient à la partie des bas plateaux de la Moyenne Belgique. La ligne de partage entre les eaux du bassin de l'Escaut et celui de la Meuse coupe la région suivant une direction sud-ouest-nord-est. Sur sa partie méridionale se trouvent les altitudes les plus élevées qui peuvent approcher les 200 mètres. De ces points hauts naissent les trois bassins hydrographiques qui la drainent dont celui de la Mehaigne.*

Le relief est celui d'un vaste plateau légèrement ondulé et faiblement incliné vers le nord. Sur le plateau, les pentes n'excèdent pas 5 %.

Dans les vallées, les versants de la Mehaigne et de ses affluents peuvent atteindre et dépasser les 10 % en amont de Latinne. En aval, ils arrivent à des valeurs supérieures à 20 %. Les versants des rives droites sont en pente plus douce que les versants des rives gauches. »

Les extraits cartographiques suivants proviennent du site de cartographie en ligne WalOnMap[1]. La carte 3 superpose le modèle numérique de terrain réalisé en 2013-2014 avec effet d'ombrage du relief (Hillshade) à un fond orthophotoplan. Cette image illustre clairement le texte ci-dessus et montre bien les différents contrastes de topographie du territoire.

.

1 http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap/

Carte 3 : relief (effet Hillshade) et occupation du sol (orthophotoplan) sur le territoire du Parc naturel (WalOnMap))

La carte 4 ci-après représente uniquement le relief et l'altitude et montre bien la structure générale du territoire du parc naturel.

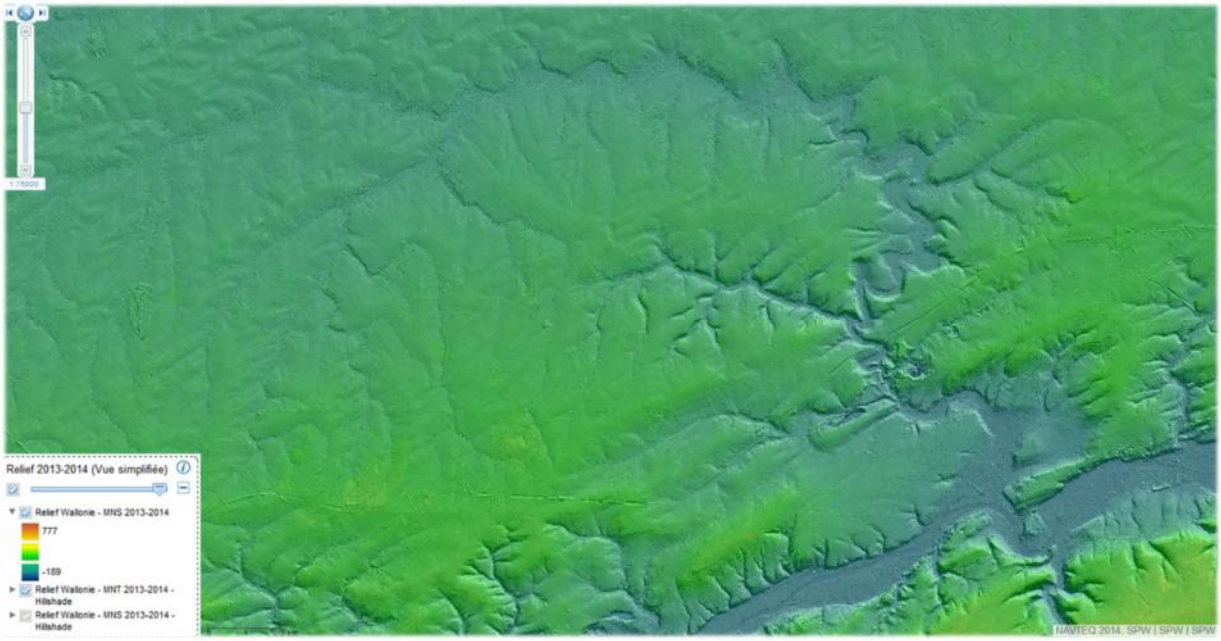

Carte 4 : relief et altitude du territoire du Parc (source : WalOnMap)

La carte 5 représente les classes de pentes. On voit nettement se dessiner les versants abrupts de la Burdinale et de ses affluents, de la Mehaigne en aval de Fallais, ainsi que des bordures de la Meuse. Le contraste est très net entre ces versants et ceux de la Mehaigne dans sa partie amont aux pentes faibles, ainsi que le plateau agricole au relief peu marqué.

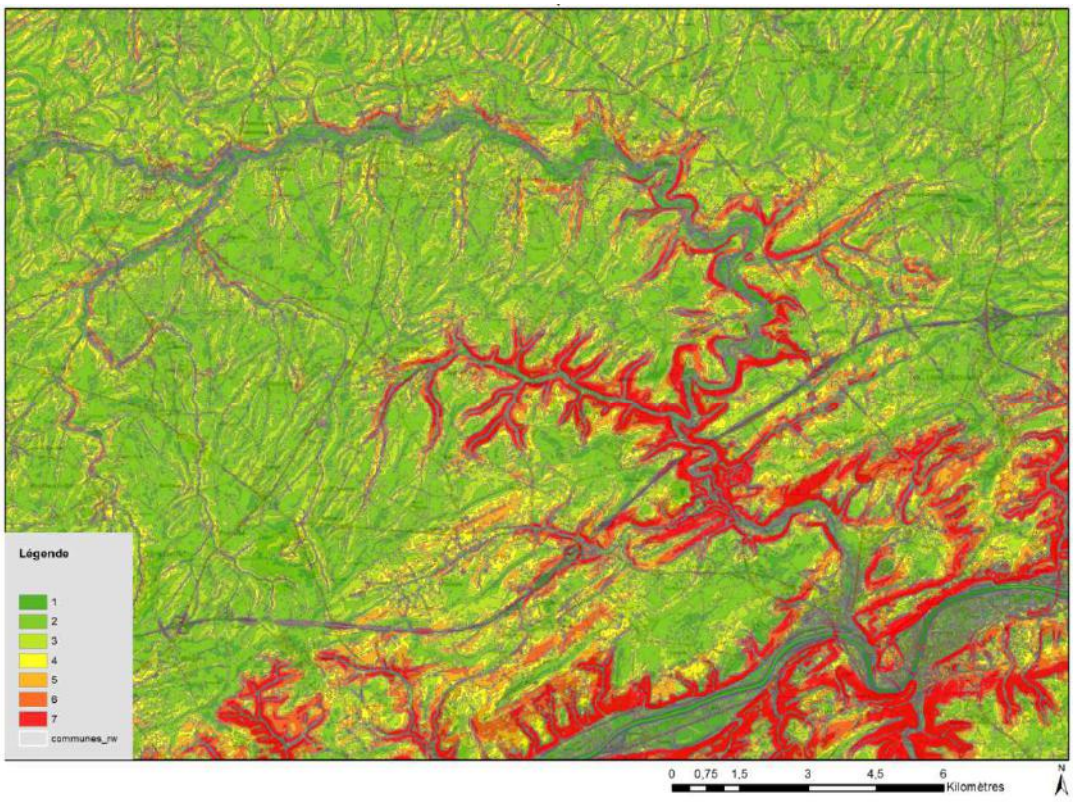

Carte 5 : classes de pente (source : CREAT sur base des données GIS du MNT)

Une coupe topographique Nord-Sud, depuis la Hesbaye jusqu'aux portes du Condroz, permet de bien mettre en évidence la transition du plateau de Hesbaye vers la Meuse et la différence topographique très nette entre les vallées de la Mehaigne (peu encaissée dans sa partie amont) et de la Burdinale.

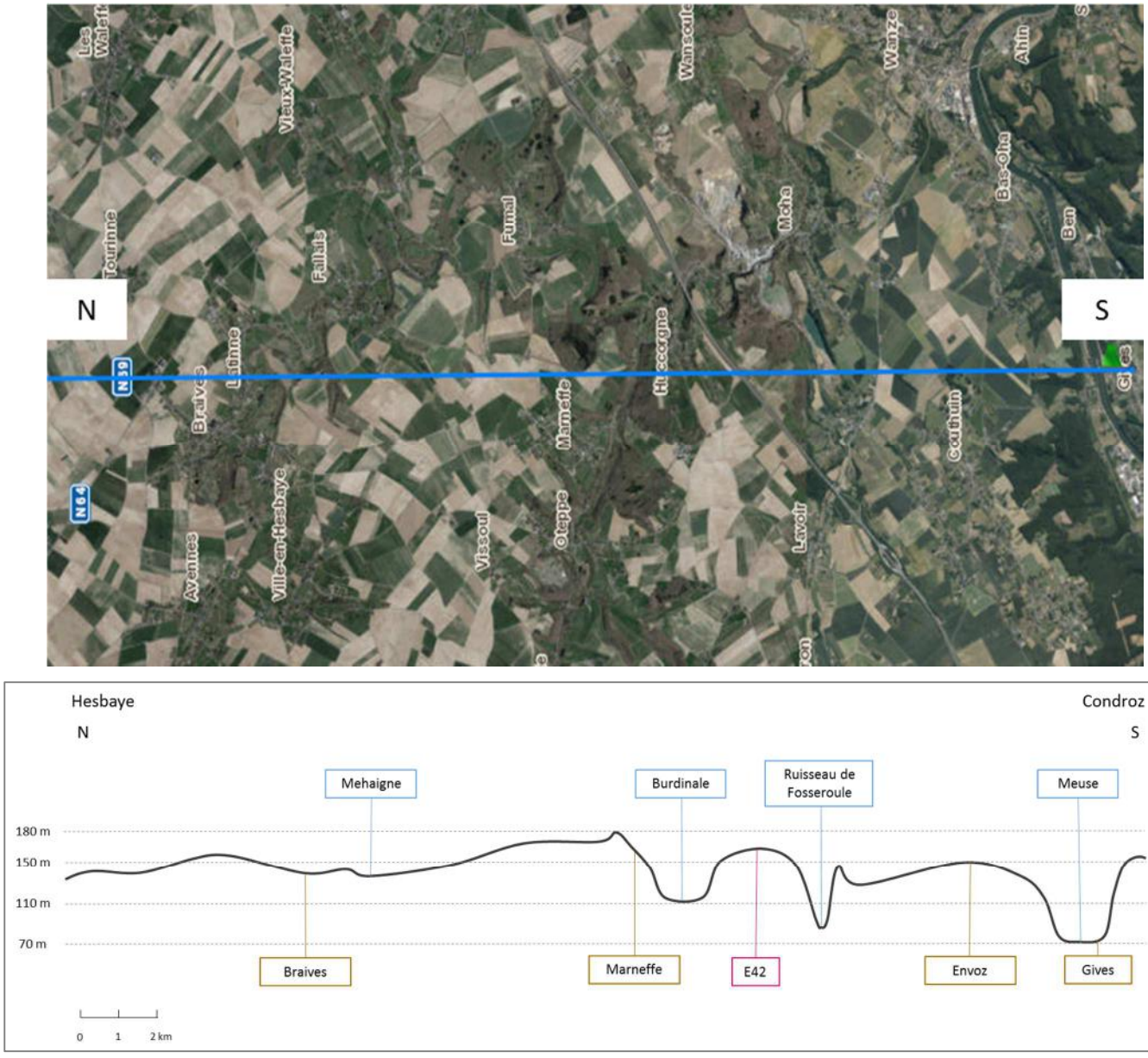

Figure 1 : coupe topographique Nord-Sud à travers le territoire du Parc (source : Creat, sur base d'un transect produit sur Google Earth)

Hydrographie

« Le territoire du parc naturel se trouve en Hesbaye sèche. Le chevelu hydrographique y présente une densité très faible. Toutefois, dans sa partie centrale, le plateau est fortement entaillé par la Mehaigne et ses affluents.

La Mehaigne, qui prend sa source au Nord de Namur, s'écoule d'abord vers le nord-est. Elle infléchit ensuite sa direction vers l'est de façon à couler ouest-est, puis vers le sud pour rejoindre la Meuse. La rivière qui coule dans des substrats variés se caractérise par une partie amont peu encaissée dans la craie et dessinant de larges méandres et

une partie aval fort encaissée dans le schiste et dessinant des méandres beaucoup plus serrés. La plaine alluviale est généralement très large, sauf à l'aval dans la traversée des calcaires où la rivière décrit souvent un grand nombre de petits méandres libres. »

La carte qui suit illustre ce réseau hydrographique en précisant la catégorie des cours d'eau : navigables (gestionnaire : Wallonie DGO2), non navigables de première catégorie (gestionnaire : Wallonie DGO3), de deuxième catégorie (gestionnaire : Province de Liège), de troisième catégorie (gestionnaires : communes) et cours d'eau non classés (gestionnaires : riverains). L'orientation sud-ouest – nord-est d'une grande partie des affluents de la Mehaigne apparaît clairement sur cet extrait.

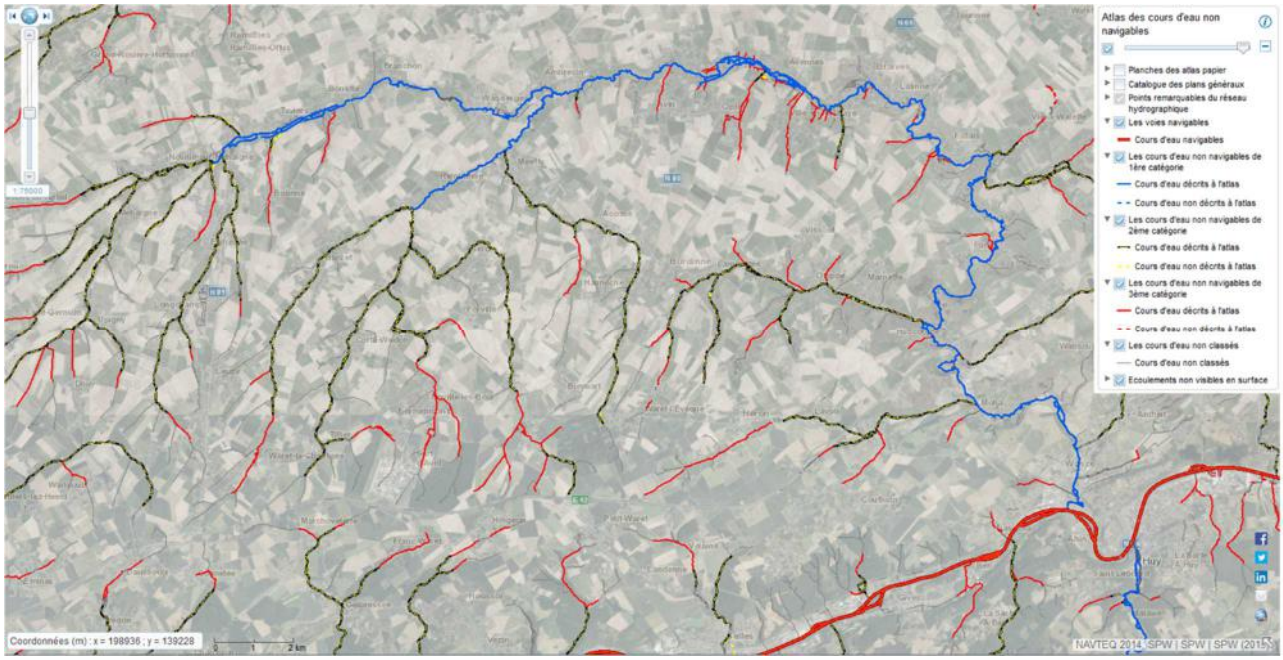

Carte 6 : réseau hydrographique et catégorie des cours d'eau (source : WalOnMap)

En cas de fortes pluies, ces cours d'eau peuvent déborder dans leur lit majeur. La carte 6 illustre les aléas d'inondation par débordement des cours d'eau et par ruissellement. Hormis le fond de la vallée de la Meuse, les secteurs d'aléa d'inondation élevé sont peu nombreux et couvrent des surfaces assez faibles. C'est surtout le fond de la vallée de la Mehaigne qui est concerné, principalement là où la plaine alluviale est la plus large, soit entre Fallais et Ambresin.

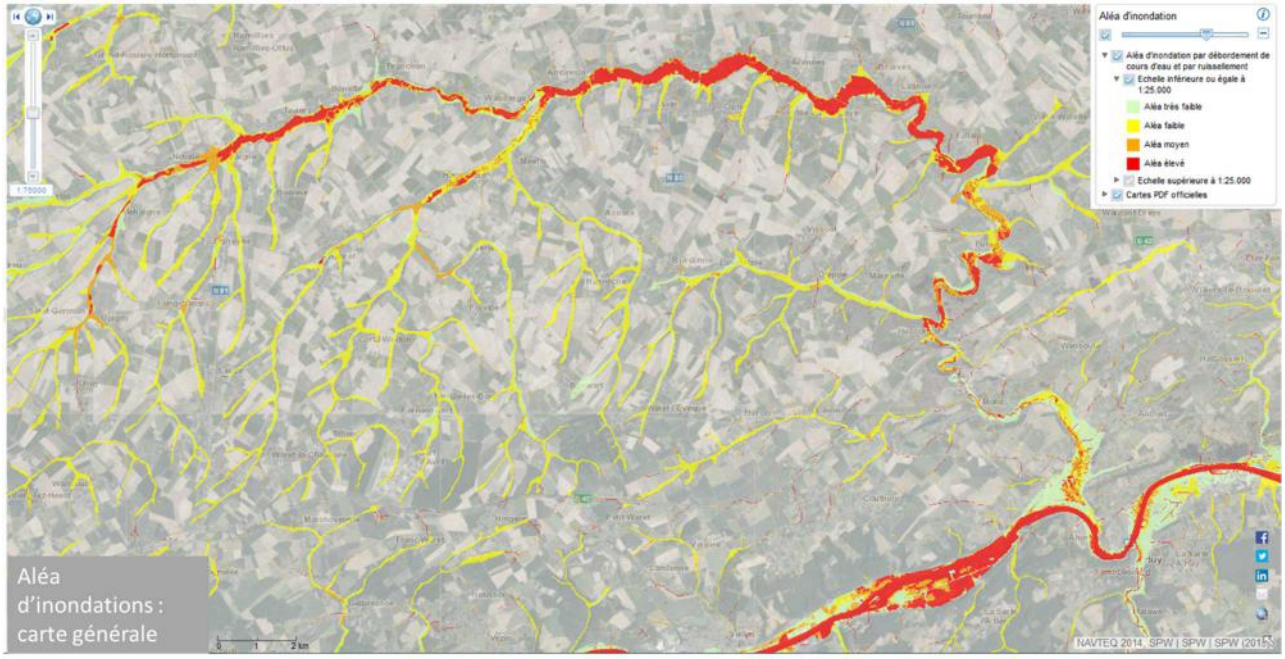

Carte 7 : Aléa d'inondation par débordement des cours d'eau et par ruissellement (source : WalOnMap)

Géologie et lithologie

« Suite à l'encaissement important de la Mehaigne (+/- 100 m), le bassin versant présente la particularité d'avoir une importante diversité dans l'âge de ses roches.

Un socle primaire, représenté par deux entités importantes, le substratum silurien de l'anticlinal du Brabant au nord de Huccorgne constitué essentiellement de schistes et de phyllades, et au sud, reposant en discordance, le parautochtone brabançon (synclinal de Namur) constitué de psammites, de grès, de calcaires et dolomies des Dévonien moyen et supérieur, du Carbonifère et du Houiller.

Pendant l'ère secondaire (Crétacé supérieur), ces formations ont été recouvertes indifféremment par des craies, des marnes, des sables glauconifères et des argiles. Ils apparaissent dans le flanc des vallées dès Fallais [voire Avennes] *et Fumal.*

Au tertiaire (Oligocène et Miocène), des sables fins micacés ont été déposés au sud-est du parc naturel, des dépôts témoins subsistent, entre les lieux dits « La Sauvenière » et « au Roua ».

Au quaternaire, les limons nivéo-éoliens, datant de la glaciation würmienne, ont finalement recouvert toutes les formations antérieures. L'épaisseur de cette couverture se situe entre 5 et 10 m sur les plateaux et les pentes douces. Suite à l'érosion durant la période postglaciaire, cette couche s'est amincie pour disparaître quasi complètement sur les pentes plus raides bordant les Vallées de la Burdinale, de la Mehaigne et du ruisseau de Fosseroûle. »

La carte suivante est extraite de l'Atlas de Belgique. Elle représente la lithologie, soit la composition des roches qui affleurent sur le territoire et peuvent dès lors facilement être exploitées, notamment comme matériau de construction. Les limites des anciennes communes sont également reportées sur cette carte pour en faciliter l'interprétation.

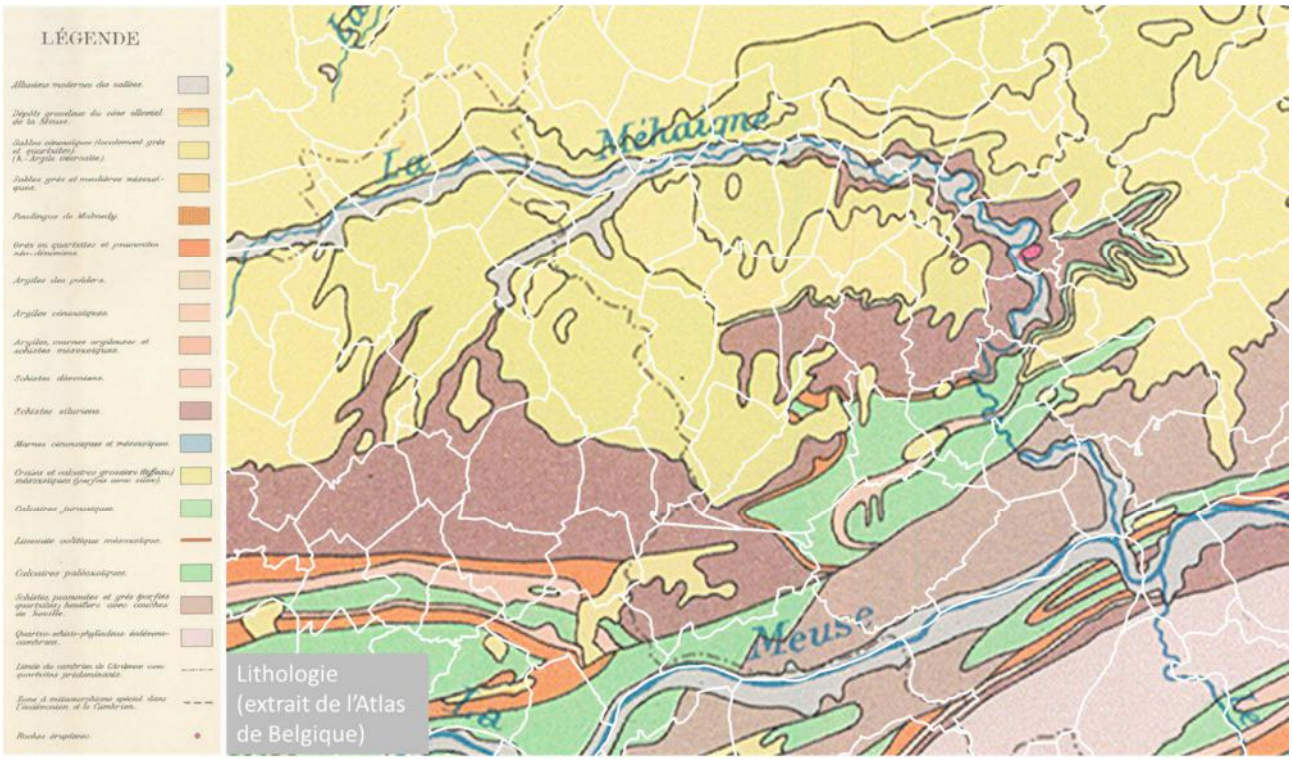

Carte 8 : lithologie (source : Atlas de Belgique)

La carte montre bien la diversité des matériaux de surface : argile des alluvions, sable et grès du Tertiaire, craies du Secondaire, calcaires et schistes du Primaire, roches éruptives… Cette grande diversité se traduit dans la variété des matériaux de construction utilisés dans le bâti rural.

Pédologie

« *Le territoire du parc naturel se trouve essentiellement en Hesbaye sèche. Les différents types de sol se sont développés principalement sur la couverture lœssique. Ce sont presque toujours des limons.*

Les plateaux au nord de la Burdinale et à l'ouest de la Mehaigne sont formés de sols limoneux et, dans les dépressions, le colluvionnement les a sensiblement remobilisés. Ceux situés au sud de la Burdinale forment un mélange plus complexe de sols limoneux et de sols limoneux faiblement à modérément gleyfiés. Quelques zones, correspondantes vraisemblablement aux anciennes terrasses [ndlr : de Meuse ou de Mehaigne], *ont des sols limoneux plus lourds en profondeur, fortement gleyfiés.*

Au nord de Huccorgne, les versants de la Burdinale et de la Mehaigne et de leurs affluents sont surtout formés de sols limono-caillouteux à charge schisteuse tandis qu'au sud de la localité, les sols limono-caillouteux, vu le changement de substratum, sont à charge calcareuse.

Les fonds des vallées (plaines alluviales) de la Burdinale et de la Mehaigne sont limoneux, souvent fortement gleyfiés. »

La carte 9 représente l'aptitude de ces sols pour la culture.

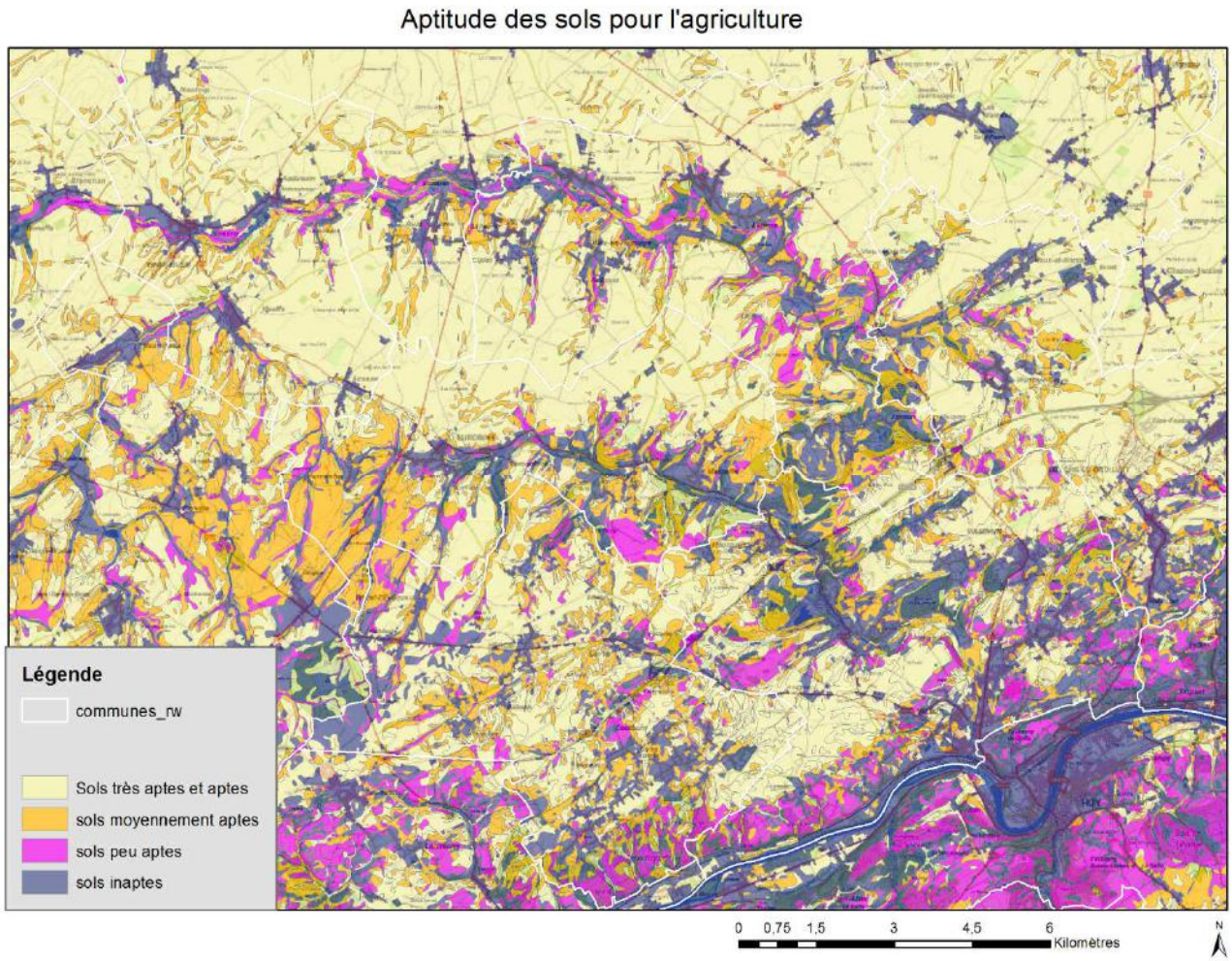

Carte 9 : aptitude des sols pour l'agriculture (source : CREAT sur base de la cartographie numérique des sols de Wallonie)

Vers le nord, les sols très aptes couvrent pratiquement tout l'espace non bâti. Les entailles des vallées avec leurs fortes pentes et leurs thalwegs inondables se distinguent très nettement. Au sud de la Burdinale, les terres très aptes se raréfient et deviennent plus fragmentées, à la fois en raison du relief et du sous-sol moins favorables. Vers Héron, le drainage est moins favorable et on voit se développer des sols moyennement aptes.

Climat

Le territoire du Parc naturel se trouve à la limite de la région à climat atlantique (à l'ouest) et de la région de transition au climat légèrement plus continental (à l'est). Ce territoire s'identifie souvent comme un « espace de transition » qui est une de ses grandes caractéristiques. On voit donc que c'est également le cas en termes de climat.

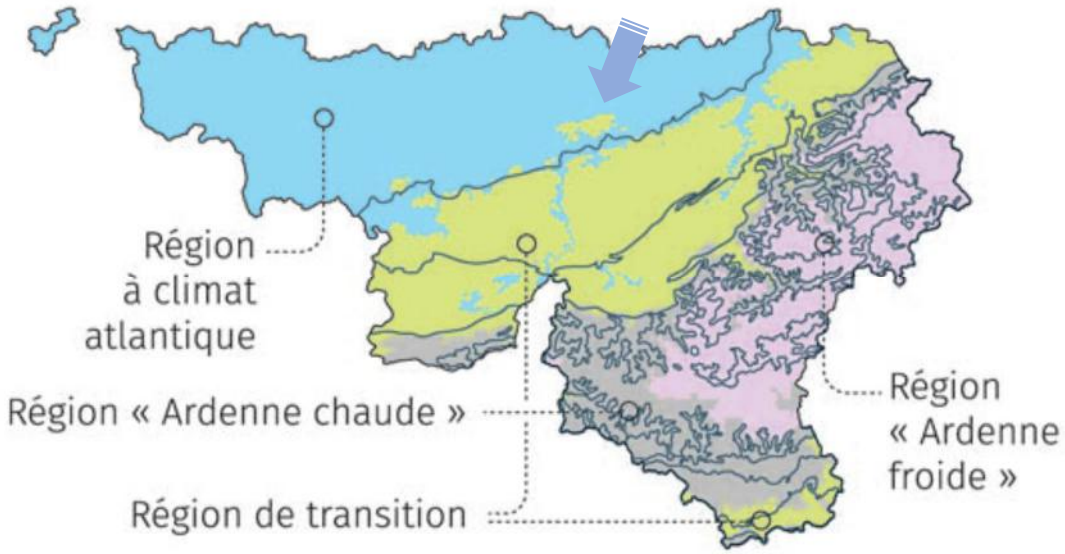

Carte 10 : .Carte climatique synthétique sur fond des régions naturelles de Wallonie[2]

Contexte naturel

Le parc naturel a réalisé un travail important d'inventaire des sites d'intérêt naturel : une cartographie détaillée de la structure écologique principale (SEP) a été effectuée, ainsi qu'un recensement des éléments patrimoniaux tels que vergers, alignements de saules, chemins creux… Le document comporte un relevé détaillé des zones, de la faune et de la flore. Ce diagnostic du territoire rédigé dans la cadre du Plan de gestion 2015-2025 donne de nombreux détails sur les sites et milieux recensés.

Contrastant avec la moins grande diversité écologique des plateaux agricoles, la richesse et la diversité des milieux naturels dans les deux vallées principales et leurs vallons affluents a été une des raisons de la création du parc naturel. Ce contraste s'observe également à l'échelle du parc naturel, même si les plateaux d'interfluve sont relativement étroits.

La structure paysagère

Les 4 communes du parc naturel sont situées dans l'ensemble paysager des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon, qui couvrent 1789 km². Présentant un relief globalement calme, ils sont localement fortement entaillés par les rivières en particulier la Burdinale et la Mehaigne.

2 *Extrait de « La carte bioclimatique de Wallonie : un nouveau découpage écologique du territoire pour le choix des essences forestières », Collectif UCL, ULg, IRM, Forêt-Nature n° 135, 2015, pp. 47 à 59*

« ***Trois aires paysagères ont été identifiées dans la cadre des travaux de la CPDT*** *et caractérisent les communes du parc naturel :*

- *l'aire du plateau agricole namurois : Braives, Burdinne, Héron, Wanze, (1)*
- *l'aire du plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse : Braives, Wanze, (2)*
- *l'aire des vallées de la Mehaigne et de la Burdinale : Braives, Burdinne, Héron, Wanze (3).*

La plus grande partie du territoire des communes situées dans le parc naturel se trouve dans l'aire paysagère des vallées de la Mehaigne et de la Burdinale. »

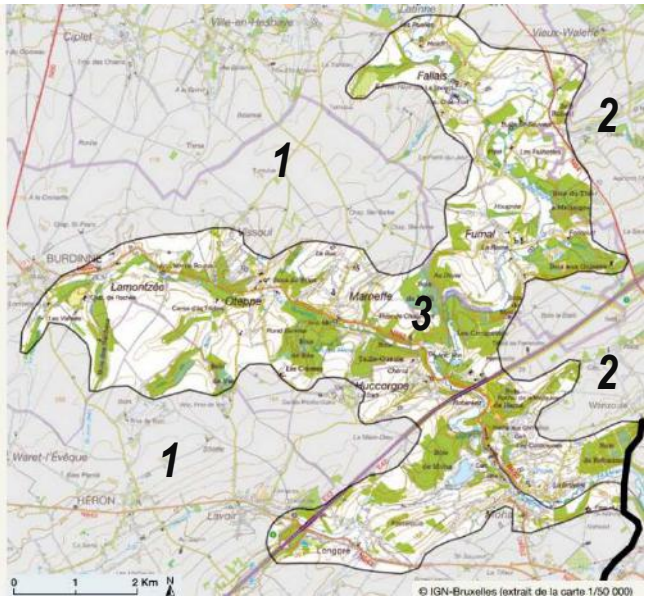

Extrait de l'Atlas des Paysages de Wallonie, CPDT 2009

La CPDT identifie **les principaux enjeux paysagers à prendre en compte**, notamment par la réalisation de la charte paysagère. Les deux vallées offrent chacune un caractère spécifique qu'il s'agit de maintenir. De même et par contraste, la poche agraire sur la crête entre ces deux vallées est aussi à préserver, car la reconnaissance qualitative du paysage de plateau est elle aussi un enjeu. L'intégration des nouvelles constructions, de l'extension des villages, de l'implantation de nouvelles activités, en ce compris les éoliennes… sont autant de préoccupations majeures. Enfin, les traces du passé sont à valoriser car elles donnent un sens historique aux paysages.

« De manière plus détaillée, ***cinq entités paysagères*** *ont été identifiées sur le territoire des quatre communes, caractérisées notamment par des zones forestières de milieux humides, des prairies de fond de vallées et des grandes étendues agricoles. La diversité des paysages s'accompagne d'une diversité faunique et floristique influencée par la limite éco-climatique qui partage le parc naturel en deux zones, l'une à caractère océanique (à l'ouest) et l'autre plus continentale (à l'est).*

- *le paysage d'openfield ou paysage ouvert du riche plateau limoneux de Hesbaye avec ses vastes étendues cultivées qui s'étendent à perte de vue,*
- *la vallée encaissée de la Burdinale qui s'est creusé un lit jusque dans la roche, vallée boisée que l'on appelle « vallée fermée »,*
- *la Mehaigne qui, s'écoulant paisiblement à travers le plateau hesbignon et entretenant tout au long de son cours des zones humides, a donné naissance à la « vallée ouverte »,*
- *la « vallée calcaire » enfin, dès la rencontre de la Burdinale et de la Mehaigne, dont la géologie permet l'épanouissement d'une faune et d'une flore moins courantes au nord de la Meuse,*
- *le paysage de bord de Meuse et ses « balcons », jouxtant le parc naturel, caractérisé par la Meuse, son relief et ses boisements. »*

Dans chacun de ces paysages spécifiques déterminés antérieurement à la présente étude, un village de référence a été sélectionné par les gestionnaires du parc naturel pour faire l'objet d'une étude plus approfondie dans le cadre de ce travail.

Un paysage de transitions

Le territoire du parc naturel est, on le voit, un paysage de contrastes et de transitions. Sa particularité est d'avoir une variété d'ambiances dans un périmètre relativement restreint, allant du vaste plateau cultivé d'openfield au nord, vers les vallées ouvertes, puis encaissées, jusqu'aux versants mosans au sud. D'ouest en est aussi, le climat marque un passage vers des caractéristiques plus continentales. Le paysage de ce territoire est donc loin d'être unique : les spécificités de ces transitions étaient déjà reconnues lors de la création du Parc naturel en 1994 et sont prises en compte par le plan de gestion. Ces spécificités doivent guider l'élaboration de la charte paysagère.

2. ANALYSE DESCRIPTIVE DES VILLAGES

WARET-L'EVEQUE
VILLE-EN-HESBAYE
MARNEFFE
HUCCORGNE
WANZOUL
ANALYSE DESCRIPTIVE DE L'ENSEMBLE DES VILLAGES
SYNTHESE : TYPOLOGIE DES VILLAGES ET PREMIERS ENJEUX

WARET-L'ÉVÊQUE, PAYSAGE OUVERT

1. L'ANALYSE DU SITE

Waret-l'Evêque est un **village de « plateau »**, implanté sur les hauteurs découpées par une succession de petits vallons, alimentés par une série de sources, notamment la Burdinale.

Il a été choisi pour caractériser l'unité paysagère des paysages ouverts.

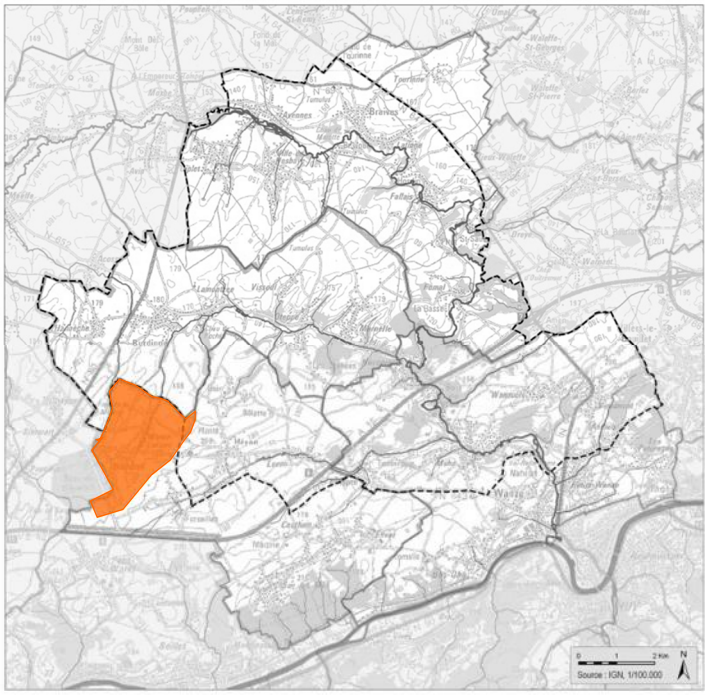

Parc naturel Burdinale-Mehaigne : le village de Waret-l'Evêque

Le terrain est marqué par une **pente générale faiblement inclinée** vers le nord. Ce versant peu déclive est lui-même découpé par une succession de vallons qui, par l'alternance de leurs thalwegs et de leurs crêtes d'interfluves, le transforment en une grande « tôle ondulée » dont les rides se déploient de l'ouest vers l'est. Au sein de ces vallons figure la Burdinale qui prend sa source au sud de l'ancienne commune. Les eaux de tous les autres vallons convergent vers Burdinne où ils viennent gonfler le débit de la haute Burdinale.

Quelques talus et fossés animent localement un tant soit peu la mollesse du relief.

Waret-l'Evêque n'est actuellement **pas repris dans le périmètre du parc naturel**.

« *Pourtant, nous devrions en faire partie puisque nous avons les sources de la Burdinale ! C'est sans doute par peur que cela n'apporte des contraintes aux villageois, en particulier aux agriculteurs.* » (un habitant)

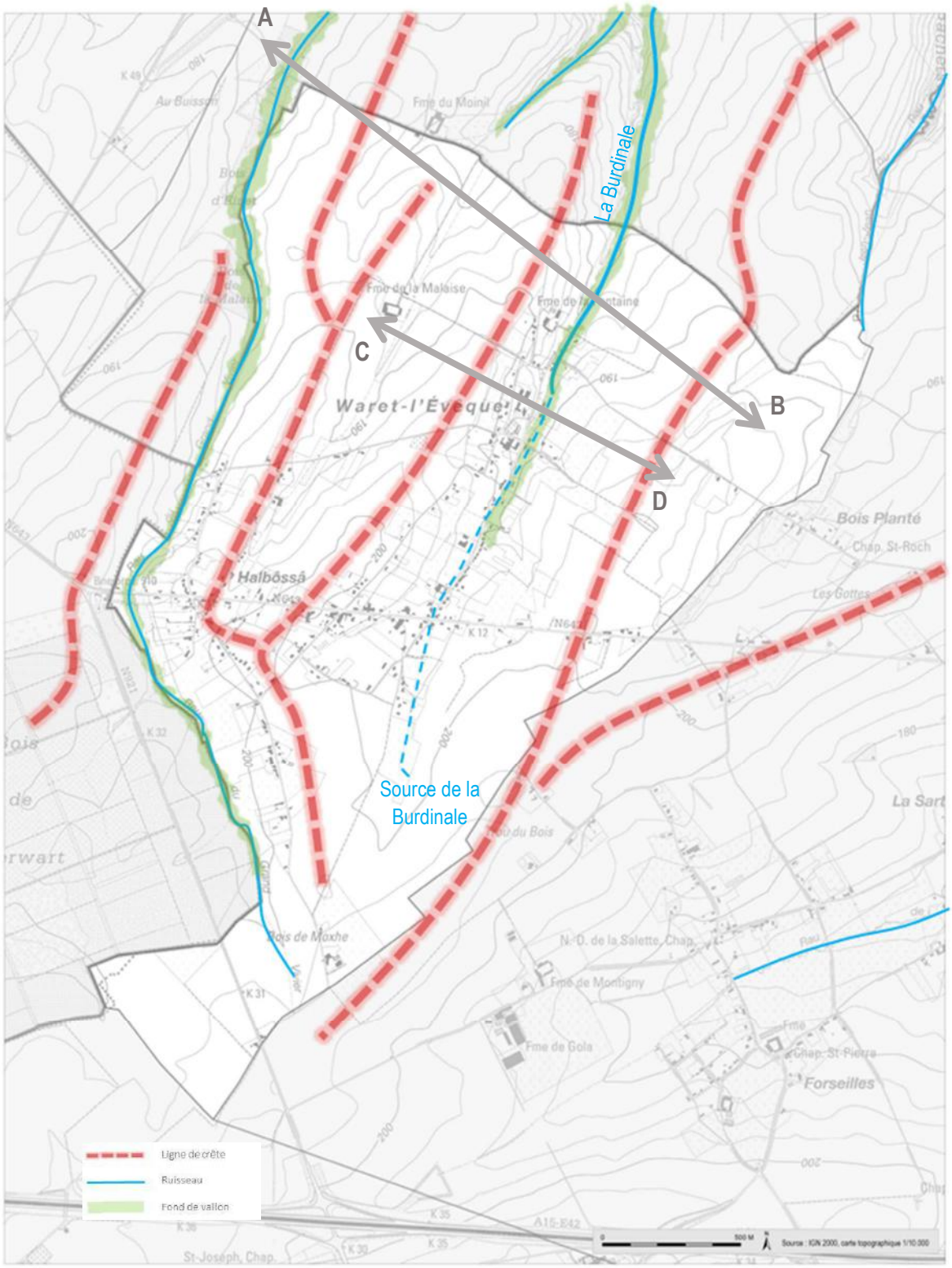

Waret-l'Evêque (ancienne commune), crêtes et thalwegs sur fond IGN
Coupes voire ci-après illustrations

Coupe A – B : succession des crêtes et des vallons, formant un relief en « tôle ondulée »

A gauche, la partie nord du village, où les pentes se marquent légèrement autour d'un fossé, la Burdinale
A droite, un chemin creux, lien entre les plateaux cultivés et les vallées ; à Waret, les chemins creux sont légèrement marqués, mais déjà présents dans le paysage malgré la faible déclivité

Coupe C – D : organisation du village autour de la vallée de la Burdinale

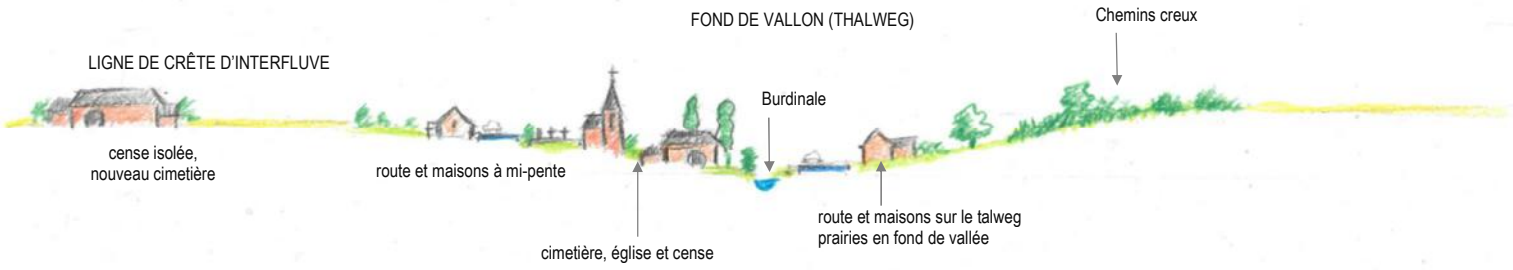

Sur les crêtes d'interfluves, on trouve de grosses fermes isolées, ainsi que le nouveau cimetière… établis au milieu des terres de cultures.

Entre les crêtes et le fond de vallon, des chemins creux créent des espaces de transition qui apportent de la variété dans les cheminements et le paysage. Ils sont peu marqués dans cette partie du parc naturel, où le relief n'est pas accentué, mais néanmoins déjà présents comme éléments significatifs de transition entre les hauts de versants et le fond du vallon.

En fond de vallée, la Burdinale est discrète, intermittente, parfois couverte.

Le long du thalweg[3], se succèdent des grosses fermes, l'église et le vieux cimetière circonscrit par un talus, un

3 Thalweg ou talweg : ligne qui joint les points les plus bas d'une surface déprimée ou d'une vallée.

alignement de peupliers, des haies vives (souvent d'aubépines)… La rue principale est établie en suivant le thalweg, bordée d'une rangée de maisons anciennes en implantation serrée, voire mitoyenne...

A mi-pente, on note une rue secondaire, bordée de maisons anciennes et renforcée par l'urbanisation récente.

Waret-l'Evêque, vue aérienne depuis le sud du village
Photo : CREAT

2. Les éléments structurants

Le village s'organise en une partie « centrale », entre l'église et l'école, et des « quartiers » périphériques, développés à partir de hameaux ou d'écarts[4], le long du thalweg de la Burdinale.

On note **peu d'éléments structurants forts** : pas de place centrale digne de ce nom, une église en bout de village, une école (ancienne maison communale) le long de la chaussée, pas de commerces de proximité.

Le centre du village est organisé le long de deux rues plus ou moins parallèles. Des « censes » sont isolées en périphérie du village, dans les têtes de vallons (présence de sources). Elles sont encore en activité aujourd'hui.

On distingue quatre quartiers spécifiques :

- le centre du village
- le quartier périphérique nord (Halbôssâ ?)
- le quartier périphérique sud, qui s'étend en ruban vers la sortie d'autoroute
- les bords de chaussée, qui constituent un quartier à part, avec quelques commerces de type « transit » (garages, taverne excentrée…) qui ne participent guère à la structure du village

4 Groupe de maisons à l'écart du village, mais non identifiés par une chapelle, comme le sont les hameaux.

L'ancien cimetière a été rénové mais l'objectif de l'aménagement hésite entre la mise en valeur du patrimoine funéraire et l'espace de convivialité (pas de mobilier public, pas de cheminements traversant). Un nouveau cimetière est aménagé sur la crête.

Il y a peu d'espaces collectifs autour de l'église, hormis un parking avec panneaux publics, poubelles et bulles.

L'école dispose d'une façade « historique » sur la grand-route, mais pour raison de sécurité, l'accès se fait par l'arrière (rue locale, avec aménagement d'un parking). L'usage et la structure du bâtiment se sont donc dissociés.

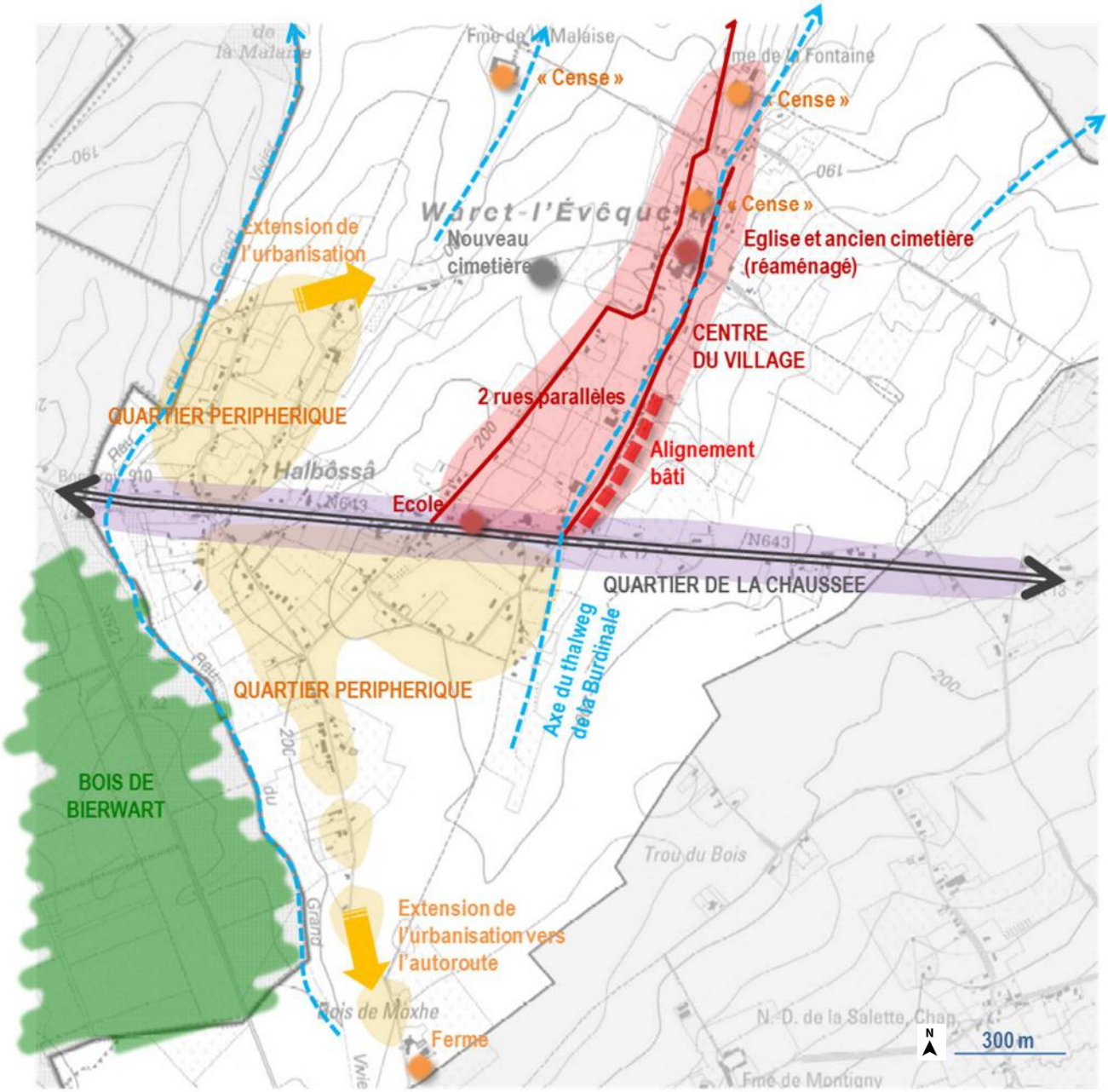

Waret-l'Evêque, structure fonctionnelle du village
fond de plan IGN

3. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

Le **bâti ancien** se distingue principalement par des maisons petites et surtout moyennes, souvent d'anciennes petites fermes, présentes dans les différents quartiers du village. Hormis les grosses fermes ou « censes », en bordure du village et l'école le long de la chaussée, il y a peu de bâtiments imposants.

Du point de vue urbanistique, on remarque un alignement bâti en ordre serré, voire mitoyen, le long de la rue principale. Il fait face aux prairies humides du fond du vallon, encore peu urbanisées.

Alignement de maisons anciennes le long de la rue principale du village

Les matériaux et teintes sont essentiellement constitués de la brique (en ce compris l'église), parfois enduite (gris, blanc) pour les élévations, des ardoises de teinte sombre pour les couvertures, tandis que la pierre n'est utilisée (sauf exception) que pour les encadrements.

L'emploi de la brique s'explique par le terrain sur tête de vallons, dans les limons, où il n'y a pas de pierre disponible sur place.

Eglise en briques, de même que diverses maisons, parfois enduites

Des rénovations de maisons anciennes ont été entreprises ; elles se caractérisent par l'emploi de matériaux contrastant (bois), l'intégration des baies marquant les nouvelles interventions, ce qui permet de garder la lecture des différentes interventions sur le bâti et des fonctions initiales. Les volumétries et pentes de toiture sont respectées.

Différentes rénovations du bâti dans le village

Quant à **habitat récent**, il se développe dans les interstices du tissu traditionnel. Il tend aussi à s'établir en ruban sur les terrains libres ou en périphérie du village.

Développement linéaire dans les terrains libres du village

Les constructions récentes sont assez nombreuses, dans les interstices parcellaires dans le village aéré ou en ruban à ses périphéries. On remarque aussi quelques subdivisions d'anciennes fermes en petits logements… L'urbanisation témoigne d'une certaine pression foncière. Le village est attractif par sa bonne accessibilité (proximité de l'accès à l'autoroute). Des rubans importants se sont développés au sud du village, vers l'accès à l'autoroute.

4. Occupation du sol

Les grandes cultures (céréales, cultures industrielles) occupent les crêtes d'interfluves ; les paysages sont ouverts (openfields). **De grosses exploitations** bordent le nord du village (il s'agit d'anciennes « censes ») ou sont isolées sur le plateau, mais gardant généralement des prairies proches.

Quelques **PME** à vocation rurale sont présentes dans le tissu villageois (serres, hangars…).

Vue vers le nord du village
Ferme de la Fontaine
Prairies dans le village
Labours et nouveaux quartiers
Waret-l'Évêque
Halbôssâ
Fme du Moinil
Fme de la Malaise
Fme de la Fontaine
Bois Planté
Chap. St-Roch
Les Gottes
Trou du Bois
Bois de Moxhe
N.-D. de la Salette, Chap.
Fme de Montigny
Fme de Gola
Forseilles
St-Joseph, Chap.
A15-E42
N643
K 49
K 12
K 31
K 32
K 35
K 36
Source : IGN 2000, carte topographique 1/10.000

Autour du village, subsiste une couronne de **prairies permanente**s, en particulier :

- près des fermes, avec production bovine, en particulier dans les îlots aérés du nord du village,
- soulignant le fond de vallée humide, dans le village et en aval,
- dans les parcelles qui subsistent dans le village, nombreuses d'entre elles étant occupées pour du « para-agricole » (particulièrement beaucoup de chevaux).

Les prairies interstitielles sont souvent occupées par des activités para-agricoles

Dans les parties urbanisées, de nombreux **jardins**, apportent de la végétation et des haies.

On ne voit pratiquement plus de vergers, hormis quelques rares arbres isolés. Les vergers basses tiges ne semblent pas encore très présents autour du village, comme c'est le cas dans d'autres localités du parc naturel et à proximité.

Quelques **parcelles** sont **boisées** (petit bois en fond de vallée, sur parcelles humides, localement sapins). Une ancienne ferme est entourée d'un rideau de peupliers, qui donne un élément de verticalité dans le fond de la vallée, compartimentant les perspectives, sans pour autant complètement fermer les vues.

Un rideau de peupliers souligne les limites d'une ancienne fermette établie dans le thalweg de la Burdinale

Un gros **massif forestier**, le Bois de Bierwart, subsiste au sud-ouest du village, de l'autre côté du ruisseau, sur des parcelles moins favorables du point de vue pédologique (sols limoneux, mais à drainage pauvre à très pauvre).

Quelques **haies ont été maintenues autour des parcelles bâties**, plus rarement autour de prairies :
- haies vives (aubépines, haies composées),
- mais aussi conifères, lauriers-cerises, dont l'intégration est plus problématique,
- des barrières de gabions pour délimiter les propriétés.

- quelques cas d'arbres palissés.

Certaines haies sont des délimitations de propriétés, gardant une transparence relative, d'autres constituent de véritables murailles de protection visuelle.

Compartimentage de l'espace à l'aide d'arbres palissés

A gauche, une haie qui masque les propriétés et referme l'espace
A droite, l'usage des gabions comme haie-mur de limite se répand dans l'ensemble des villages du parc naturel

De nouvelles plantations sont remarquées à proximité de fermes : alignement de fruitiers, haies champêtres, mais parfois (trop) rigoureusement taillées, intégration des bâtiments agricoles par l'usage de bardages bois…

Intégration de bâtiments agricoles dans le village : bardage bois, haies, arbres

5. Eléments d'intérêt

Il n'y a pas de monuments ou sites classés.

Une **dizaine d'éléments sont repris à l'inventaire**, dont l'église St Nicolas (1895), les trois grosses fermes du nord du village, quelques habitations proches de l'église, un puits et une potale rue du Berger, de l'autre côté de la grand-route…

Le **vieux cimetière**, établi à l'emplacement de l'ancienne église, a été récemment mis en valeur par des aménagements : regroupement des stèles, pavages et plantations.
On peut toutefois s'interroger sur les objectifs de ces aménagements : mise en valeur du patrimoine funéraire uniquement ? Pourquoi pas un espace public multifonctionnel alors que le village n'en possède pas ? Pourquoi l'accès est-il limité à la seule entrée et le cheminement s'arrête-t-il au sommet du talus ?

Les aménagements du vieux cimetière, hésitations entre patrimoine et espace de convivialité

6. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Eléments	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Un **relief** de faible amplitude, à peine marqué en bordure nord du village	Trois ambiances paysagères spécifiques : plateau / fond de vallées / transition par les versants (chemins creux)	Pas de vues dominantes vu la faible déclivité, de paysages très contrastés, paraît donc a priori de moindre intérêt pour le visiteur	Contraste plateau/vallée est une des particularités du parc naturel → quelle place dans le parc naturel pour ces villages de tête de vallon ou de plateau, peu contrastés au niveau paysager ? Quels sont les facteurs d'identité du parc naturel ? la cohérence du territoire ?
Différents **sous-quartiers**, une **grand-route**	Entité visuelle spécifique, bonne accessibilité grâce à ces grand-routes	Coupure du village en sous-quartiers, notamment par la présence de cette grand-route, insécurité routière, ce sous-quartier est visuellement assez banalisé	Un lieu vitrine pour la valorisation du village et pour la valorisation du parc naturel
Peu **d'éléments structurants**	Eglise, école, quelques grosses fermes	Peu d'équipements, pas d'espace public aménagé, vieux cimetière pas aménagé comme espace public	Vérifier le ressenti de la population quant aux espaces structurants
Eléments bâtis	Quelques maisons anciennes en briques, d'intérêt patrimonial Usage du bois dans les rénovations, dans les bardages sur bâtiments agricoles	Patrimoine moins « spectaculaire » que les maisons en pierres d'autres villages du parc naturel	Rénovation et nouvelles constructions à intégrer
Urbanisation dans et autour du village	Village qui se renouvelle par l'apport de population	Remplissage de la trame aérée du village, extensions en ruban très visibles sur plateau ou à mi-pente des versants	Gestion de l'urbanisation et du potentiel foncier du plan de secteur
Espaces non bâtis	Trame villageoise aérée, laissant des prairies autour des fermes		Avenir des espaces ruraux non liés aux fermes, para-agricole
Eléments végétaux	Haies champêtres, éléments verticaux légers qui animent le paysage, plantations nouvelles autour des fermes	Haies-remparts qui cachent les propriétés, haies d'essences exotiques usage du gabion à la place des haies	Gestion des plantations hautes tiges dans le fond du vallon

VILLE-EN-HESBAYE, VALLÉE OUVERTE DE LA MEHAIGNE

1 ANALYSE DU SITE

Ville-en-Hesbaye est un **village de tête de vallon**, établi en bordure de la vallée de la Mehaigne, là où le relief n'est pas encore très marqué et la vallée assez peu encaissée.

Ville-en-Hesbaye est donc représentatif de la vallée ouverte, bien le village lui-même ne soit pas établi en bordure immédiate de la rivière, mais le long du ruisseau du Bolland.

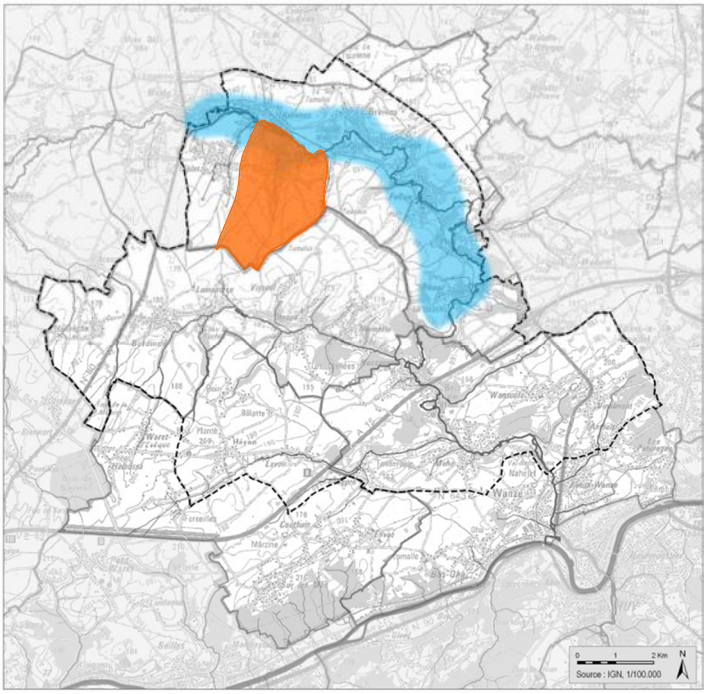

Parc naturel Burdinale-Mehaigne : la vallée ouverte de la Mehaigne et le village de Ville-en-Hesbaye

Le village est implanté de part et d'autre du ruisseau affluent de la Mehaigne, dans une partie convexe d'un méandre de la vallée et dont la pente est relativement faible. En face de la confluence, Avennes est établi sur une partie plus raide du bas de versant, tandis que plus en aval, en contrebas de la ferme des Tilleuls, le versant d'ubac est également plus prononcé.

Les rues du village suivent les courbes de niveau, les pentes sont faibles, à l'exception des rues qui coupent transversalement le vallon (un peu plus pentues et bordées de talus).

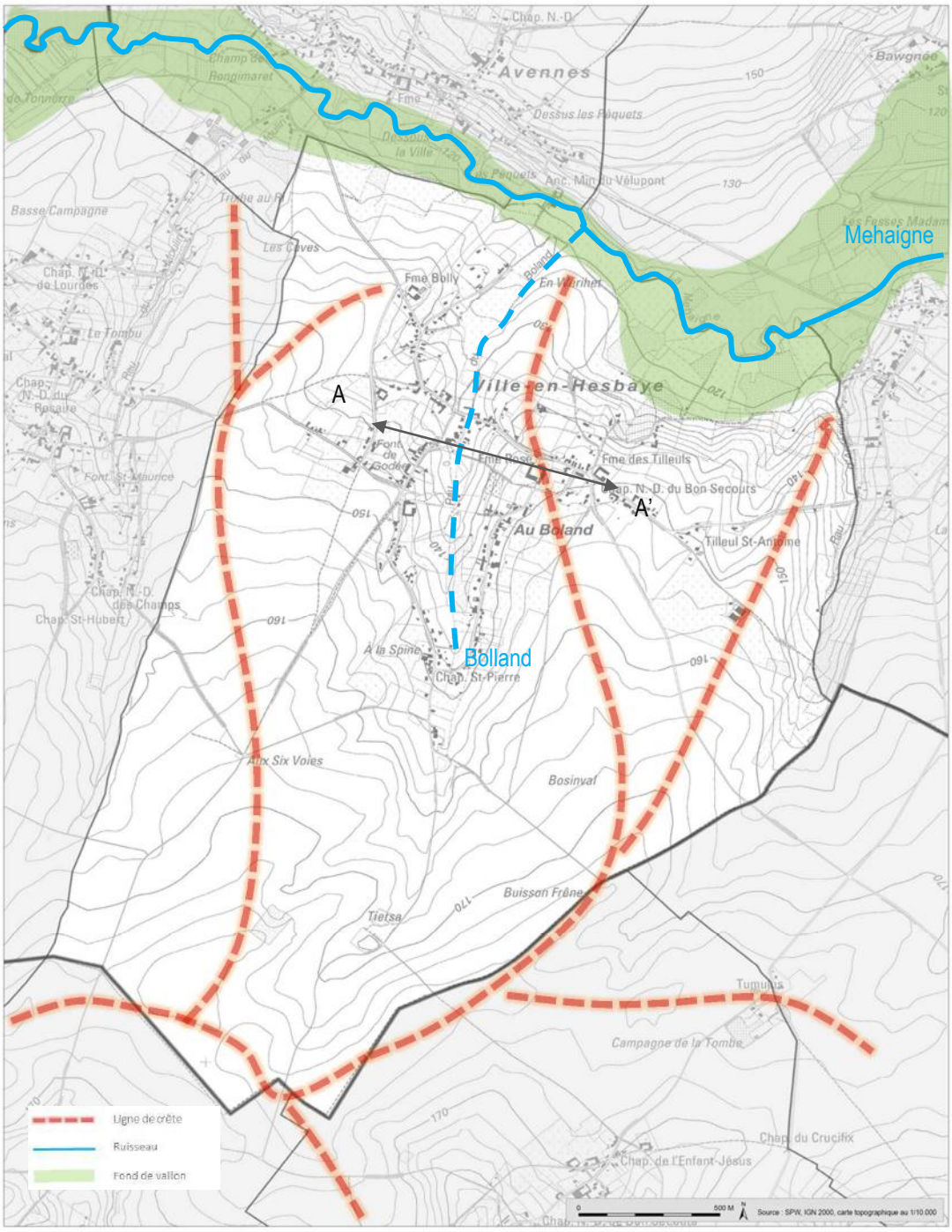

Ville-en-Hesbaye (ancienne commune), crêtes et thalwegs sur fond IGN

L'illustration ci-après est extraite d'un travail réalisé par Gaëtan De Plaen, directeur du parc naturel de la Burdinale et Mehaigne. Elle montre une coupe transversale du vallon du Bolland (coupe ouest-est, A-A' sur le schéma ci-dessus).

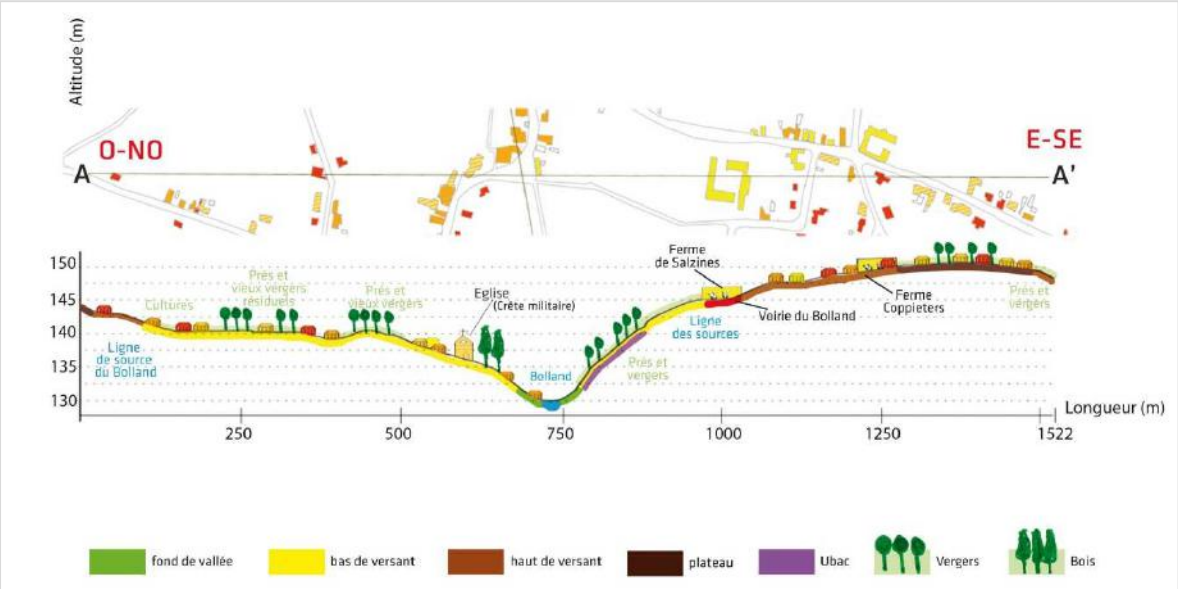

Coupe ouest-est à travers le village, Gaëtan De Plaen, 2013

On y distingue une pente ouest plus faible que la pente est. Le centre historique du village (église, salle paroissiale, motte féodale) s'est implanté sur le versant ouest, tandis que le versant opposé s'est moins vite urbanisé (pentes un peu plus importantes).

Les grosses fermes sont souvent établies en limite supérieure des bas de versants, sur la ligne des sources.

2. Eléments structurants

Ville-en-Hesbaye constitue **un village étendu, aéré, organisé autour de rues en triangle** accompagnant le vallon du Bolland. On note peu d'éléments structurants dans ce village, hormis l'église et la salle paroissiale, ainsi que l'ancienne maison communale et ancienne école (salle de l'asbl « Amitié Villoise »). Près de l'église, un petit espace public enherbé a été aménagé.

Quelques grosses fermes animent la trame bâtie. Il n'y a pas de commerces de proximité.

Aucune grand-route ne traverse ni ne borde le village, qui est donc à l'écart des grands axes.

Le village est aéré mais continu, à l'exception peut-être de deux petits écarts isolés à l'est.

Hormis le moulin de Vélupont, situé à la limite de l'ancienne commune, il n'y a pas de contact direct du village avec la Mehaigne, plus au nord et le Bolland n'est pas très perceptible dans le village lui-même, vu son faible débit. Ce moulin à aubes vient d'être remis en état de fonctionnement par son propriétaire.

A gauche, petit espace enherbé aménagé en espace de convivialité, entre l'église et la motte féodale,
A droite, un petit groupe de maisons isolé du village rue aux Thiers

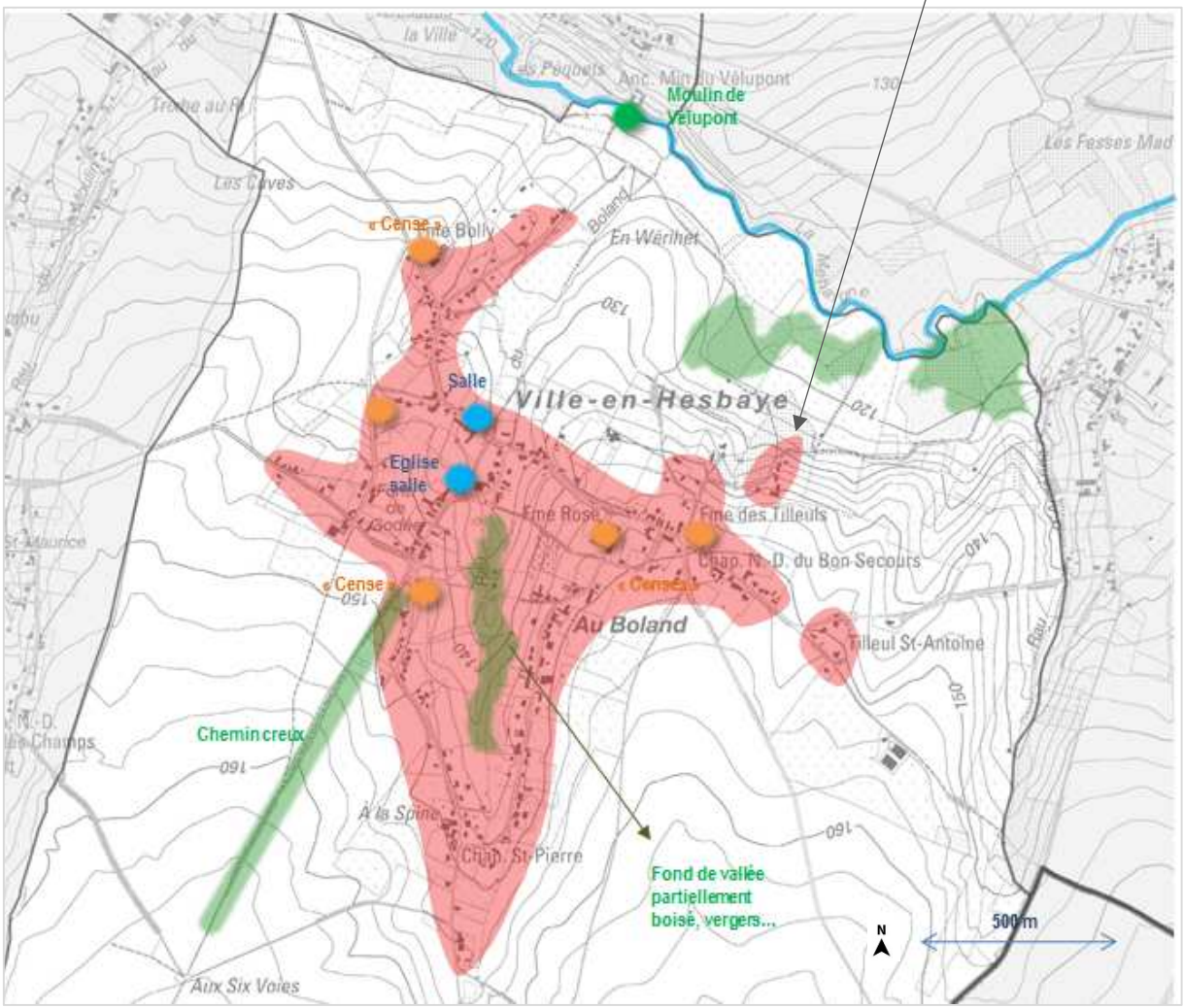

Ville-en-Hesbaye, la structure fonctionnelle du village, fond IGN

3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

Le village de Ville-en-Hesbaye est constitué **d'un bâti généralement discontinu**, avec localement quelques bâtiments proches, voire mitoyens. Le village est organisé autour de rues formant triangle : une base parallèle à la Mehaigne en contre-haut (l'axe principal) et deux côtés qui convergent vers le haut du Boland à la Chapelle St Pierre.

Les maisons et les fermes, ainsi que l'église sont en briques, parfois enduites. La pierre n'est que très ponctuellement utilisée pour des soubassements.

Fermes château ou maisons plus modestes sont construits en briques, couvertes de tuiles ou d'ardoises

Dans ce village aéré, aux larges intérieurs d'îlots, l'urbanisation occupe les parcelles libres. A certains endroits, elle se marque davantage car elle sort du noyau villageois pour gagner des parcelles périphériques

A gauche, nouvelle villa isolée à l'écart du village, au centre, vastes terrains encore disponibles au centre du village, à droite, rue Joseph Wauters, bordée de talus, jusqu'à présent non urbanisée

L'intégration des nouvelles constructions est un enjeu important pour le village, qui dispose encore de vastes parcelles non urbanisées bien que destinées à l'urbanisation par le plan de secteur. Localement, les rues sont en pente, lorsqu'elles coupent transversalement la vallée du Bolland : elles sont alors bordées de talus, jusqu'à présent non urbanisées, mais cela pourrait évoluer à l'avenir.

4. OCCUPATION DU SOL

Alors que le village s'organise autour du vallon du Bolland, sans lien direct avec la Mehaigne (hormis le moulin de Vélupont), le territoire de l'ancienne commune s'étend jusqu'à la rivière, qui joue le rôle de limite. Les interstices dans et autour du village sont occupés par les prairies et les vergers, de même que le versant et le fond de vallée de la Mehaigne. On note quelques rares espaces boisés, dans le fond de la vallée et le long du thalweg du Bolland, au cœur même du village.
Les prairies sont exploitées par les fermes proches (bétail) ou pour des activités para-agricoles (chevaux).

L'extrémité amont du vallon, les crêtes et interfluves, sont largement occupés par les cultures.
Les grosses fermes sont souvent localisées à la jonction entre les prairies et les cultures.

Au centre du village, le long du ruisseau, **un vaste espace de verdure subsiste**. Un verger didactique y a été aménagé par le parc naturel, en maintenant d'anciennes variétés de pommiers, ainsi que des mares et des zones humides, dans ce site où suintent de nombreuses sources. Le site apporte un paysage de verdure appréciable dans le cœur même du village, à proximité de la motte féodale. L'intervention assure le maintien de cet espace, dont une partie limitée est inscrite en zone verte au plan de secteur.
La gestion, la protection du site, ainsi que le caractère humide du lieu imposent toutefois une restriction à l'accessibilité des visiteurs. L'objectif et la vocation du parc naturel s'opposent à cet endroit : mise en valeur du lieu, attrait, aspect pédagogique d'une part et protection, sécurité d'autre part. Une meilleure articulation des deux vocations est à trouver dans un tel endroit, afin de permettre un accès limité et encadré, et pas une mise en avant des panneaux d'interdiction comme c'est le cas aujourd'hui.

Une zone verte, avec verger ancien et mares didactiques, au cœur même du village, mais interdite d'accès pour raison de protection du milieu et de sécurité (zone humide) : comment concilier le rôle d'accueil et de sensibilisation du parc naturel avec son rôle de protection de la biodiversité ?

D'autres éléments végétalisés remarquables sont à mettre en exergue : chemin creux particulièrement bien conservé, alignement de saules têtards en bordure du village sur une crête, haies d'aubépines…

Un chemin creux bien conservé près du centre du village

Haies d'aubépines, alignements de saules têtards même sur les crêtes

Quelques mots encore sur les matériaux utilisés pour délimiter les parcelles. Les haies taillés sont soit constituées d'essences régionales (hêtres et charmes), soit encore d'essences exotiques comme les lauriers cerises. Des arbres palissés viennent également compléter des murs de briques.

Dans ce village également, en remplacement des éléments végétaux, on trouve aussi des murs en gabions qui peuvent atteindre des longueurs considérables. L'aspect rappelle des éléments naturels (la pierre), mais la structure et la teinte (ici calcaire) ne se raccrochent pas à des éléments traditionnels du bâti local.

Haies vives et végétation de jardin taillées, murs en gabions

Fascines de saules

Eléments de clôture spécifiques, les fascines et aménagements en branches de saules sont utilisés à divers endroits du village, pour animer un espace public, délimiter une propriété… Ils constituent un élément repère et d'identité qui pourrait être utilisé à d'autres endroits dans le parc naturel.

5. ELÉMENTS SPÉCIFIQUES

La motte féodale visible depuis la placette, panneau didactique

Vue aérienne, orthophoplans 2013, SPW

Photo G. De Plaen

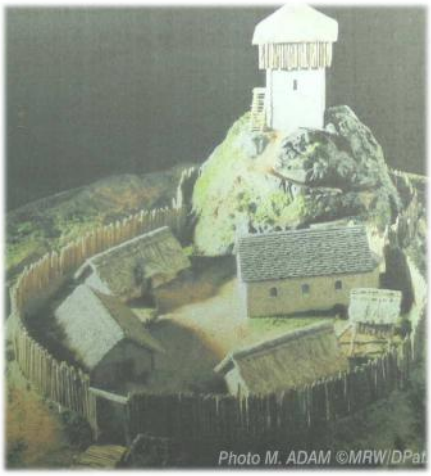

Maquette d'une motte féodale, photo SPW

Un élément spécifique du village : la motte médiévale. Il s'agit d'un tertre arboré, correspondant à l'ancien site primitif fortifié du village. Une seconde motte aurait été implantée ensuite là où a été construite l'église. Le tertre est encore parfaitement visible dans le paysage. Une pancarte explicative a été placée face au site. Le lieu est malheureusement privé et non accessible directement. Il pourrait être valorisé davantage.
Le nom de rue évoque le site. L'élément est donc identitaire pour le village.

6. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Eléments	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Relief	Relief peu marqué, mais ambiance du village dans le vallon, très distincte des paysages d'openfields On peut distinguer : le village autour du Bolland (ambiance verte, circonscrite), les versants de la Mehaigne (quartier du Thier, vues plus larges), les champs sur les crêtes (openfields)	Pas de vue dominante, peu de paysages contrastés Quelques talus bordant des voiries urbanisables le long de la route qui coupe transversalement le vallon, jusque-là délaissée par l'urbanisation	Risque d'intégration difficile des constructions dans les talus (mouvements de terres, rampes d'accès, hauteurs sous corniches trop importantes…)
Cours d'eau	Le Bolland peu présent visuellement, mais a façonné un vallon où se niche le village	Peu de liens directs avec la Mehaigne, hormis le moulin, à l'écart du village	
Eléments structurants	Un petit espace vert proche de l'église et face à la motte féodale, aménagements de convivialité	Très peu d'éléments structurants (pas de commerces, pas de grand-route, pas de RAVeL, pas d'équipements hormis l'église et les salles)	Un village discret dans le parc naturel, n'y ayant pas un rôle très affirmé
Eléments bâtis	Patrimoine bâti, grosses fermes, parfois fermes-châteaux, belles maisons traditionnelles en briques et en enduit	Patrimoine bâti moins « spectaculaire » que les maisons en pierres	
Urbanisation dans et autour du village	Village étendu et aéré, bâti relativement lâche, peu de mitoyen	Urbanisation en périphérie du village Pression urbanistique sur les zones interstitielles dans le village, qui lui confèrent un caractère aéré	Quelle urbanisation dans ce type de village ? Comment ménager les espaces ouverts ? les intérieurs d'îlots ?

Eléments	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Occupation et éléments végétaux	Chemins creux remarquables, entre le centre du village et les crêtes proches Présence végétale au sein du village, le long du ruisseau et des zones humides : mares, anciens vergers, bosquets, prairies… qui confèrent au village un caractère aéré et vert	Quelques haies d'essences exotiques, apparition des murs de gabions qui posent question quant à leur intégration avec les matériaux anciens : naturels et aspect murs de pierres sèches, mais apportent de la pierre calcaire dans un village de briques Verger didactique au cœur du village, mais non accessible, messages dissuasifs qui peuvent paraître paradoxaux pour le visiteur	Les fascines de saules, utilisées à divers endroits des espaces publics, pourraient constituer un marquage identitaire à plus grande échelle pour le parc naturel ou une partie du parc naturel
Autres éléments	Motte féodale comme potentialité didactique et identitaire	Propriété privée, motte non accessible et peu mise en valeur hormis un panneau explicatif	Verger didactique, motte féodale, aménagements de saule… peuvent constituer des éléments permettant au village d'affirmer une place dans le parc naturel – sans oublier le moulin à aubes de Vélupont

MARNEFFE, VALLEE ENCAISSEE DE LA BURDINALE

1.1. L'ANALYSE DU SITE

Marneffe, village de l'entité communale de Burdinne, surplombe la **vallée encaissée** de la Burdinale, il est implanté sur le haut du versant exposé au sud (versant d'adret). Le village s'étend le long des voies d'accès, tant vers la vallée que sur les plateaux d'interfluve, vers le nord à la limite des grandes cultures.

Marneffe est emblématique de **l'unité paysagère de la vallée fermée de la Burdinale**. La vallée est encaissée, le bas des versants est raide et boisé. Proche de la confluence avec la Mehaigne, c'est l'un des villages pour lesquels la vallée est la plus marquée.

Parc naturel Burdinale-Mehaigne : la vallée fermée de la Burdinale et le village de Marneffe

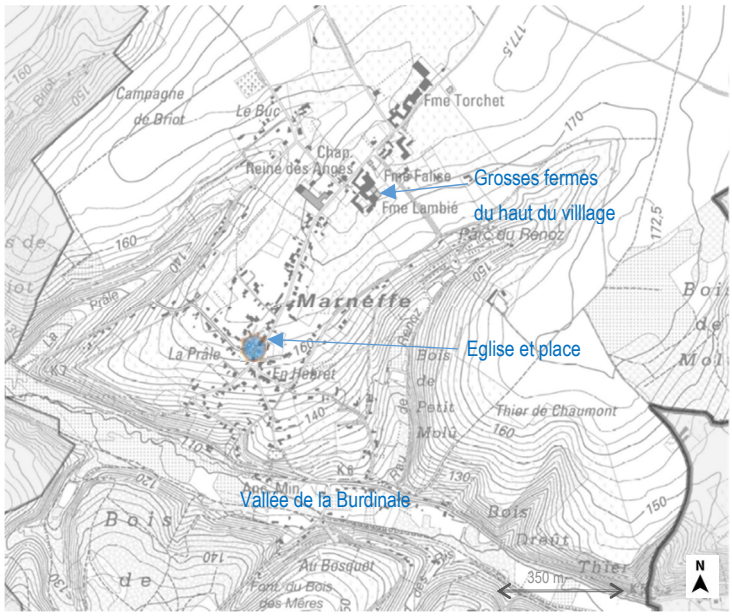

Zoom sur le village de Marneffe, extrait de la carte IGN 2000

Situé sur le haut du versant, le village lui-même est **peu perceptible** depuis le fond de la vallée.

Les versants sont entaillés de **vallons secondaires**, qui constituent les liens privilégiés entre le plateau et le fond de la vallée principale. Ces vallons sont eux-mêmes très encaissés (vallons en « V »).

Le relief mouvementé offre **un paysage très contrasté,** avec des vues depuis le haut de versant vers la vallée. Dans le fond plate de celle-ci, mais toutefois moins large que dans la Mehaigne, les vues sont souvent refermées par l'omniprésence de la végétation. L'importance des déclivités crée une juxtaposition d'univers très différents.

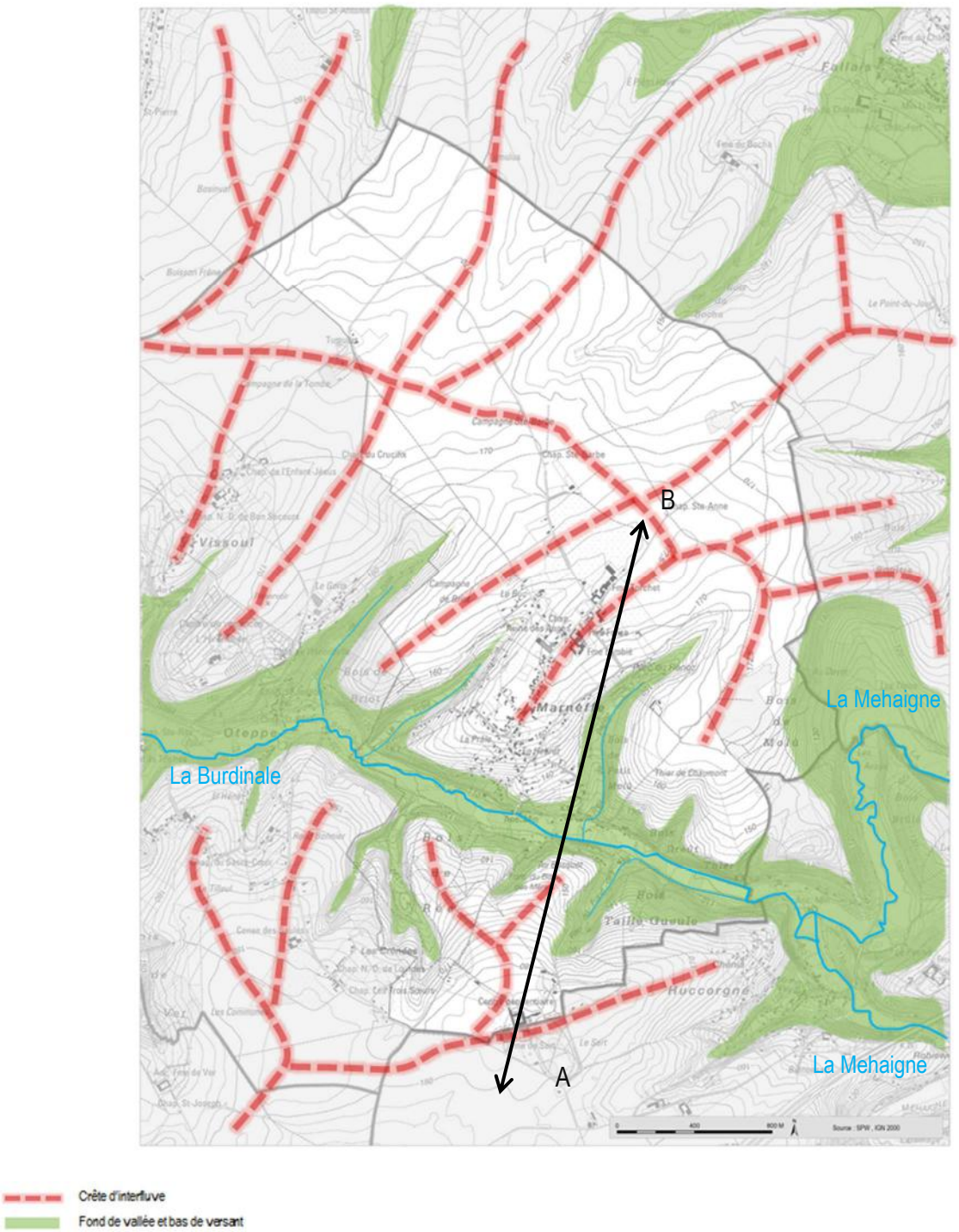

Marneffe (ancienne commune), crêtes et thalwegs sur fond IGN
(Coupe AB : voir page suivante)

COUPE A – B : COUPE TRANSVERSALE DE LA VALLÉE DE LA BURDINALE À HAUTEUR DE MARNEFFE

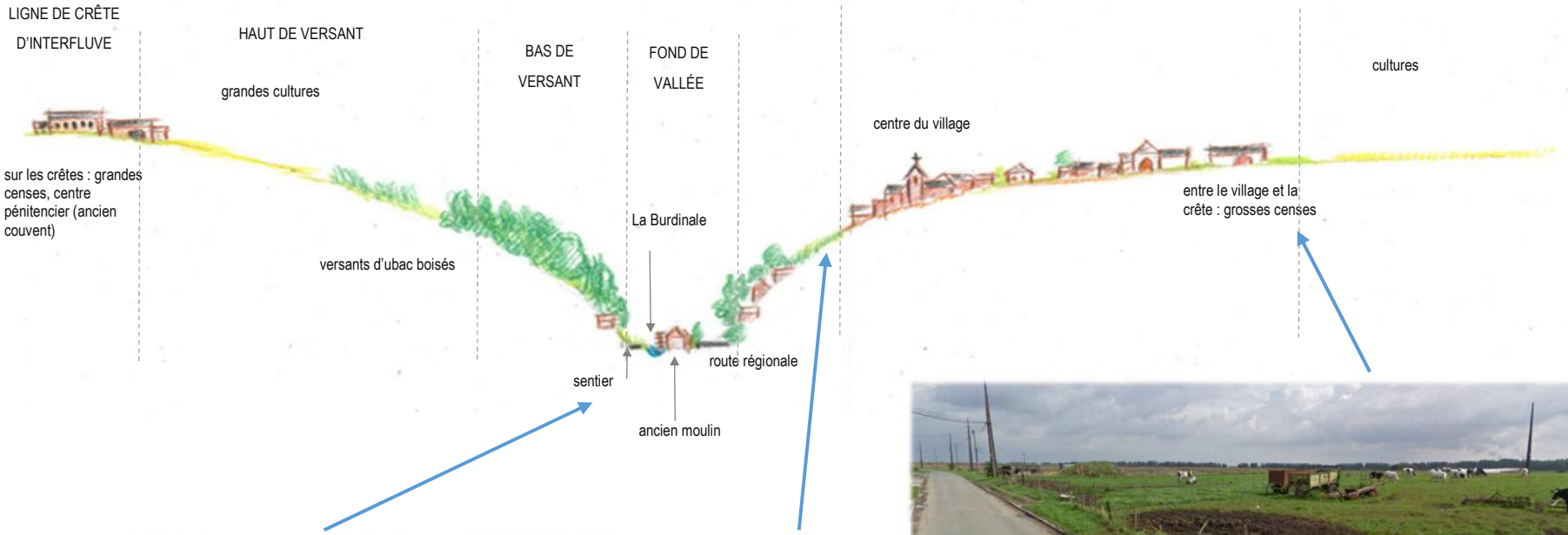

Fond de la vallée

Rues pentues sur les versants

Sur les crêtes d'interfluve, prairies des censes à la limite du village

Sur le haut des **crêtes d'interfluves**, sont implantés de grands bâtiments : grosses fermes isolées (les « censes »), ancien couvent converti en établissement pénitentiaire. C'est également le domaine des grands espaces cultivés.

Au nord du village, les censes sont implantées à la limite du village et des espaces cultivés, tandis qu'au sud, il s'agit de grosses fermes isolées.

Le versant d'ubac est boisé, on y rencontre quelques constructions en bas de versant, tandis que **le versant d'adret**, exposé au sud, accueille le village, à la rupture de pente entre le bas et le haut de versant (sur la « crête militaire »). Le bas du versant d'adret, plus pentu, accueille quelques maisons implantées le long des rues et chemins d'accès au village.

.

maisons établies le long des rues en pentes qui rejoignent le centre du village : les faîtes sont parallèles aux courbes de niveau et les pignons donnent sur la rue

Dans le **fond de la vallée**, en bordure de la Burdinale, on note la présence d'un ancien moulin. Il n'est guère perceptible depuis l'espace public. La route régionale parcourt la vallée en suivant le thalweg, le long du bas du versant. De l'autre côté, un sentier longe la rivière.

Le fond de vallée est relativement étroit, enserré dans les bas de versants raides, souvent boisés.
Il est souvent occupé par des plantations de peupliers et les taillis de bas de versant, qui ferment les perspectives paysagères.

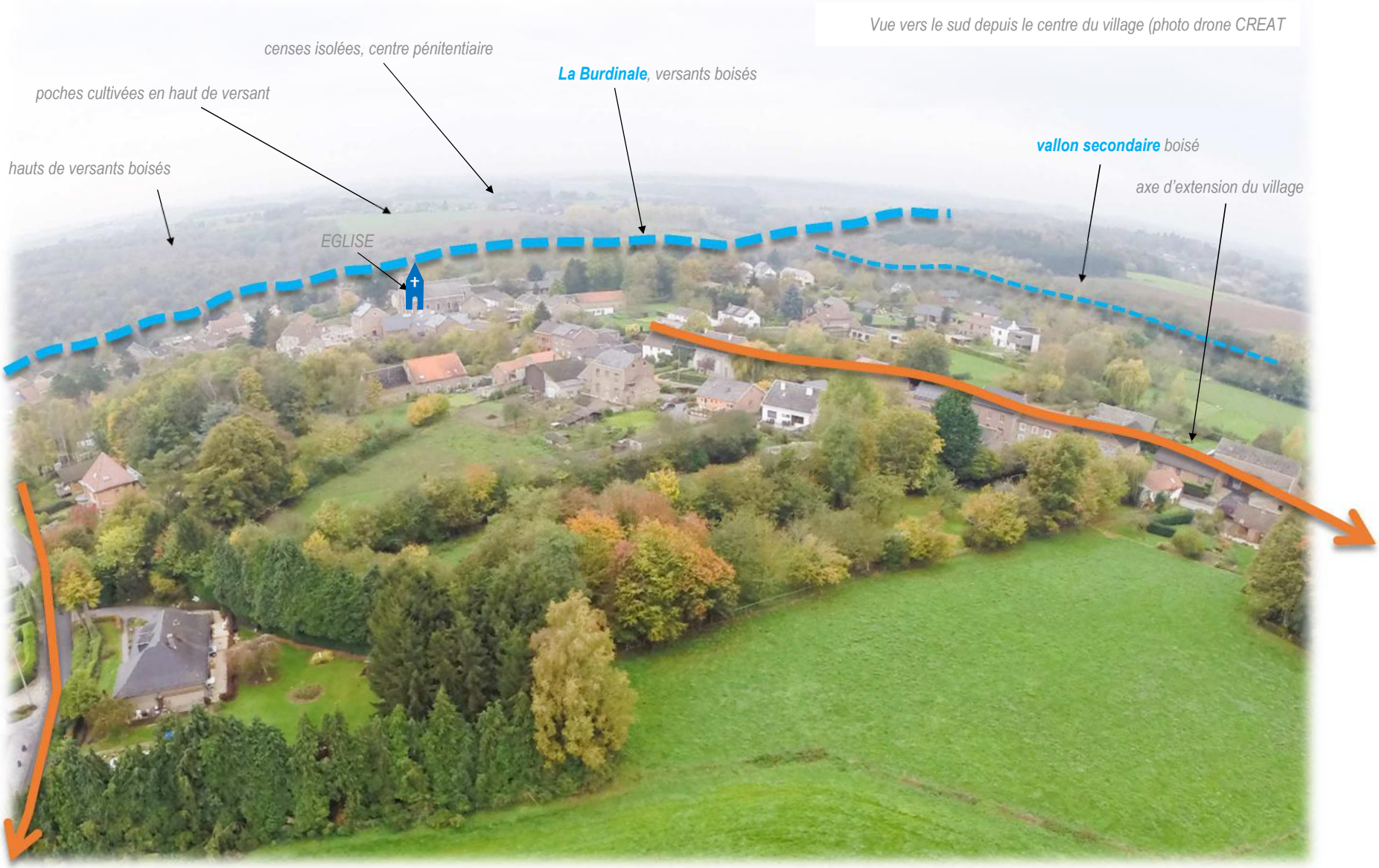

Vue vers le sud depuis le centre du village (photo drone CREAT

1.2. LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

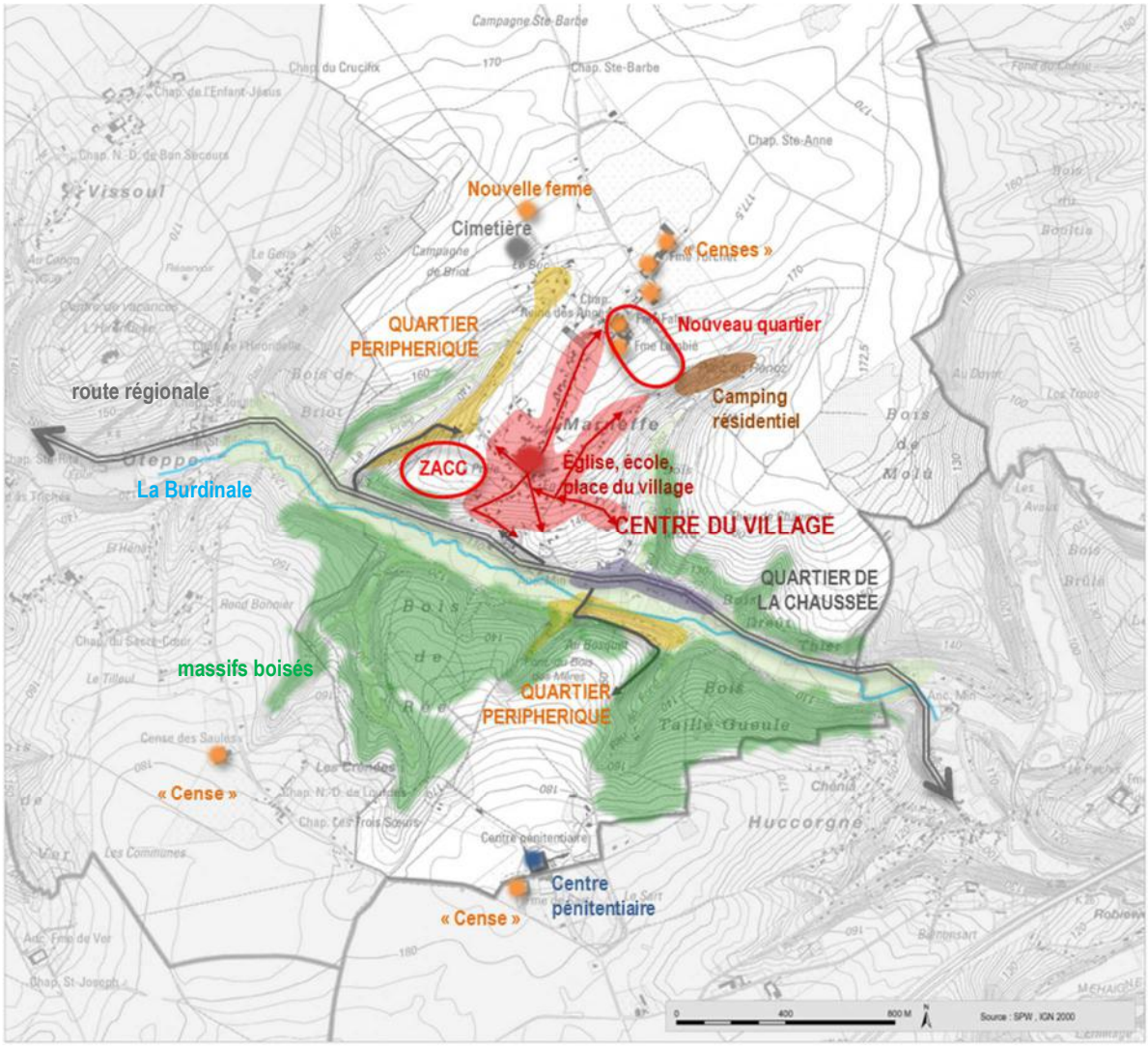

Route régionale

Voies d'accès au village

Rues du village

Marneffe est un village fortement structuré et compartimenté par le relief.

Le **centre du village est bien marqué** visuellement et symboliquement (église, école, place rénovée…), les rues sont établies en étoile à partir de ce point central, sur le haut de versant et s'étirent vers le nord jusqu'aux grosses fermes situées à la limite des terres cultivées. Des groupements bâtis distincts sont établis **le long des vallons secondaires** (quartier du Prâle, parc du Renoz) ou dans le fond de la vallée de la Burdinale (bas de versant d'ubac).

Un quartier de chaussée s'est développé le long de la route régionale.

Il y a très peu de commerces de proximité dans ce village, on n'y trouve pas de superette ou de boulangerie par exemple.

Les « Censes » en périphérie du village sont soit isolées, soit à la limite du village et des cultures. Parmi celles proches du village, deux sont reconverties en résidence. Le pénitencier participe à la même logique d'isolement des grandes structures bâties.

Village et fond de vallée constituent **2 univers complètement séparés**. Le village n'est pas visible depuis le fond de vallée. Les accès vers le village depuis la route régionale sont relativement confidentiels : ils sont peu visibles pour le visiteur extérieur, voire déconseillés (routes locales, très pentues, partant en biais depuis la voirie principale). Les accès plus praticables sont décentrés par rapport au village : ils sont au-delà du panneau de fin d'agglomération.

Pour le visiteur, **la grand-route** est une voie de transit rapide, offrant peu d'aires de repos. Le village et ses accès sont peu perceptibles. La vallée se laisse peu découvrir (peu d'arrêts possibles, paysages fermés par la végétation). L'ancien moulin n'est pas valorisé.

Sur le terrain, on remarque une amorce de **sentier sur l'autre rive** de la Burdinale : un itinéraire mode doux complémentaire à la grand-route pourrait être un moyen potentiel pour découvrir la vallée autrement. Il serait positif tant pour les touristes que pour les habitants de la vallée (vocation utilitaire). Actuellement, ce sentier n'a pas d'existence juridique et son itinéraire n'est pas continu le long de la vallée.

Des **extensions du village** sont à noter sur le haut du versant : transformation et subdivision des anciennes censes en une multitude de logements, création d'un nouveau quartier par lotissement sur les prairies proches de l'ancienne ferme.

Une ZACC est encore disponible en bordure du village, en bordure de la vallée. Il n'existe pas actuellement de projet d'urbanisation pour cette zone.

Les **vallons secondaires** accueillent des quartiers distincts, peu visibles depuis la vallée principale (en ce compris le parc résidentiel du Renoz, constitué de chalets et caravanes).

1.3. Principales caractéristiques du bâti

Le bâti est **généralement discontinu**, même si on note localement des ensembles semi-continus dans le cœur du village.

Les **styles architecturaux sont relativement hétérogènes**, témoignant de différentes époques de construction et du remplissage progressif des interstices. Des développements périphériques récents (nouveaux ensembles et urbanisation en ruban) se distinguant des autres quartiers.

Les maisons anciennes sont en briques ou en pierres (calcaire, grès), les toitures souvent en ardoises de teinte foncée les maisons sont isolées, parfois regroupées en ensembles semi-continus dans le centre du village

Un lotissement avec création de voirie a été réalisé dans la prairie proche d'une ancienne « cense », formant un nouveau quartier clairement identifiable par rapport au reste du village

La pente revêt une importance particulière dans la configuration du bâti :

- des implantations traditionnelles s'établissent perpendiculairement à la voirie, montrant une succession de pignons étagés ; les pignons sont proches de la voirie ;
- des architectures modernes qui jouent avec le relief, notamment cette surprenante façade-toiture datant des années 70 ; l'architecture s'intègre au relief et tente de valoriser les vues ;
- la difficulté d'intégrer les constructions nouvelles dans des talus importants : maisons en contrehaut, grandes hauteurs sous corniches, importance des rampes et escaliers, modifications du relief…

A gauche, succession de pignons dans une rue en pente près du centre du village,
A droite, les maisons s'intègrent difficilement dans les talus, créant de grandes rampes d'accès, des escaliers : le projet s'impose au relief, il ne s'en sert pas et ne le valorise pas (développement périphérique rue du Prâle)

Une architecture particulière des années 70 qui tente de tirer profit du relief et du paysage (rue des Aveugles)

Les matériaux et les teintes traditionnelles sont essentiellement la brique (en ce compris pour l'église et les censes), parfois peinte, et la pierre (calcaire, grès ou les deux) surtout près du versant où elle est naturellement plus accessible, ainsi que les ardoises de teinte sombre pour les couvertures ainsi que plus rarement les tuiles.

Les rénovations ont recours à des matériaux contrastant (bois, crépis blanc ou gris). Les transformations et la subdivision des anciennes « censes » peut s'avérer problématique, notamment pour le maintien du patrimoine en bon état, les jeux des ouvertures dans les élévations et les toitures qui perturbent la lecture du bâtiment dans ses anciennes fonctions…

Rénovation contemporaine avec des matériaux contrastant (dans le centre du village)

A gauche, la rénovation des fermes patrimoniales de grande dimension est coûteuse et délicate
A droite, la subdivision des grands volumes en multiples logements est difficile et peut entraîner la perturbation de la lisibilité initiale du bâtiment

De nouvelles fermes (villas et hangars) s'établissent dans la campagne. Ces bâtiments induisent également une lecture plus difficile de la fonction et de la cohérence de l'ensemble.

1.4. ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL

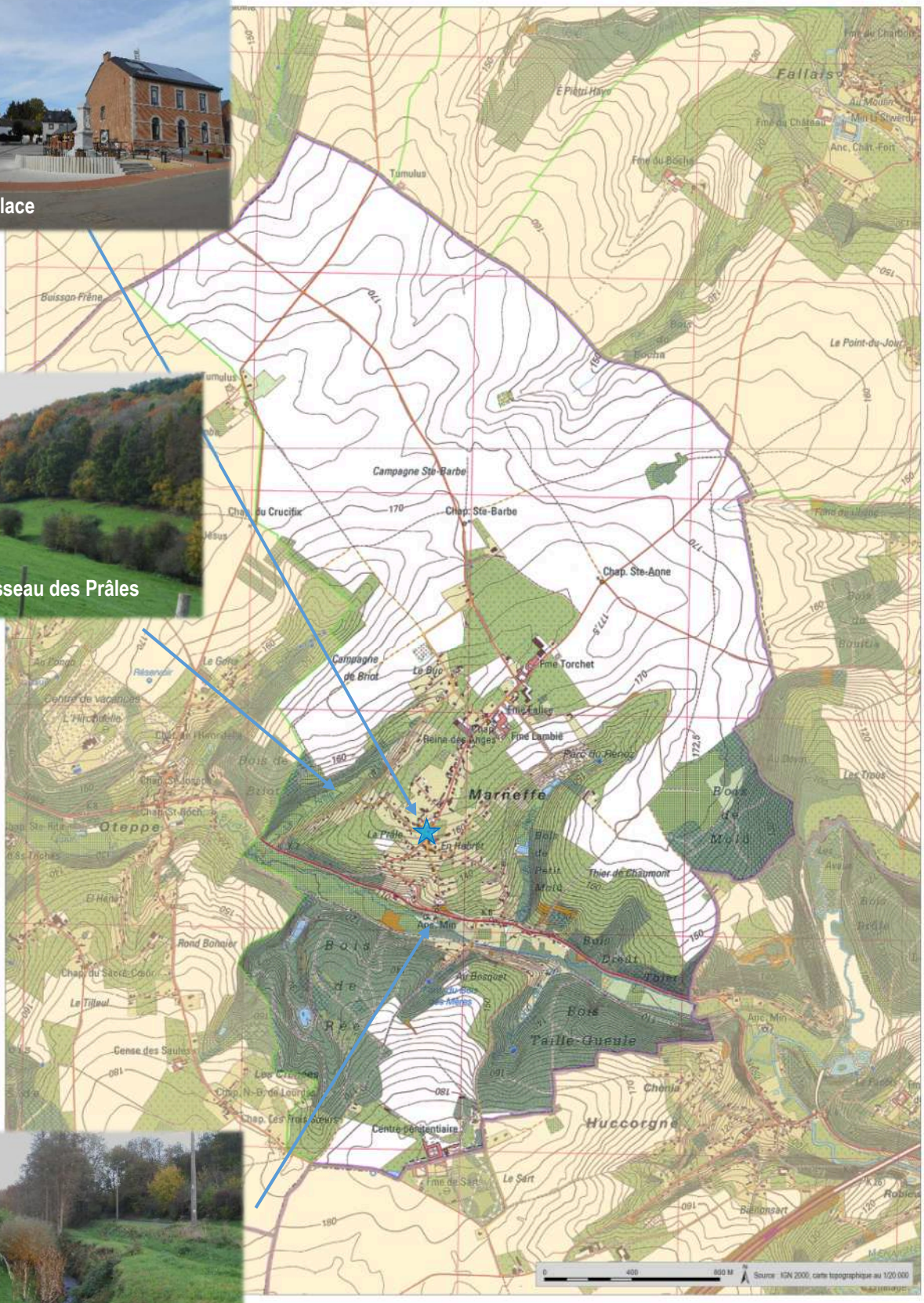

Extrait de la carte IGN 2000

Les **grandes cultures** (céréales, cultures industrielles…) se rencontrent sur le plateau (crêtes d'interfluves), les paysages y sont largement ouverts, seulement ponctués par quelques éléments comme les bosquets des tumuli ou les chapelles. Au sud, on trouve aussi des plages de cultures qui s'avancent entre les bois sur les hauts de versants.

Les grosses exploitations (les « censes » ou les nouvelles fermes) sont établies près les unes des autres, en bordure nord du village ou isolées dans la partie sud du finage ; elles gardent généralement des prairies proches.

Le haut de versant est occupé par le village et ses **prairies permanente**s établies autour des zones bâties, autour des fermes ou dans les intérieurs d'îlots.
Ces prairies sont **progressivement grignotées par l'urbanisation**, au cœur du bâti, le long des voiries (rue du Prâle), ou à proximité de fermes elles-mêmes réaffectées à l'habitat (fermes Falisse et Lambié). Une ZACC à l'ouest du village pourrait également un jour être urbanisée.

Urbanisation progressive des prairies autour du village
Lotissement réalisé à proximité de la Ferme Lambié

Autour et dans le village, ces prairies sont encore souvent bordées de **haies vives**.

Photo : WalOnMap, SPW

Quelques **PME** sont présentes dans le tissu villageois (notamment une entreprise de produits agricoles…).

Les **bas de versants sont souvent boisés,** du fait de la pente raide, ou, le long des voiries montant au village, occupés en partie par les jardins des habitations.
Au sud, les vallons secondaires sont eux aussi boisés, certains thalwegs sont ponctués de plans d'eau. Ce sont des domaines privés non accessibles au public et donc non perceptibles dans le paysage du village.

Le **fond de la vallée principale** de la Burdinale est soit urbanisé (maisons et leurs jardins, souvent établies en zones inondables), soit planté de peupliers. Depuis la route régionale, les vues sont courtes, fermées par les versants et par ces écrans de peupliers ou la végétation en bord de la route.

L'ancien moulin n'est pas valorisé (site privé). Il n'est pas visible depuis la route, et non indiqué.

Le **vallon du Renoz** est boisé, les landes remplacent progressivement les plans d'eau qui s'assèchent. En tête de vallon, le parc résidentiel du Renoz est constitué d'une quarantaine de chalets et de caravanes, occupés par de l'habitat permanent. La configuration du relief et l'implantation limitent néanmoins l'impact visuel du petit domaine dans le paysage depuis le village.

Vue vers le nord-est depuis le centre du village de Marneffe (photo drone CREAT, 2015)

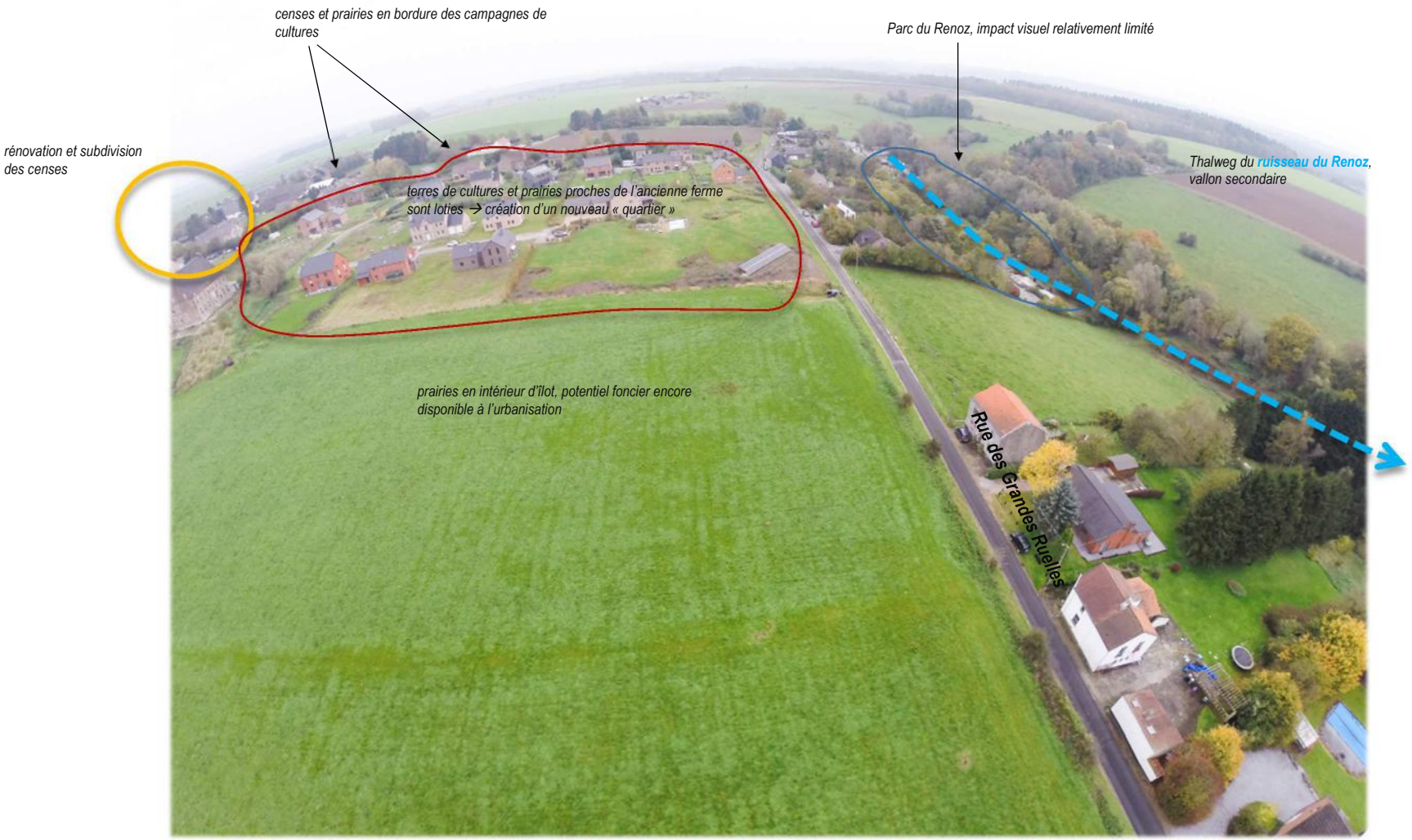

4. SYNTHESE DES ENJEUX

Eléments d'analyse	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Un relief très accentué, marquant bien les terroirs géographiques (fond de vallée, bas et hauts de versants, crêtes…)	La déclivité amène de la variété dans le paysage, crée des univers contrastés, est accentuée par des espaces boisés Le relief (vallons secondaires) permet d'isoler certaines zones et les rendre peu visibles dans le paysage (parc résidentiel) Identité forte de « vallée Burdinale », grand contraste par rapport aux plateaux agricoles hesbignons, qui justifie l'identité du parc naturel Le village implanté sur le versant exposé au sud tire profit du site	Des univers juxtaposés et compartimentés qui ne facilitent pas la lecture d'ensemble du village pour le visiteur, ni la cohésion sociale (ex. le centre du village vit plutôt avec le plateau) Liens physiques difficiles entre bas et haut (pentes des voiries et sentiers) Etroitesse de la vallée qui ne facilite pas son aménité, son ensoleillement, son aménagement	Mieux mettre en valeur la spécificité paysagère de la vallée, la structure physique des villages et de leurs finages pour la rendre plus compréhensible, plus lisible ?
Eléments structurants et organisation de la mobilité	Un village compact, cohérent, sur le haut de versant, tourné davantage vers les crêtes Un centre de village rassemblant les fonctions structurantes et marqué par un espace public réaménagé	Des quartiers distincts du village : quartier de la chaussée, du fond de vallée, du vallon secondaire, peu en lien avec le village Le relief compartimente la structure, le village est peu accroché à la route régionale, son accessibilité est peu lisible par rapport aux panneaux d'agglomération Pas de petits commerces de proximité, pas de lieu structurant le long de la chaussée La grand-route canalise le trafic, vitesse, peu d'espaces pour s'arrêter, pas de place pour les modes doux, le visiteur ne profite pas de la vallée Présence d'un sentier le long de la Burdinale, mais qui ne semble pas constituer un itinéraire continu et officiel	Idem : lien vallée / structure du village Sentier comme alternative à la grand-route Mise en scène de la vallée par rapport à la grand-route

Eléments d'analyse	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Eléments bâtis	Des architectures anciennes et contemporaines tentent de tirer parti de la pente Des rénovations et extensions assez bien intégrées au bâti ancien	Développement d'un nouveau quartier sur une prairie Intégration des nouvelles constructions par rapport à la pente et aux talus Rénovation délicate d'anciennes « censes », subdivisions importantes, risque de perte de lisibilité, risque de perte de patrimoine (coût important) Nouvelles fermes : villa + hangar en périphérie des villages, ne traduisent plus aussi bien la fonction	Préservation du patrimoine bâti, notamment des grandes censes, adopter le ton juste pour les rénover Adopter le ton juste pour transformer les prairies des censes en extension du village Constructions qui privatisent des points de vue vers le paysage
Occupations du sol	Des vallons secondaires constituant des coins peu visibles où notamment le parc résidentiel s'est discrètement implanté Des prairies autour du village : intérieurs d'îlots, haies vives Mixité des fonctions rurales au sein du village (PME…)	Des vallons secondaires non accessibles aux promeneurs Problème du parc résidentiel : habitat permanent (qualité du logement, équipement suffisant, incidences sur l'environnement) Grignotage progressif des prairies, reconversion des exploitations agricoles	Devenir des prairies autour du village et des intérieurs d'îlots (urbanisation, gestion agricole, maintien des haies…)
Eléments végétaux	Versants boisés	Végétation trop présente dans le fond de vallée	Recomposition paysagère du fond de la vallée pour organiser et ménager des vues, un séquençage
Eléments de patrimoine		Pas de valorisation de l'ancien moulin	

HUCCORGNE, VALLEE CALCAIRE

1. ANALYSE DESCRIPTIVE

1.1. L'ANALYSE DU SITE

Huccorgne est l'un des villages de la commune de Wanze. Il a été choisi comme village emblématique de la **vallée calcaire** de la Mehaigne, de la confluence avec la Burdinale jusqu'au Val Notre-Dame. Le village est implanté dans un vallon secondaire, perpendiculaire à la Mehaigne et s'étend essentiellement sur le versant d'adret de ce vallon.

La vallée de la Mehaigne est très encaissée dans sa traversée des bancs calcaires, prenant parfois des allures de canyon ; le fond de la vallée est cependant assez large, parcouru par de nombreux méandres, qui donnent de la variété au paysage, des perspectives successives et un intérêt pour le tourisme et la promenade. En fait, la vallée est à peine un peu plus large que ne l'est la Burdinale à hauteur de Marneffe, mais le dégagement visuel de la vallée (méandres, plaine alluviale occupée par les prairies…) ménage de plus grandes ouvertures et des vues plus lointaines.

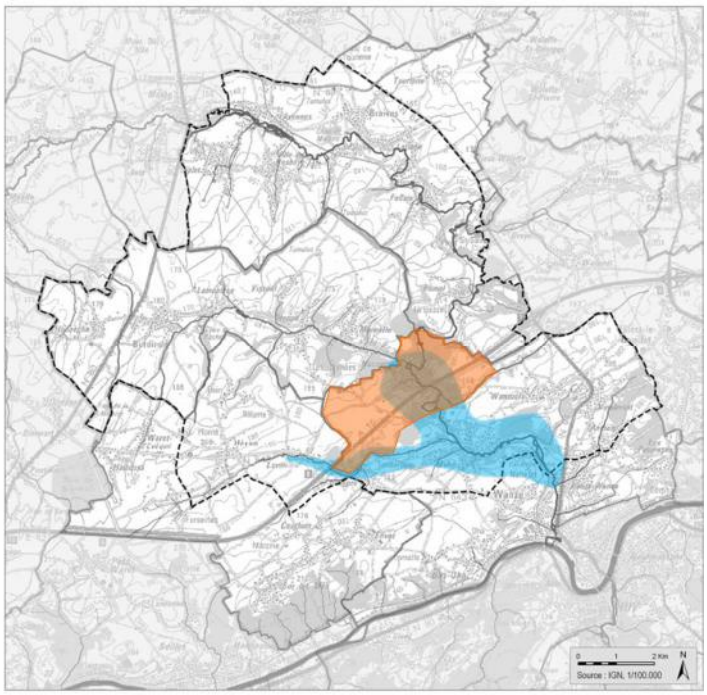

Parc naturel Burdinale-Mehaigne : la vallée calcaire et le village de Huccorgne

Le relief marqué, qui découpe des vallées sinueuses, apporte un paysage de grande qualité, vers le fond de la vallée.

Au sud cependant, le village est longé par l'autoroute, qui franchit la vallée par un viaduc. Le relief naturel est perturbé par les excavations dans les bancs calcaires.

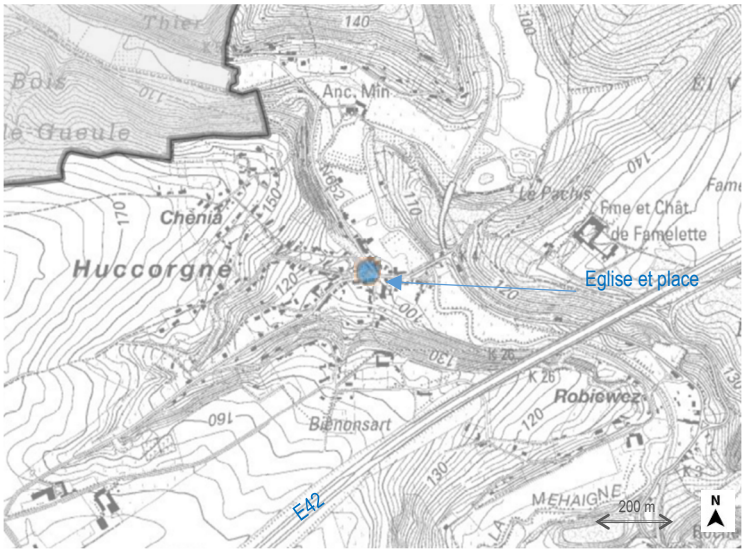

Zoom sur le village d'Huccorgne, extrait de la carte IGN 2000

Les illustrations qui suivent indiquent l'implantation du village par rapport aux éléments principaux du relief. La coupe schématique montre les éléments marquants par rapport au relief et au découpage des « terroirs » paysagers.

Le **centre du village** de Huccorgne (église, école, placette) est implanté en bas de versant. L'église s'est installée sur un petit promontoire rocheux dominant le carrefour entre la grand-route et la rue soulignant le thalweg du vallon secondaire. Le centre du village s'organise autour de ce carrefour. Il s'étend également sur le versant d'adret du vallon secondaire, bien exposé.

Les **bas de versants** sont très raides et boisés.

Le **fond de vallée** est plat, travaillé par les méandres de la Mehaigne. Il est parcouru par l'ancienne ligne de chemin de fer (devenue pré-RAVeL) au nord des carrières de Moha et par la route régionale.

Sur les **crêtes et les hauts de versants**, on retrouve les grosses fermes, censes fortifiées ou châteaux, implantées à la limite des cultures.

Quant au versant d'ubac du vallon secondaire, il est faiblement urbanisé le long des voiries.

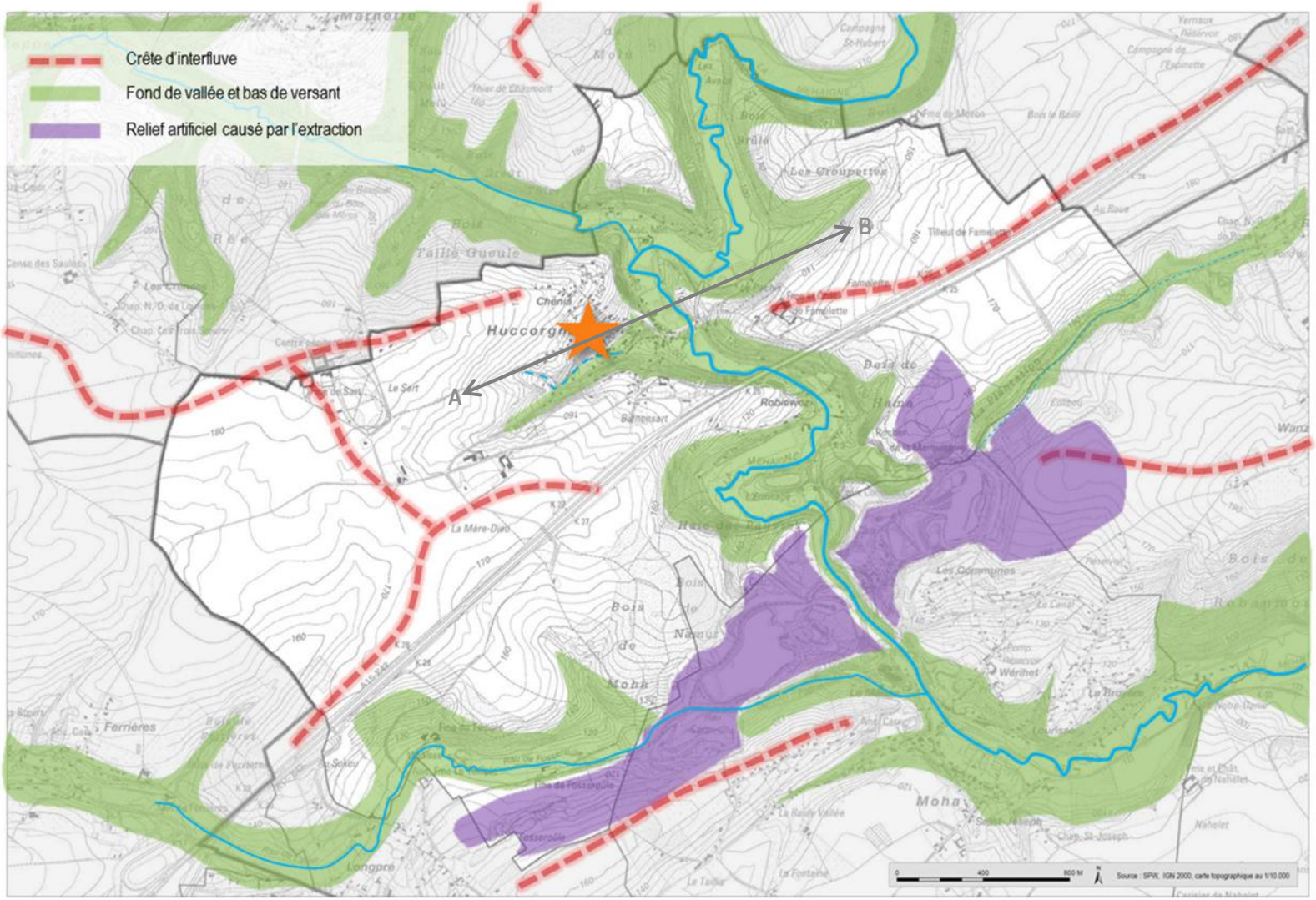

Huccorgne (ancienne commune), crêtes et thalwegs sur fond IGN
(Coupe AB : voir page suivante)

COUPE A-B : COUPE TRANSVERSALE DE LA VALLEE DE LA MEHAIGNE A HAUTEUR DU VALLON SECONDAIRE DE HUCCORGNE

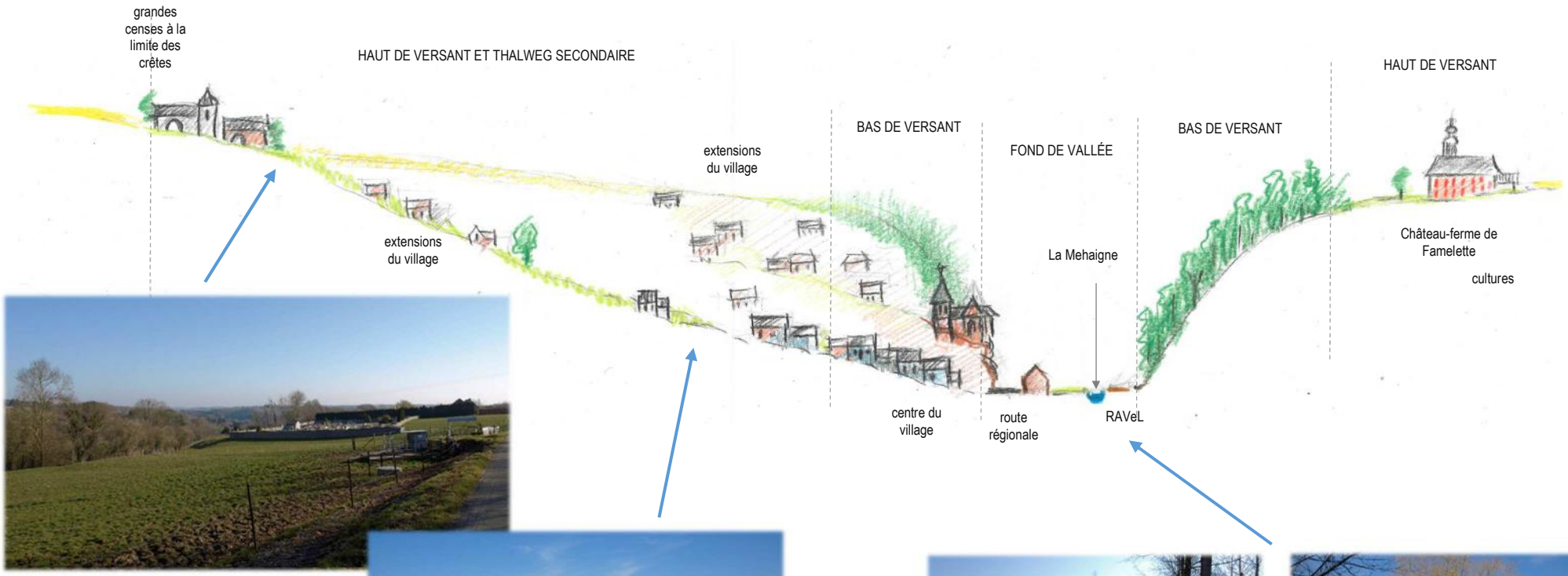

Les hauts de versants, prairies autour des censes

Habitat étagé le long du versant

Fond de la vallée : méandres et moulin

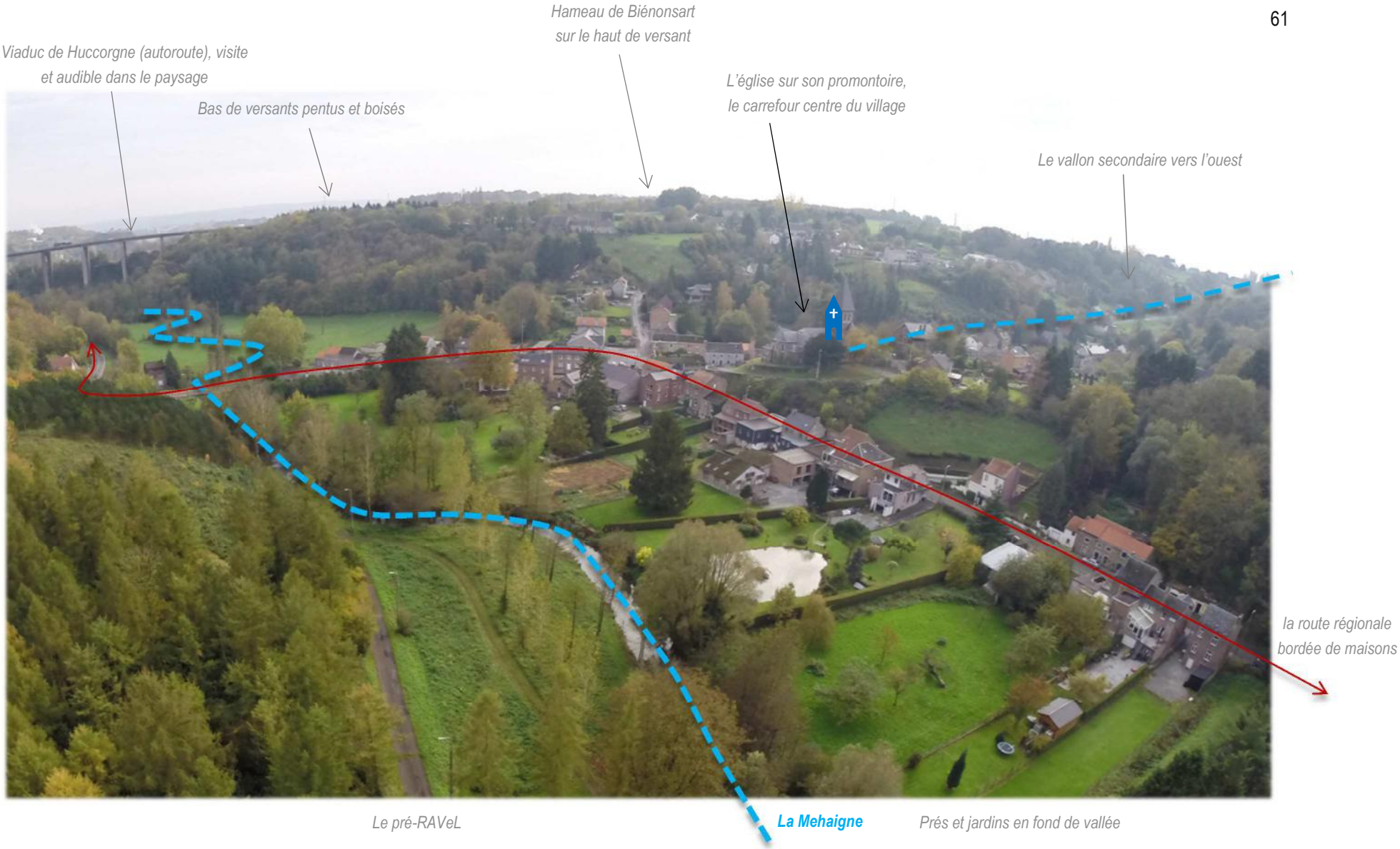

Le village de Huccorgne, prise de vue au nord du village (photo drone CREAT 2015)

1.2. LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

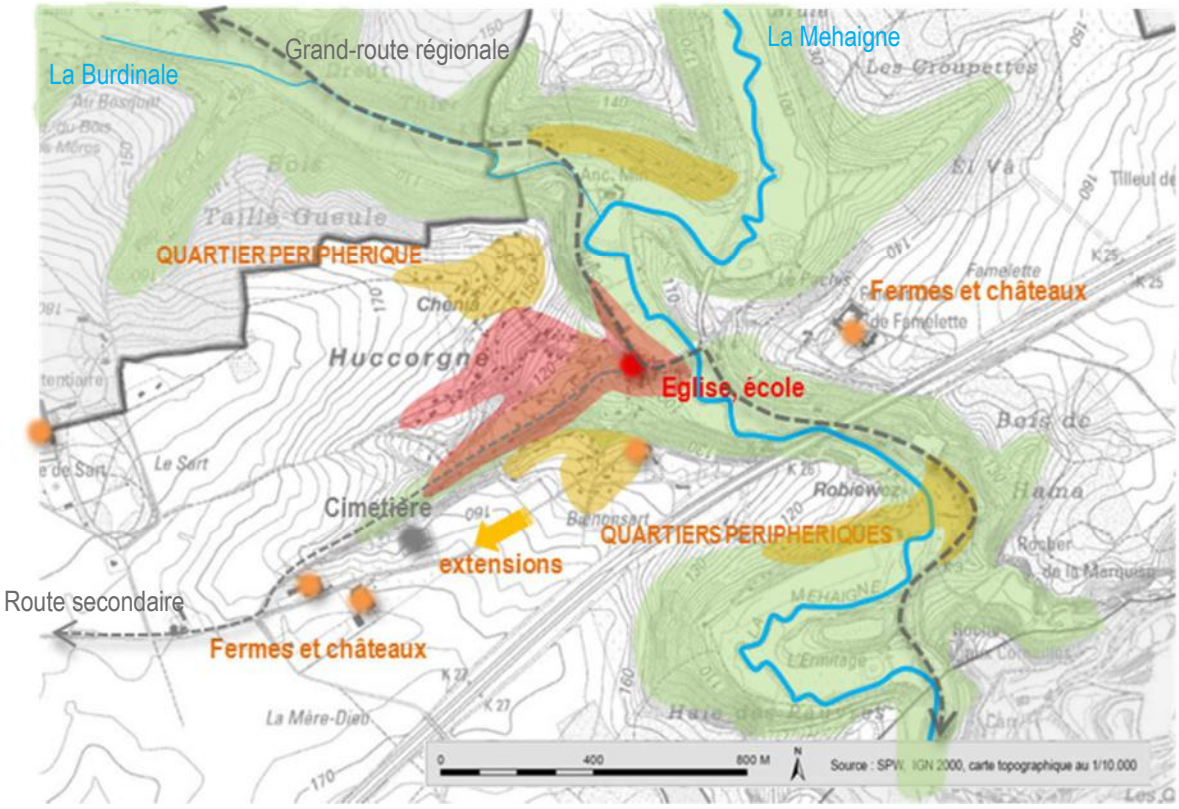

Huccorgne se localise **au carrefour de la route régionale(RN652) avec la route de Lavoir**, qui souligne le thalweg d'un petit vallon et remonte vers le haut de versant. Le village s'organise autour de son petit centre, clairement marqué par l'implantation de l'église sur son petit promontoire rocheux et l'école communale juste en contrebas. Le village s'étend le long du thalweg et surtout sur le flanc adret du vallon secondaire, bien exposé. Des maisons – notamment des petits commerces dont certains ont disparu- se sont implantées le long de la grand-route, sur le lieu de passage.

Le village organisé autour d'un carrefour, près duquel on trouve l'église et l'école

On y note encore la présence d'un petit salon de coiffure et d'une pharmacie.

On peut identifier **des quartiers secondaires ou hameaux autour du village** : le Chenia, sur la crête dominant le village au nord, Biénonsart, vers une grosse ferme implantée à la limite de la crête, le quartier du moulin, au nord du village près du moulin implanté à la confluence de la Mehaigne et de la Burdinale, le quartier de Robiewez, le long de la grand-route et dans le méandre aval.
Hormis les deux hameaux plus isolés, la configuration du relief donne une plus grande cohérence visuelle du village avec ses extensions proches.

Les grandes fermes, voire fermes fortifiées (tour) ou ferme-château sont établies de manière isolée, à la limite des hauts de versants, vers les crêtes et en bordure des plages cultivées.

La grand-route ne constitue pas un élément de rupture aussi flagrant que dans d'autres villages du parc naturel. Elle n'induit pas non plus la présence d'un quartier spécifique distinct du reste, mais reste en dialogue avec le cœur du village. Sa sinuosité à hauteur du centre du village, ainsi que les aménagements réalisés au carrefour induisent une vitesse moins grande des véhicules. La praticabilité du tronçon qui quitte le centre du village vers le nord est cependant problématique en raison de l'exiguïté des accotements et trottoirs.

Route de l'Etat (RN652) : trottoirs et accotements très étroits dans cette rue le long de la route régionale

De manière générale, l'exiguïté des lieux, du fait du relief, ménage peu **d'espaces publics significatifs**. Un petit square est aménagé sur un espace résiduel au pied de l'église (Est-il réellement fréquenté ?). Le parking de l'école joue sans doute aussi ce rôle, mais accueille les véhicules stationnés. Le PCDR[1] a identifié un autre espace plébiscité pour un aménagement par les habitants : le triangle près de la Mehaigne, qui accueille le monument aux morts et quelques terrains de pétanque.

La **présence de la rivière** est ici plus marquée que dans d'autres villages étudiés : la Mehaigne présente dans ce tronçon une largeur appréciable, qui la rend présente dans le paysage. La vallée est dégagée, occupée de prairies et de jardins, qui permettent de percevoir, sinon de voir, sa présence. L'entrée du village se matérialise par un pont franchissant le cours d'eau. Les abords du cours d'eau sont accessibles et seront encore davantage valorisés par l'aménagement du petit espace public près du monument.

Le **pré-RAVeL** passe de l'autre côté de la Mehaigne, sans traverser le village. Il permet néanmoins des vues vers celui-ci. Entre Huccorgne et Robiewez, un parking a été aménagé, permettant l'accès direct à cet itinéraire mode doux pour la découverte de l'amont de la rivière.

[1] *PCDR : Programme communal de développement rural, entrepris pas la Commune de Wanze, tout comme Braives et Héron.*

A gauche, la promenade du pré-RAVeL le long de la Mehaigne permet de découvrir le village à travers le rideau de végétation, à droite, l'entrée du village se marque par la traversée de la rivière

1.3. Principales caractéristiques du bâti

Dans le cœur du village, **le bâti traditionnel est parfois semi-continu**, notamment le long des deux axes principaux (route de l'Etat et route de Lavoir). La plupart du temps, il est discontinu, en particulier sur le versant du Chenia.

Dans le centre du village, on note localement un bâti semi-continu

Au centre du village notamment, on note la présence de petites maisons ouvrières, souvent accolées.

Les maisons s'égrainent le long des routes vers les hameaux du Chenia et de Biénonsart.

Les styles architecturaux (reflétant les différentes époques de constructions) sont mélangés et variés.

Versant d'adret vers le hameau du Chenia, habitat discontinu, architecture variée et teintes diverses

Comme à Marneffe, Huccorgne est un **village implanté sur la pente**, ce qui implique des considérations spécifiques par rapport à l'intégration du bâti.

- D'une manière générale, les maisons implantées sur le versant d'ubac bénéficient de peu d'ensoleillement. L'adret a davantage été mis à profit à Huccorgne, mais on note néanmoins un certain nombre de maisons implantées le long de la route de Lavoir ou encore de la rue de Biénonsart.
- Certaines maisons implantées dans la pente du versant ne disposent pas toujours d'un dégagement suffisant pour l'éclairage des pièces du rez-de-chaussée. Les maisons à demi enterrées dans la pente peuvent en outre rencontrer des problèmes d'humidité.

A gauche, une maison traditionnelle implantée dans la pente ne bénéficie que très peu d'éclairage des pièces du rez-de-chaussée, A droite, architecture contemporaine et traitement audacieux du relief (rues de Lavoir et de Biénonsart)

- Des architectures contemporaines tentent de s'approprier le relief par d'autres modes d'expression plus audacieux, tranchant avec le contexte bâti voisin.
- Dans les rues étroites en forte pente, par exemple rue de Biénonsart, les maisons ne disposent pas toujours du recul suffisant, ni de l'espace adéquat pour stationner les véhicules. Des terrassements sont réalisés, à côté ou face aux maisons, pour réaliser des espaces de stationnement ou des car-ports. La photo ci-après montre des terrassements réalisés face aux maisons : ce faisant, ils dégagent une vue vers le village, ce qui est positif, mais amène un conflit d'usage potentiel avec des visiteurs tentés d'arrêter leur véhicule à cet endroit pour l'admirer. Les riverains ont d'ailleurs apposé plusieurs dispositifs pour contrôler le stationnement non désiré.

Dégagements réalisés par des particuliers pour le stationnement de leurs véhicules, conflit d'usage riverains / visiteurs pour la valorisation du panorama vers le village (rue de Biénonsart)

- Enfin, la pente a un impact important sur la structure des rues elles-mêmes : les ruelles traditionnelles à Huccorgne sont étroites et très pentues, difficiles à pratiquer en hiver tant pour les véhicules que les modes doux. Les rues plus récentes (on pense notamment à la rue Elva) s'imposent parfois davantage dans le relief et le paysage, avec une emprise plus importante et des aménagements plus visibles (rails de sécurité…).

Les **matériaux sont diversifiés** : les maisons anciennes sont en pierre, soit en calcaire principalement dans le bas du village, soit en grès. L'église est également faite de grès. La pierre est parfois chaulée ou peinte en blanc. On trouve aussi la brique, même dans le bâti ancien.

Les vues d'ensemble du village présentées ci-avant montrent la variété des teintes, beaucoup de bâtisses de toutes époques apparaissent en blanc. Les revêtements de toitures sont souvent foncés (ardoise ou matériau assimilé) mais peuvent aussi être en tuiles rouges.

Calcaire, grès, ardoises, tuiles…
les matériaux sont diversifiés, en ce compris dans le bâti ancien

CR

On note la présence de quelques bâtisses traditionnelles à caractère patrimonial : ferme fortifiée (à gauche), château de Famelette moulin (à droite)… généralement situés hors du village.

Les **interventions récentes** soulèvent quelques enjeux, notamment la conception contemporaine en rupture par rapport au bâti existant. Il peut s'agir de l'inscription par rapport au relief, évoquée précédemment, mais aussi de la relation à l'espace public.

Rue de Biénonsart, une architecture avec des matériaux différents mais néanmoins relativement intégrés dans l'ensemble. L'architecture contemporaine doit toutefois veiller au respect de la relation avec l'espace public en prévoyant suffisamment d'ouvertures côté rue et en évitant les murs aveugles.

Route de l'Etat, rénovation et agrandissement d'une maison unifamiliale, transformée en 4 appartements. Les aires de stationnement sont aménagées à l'arrière, à la place du jardin.

On note la réalisation d'un **petit immeuble à appartements** dans le centre du village (photo ci-avant). Ce type de demandes risque de se présenter de plus en plus fréquemment à l'avenir, même dans les villages, en réponse au besoin de logements plus petits, sans jardin, plus abordables financièrement, recherchés par certaines catégories de la population.

Des **extensions récentes** le long des voiries sont constatées (rue Biénonsart, rue Elva). Elles peuvent être particulièrement visibles dans le paysage et s'inscrire en rupture par rapport à la structure du village, tout en participant à la banalisation de l'architecture.

1.4. Analyse de l'occupation du sol et des éléments de végétation

L

Extrait de la carte IGN 2000

L'occupation du sol est fortement conditionnée par le relief.

Le **fond de la vallée de la Mehaigne** est occupé de prairies et de jardins pour la partie urbanisée. La végétation est présente et constitue un rideau qui souligne le cours d'eau ou localement les limites de propriétés. Mais on note à hauteur du village peu de plantations de peupliers, ce qui permet des ouvertures visuelles plus importantes qu'à d'autres endroits.

En outre, les méandres très prononcés dégagent des vues plus longues, notamment à hauteur du moulin ou au sud du hameau de Robiewez. Par contre, à d'autres endroits, la vallée est particulièrement resserrée (sous l'autoroute).

Le pré-RAVeL (la « Traversine ») suit le tracé de la Mehaigne en empruntant l'ancienne ligne de chemin de fer. Par endroit, la courbe directe du train n'est toutefois pas suivie, notamment à hauteur du moulin où les risques d'éboulements ont condamné le petit canyon creusé autrefois dans la roche.

Les **bas de versants** sont particulièrement pentus. Ils sont boisés.

Dans le **vallon secondaire** (route de Lavoir), l'urbanisation occupe les bas de versants moins prononcés, en particulier l'adret bien exposé à l'ensoleillement. Les pentes sont occupées par les jardins, bien que quelques bosquets restent présents à proximité du village.

Autour du village, la couronne de prairies est présente, même si elle est limitée en bordure des hauts de versants.

Les **hauts de versants** et les crêtes sont occupés par les grandes structures agricoles et historiques : censes, ferme fortifiée, château, grandes propriétés, grandes cultures.

Le village est essentiellement résidentiel. On note peu de PME et seulement quelques petits commerces (coiffure, pharmacie…).

Les **carrières** ont peu d'impacts directs sur le village. Elles se développement à la limite de l'ancienne commune, sur l'entité de Moha. Les replis des méandres ne ménagent pas de vue directe depuis le village vers ces activités.

Peu de **haies** sont présentes autour du village. Des nouvelles plantations ou des aménagements sont utilisés pour délimiter les propriétés. Ils appellent quelques commentaires :

- De nouvelles haies sont parfois plantées pour délimiter les propriétés. Le choix d'essences régionales est heureusement souvent préféré aujourd'hui par rapport aux conifères exotiques, en particulier les essences marcescentes qui gardent les feuilles séchées jusqu'à la repousse des bourgeons (hêtres, charmes). On note toutefois le caractère régulier et très structuré que ces haies peuvent présenter a contrario des haies champêtres plus libres. La hauteur des haies peut être importante, pour préserver l'intimité des espaces privatifs ; elle entraîne dès lors une privatisation des vues qui selon l'endroit peut refermer les espaces.

A gauche, des haies basses encadrent l'espace public et structure le paysage (rue Petites Trixhes), à droite, des haies trop hautes privatisent les vues et referment l'espace (rue Elva)

- Divers matériaux ou procédés nouveaux sont employés pour délimiter les espaces privatifs. Ils peuvent toutefois utiliser des matériaux naturels ou rappelant ceux-ci.

1.5. AUTRES ÉLÉMENTS PARTICULIERS

L'autoroute est bien présente dans le paysage de Huccorgne. Elle enjambe la vallée entre le village et le hameau de Robiewez. Le viaduc est très perceptible depuis le village, tant visuellement que par le bruit de fond continu que provoque la circulation. Aux dires d'un riverain rencontré, la continuité du bruit le rendrait toutefois relativement supportable.
Pour les automobilistes circulant sur l'autoroute, la vue offerte depuis le haut du viaduc constitue cependant une belle vitrine pour le parc naturel.

Le passage depuis l'autoroute sur le viaduc de Huccorgne offre un point de vue magnifique pour les automobilistes. Le viaduc est toutefois particulièrement perceptible depuis le village, tant visuellement qu'auditivement

4. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Eléments d'analyse	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Relief	La déclivité est très prononcée, à la fois dans la vallée principale (Mehaigne) et la vallée secondaire (route de Lavoir). La vallée de la Mehaigne serpente au grès des méandres de la rivière. Amène de la variété et de la qualité paysagère. Le village implanté sur l'adret profite du bon ensoleillement. Qualité de la vue depuis le viaduc de l'autoroute. Des points de vue vers le village peuvent être appréciés.	Le village est implanté dans le vallon secondaire, sur une pente assez forte, ce qui entraîne des enjeux particuliers : intégration du bâti (modifications du relief naturel, ombre et humidité des fonds de vallées et versants d'ubac), aires de stationnement des véhicules, privatisation des vues, conception des voiries… Les pentes fortes ne facilitent pas les relations et les déplacements entre haut et bas du village, surtout l'hiver.	Prise en compte de la pente dans les aménagements.
Cours d'eau	Ampleur suffisante de la Mehaigne pour qu'elle soit bien perceptible dans le paysage.	Zones inondables.	Mise en valeur de l'eau dans les aménagements.
Eléments structurants et organisation de la mobilité	Le centre du village est clairement identifiable (église, école, petits commerces…). Projet d'aménagement d'un espace en bord de la rivière (PCDR). Le village est traversé par une grand-route (route de l'Etat), mais au droit du village, la circulation est freinée par la sinuosité de la voirie. La « Traversine » longe la Mehaigne et constitue un itinéraire de promenades très appréciable pour les habitants comme pour les visiteurs. Le pont sur la Mehaigne à l'entrée du village crée un lien structurant avec le cours d'eau.	L'espace de part et d'autre de la grand-route n'est pas toujours suffisant pour aménager des trottoirs et accotements sécurisants. Peu d'espaces publics structurants (places) et significatifs, peu de place pour pouvoir les aménager.	Identité et structuration du village.

Eléments d'analyse	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Eléments bâtis	On note quelques maisons en pierres, en particulier dans le centre du village. Eléments de patrimoine plus imposants : château, fermes fortifiée, moulin…	Grande variété des styles, des époques et des matériaux. Intégration des nouvelles constructions par rapport à la pente et aux talus. Extensions récentes le long des voiries, participent à la banalisation des paysages. Appropriation des points de vue par les riverains (haies, espaces de stationnements).	Intégration des nouvelles constructions, des petits immeubles à appartements.
Occupations du sol et éléments végétaux	Usages d'essences régionales pour la plantation de haies.	Des haies trop hautes privatisent les vues et referme les espaces.	Intégration des haies et des éléments de clôtures des propriétés.
Autres éléments		L'autoroute est particulièrement visible et audible dans le paysage.	

WANZOUL, COTEAU DE MEUSE

1. ANALYSE DESCRIPTIVE

1.1. L'ANALYSE DU SITE

Wanzoul a été retenu comme **village représentant des paysages des coteaux de Meuse**. Il est situé sur une crête qui borde la vallée de la Meuse, correspondant au rebord nord de la structure géologique du « synclinorium de Namur » (vallée de la Meuse). Au droit du village, le sous-sol est constitué de grès, tandis que juste au nord, on trouve le banc calcaire largement exploité par les carrières.

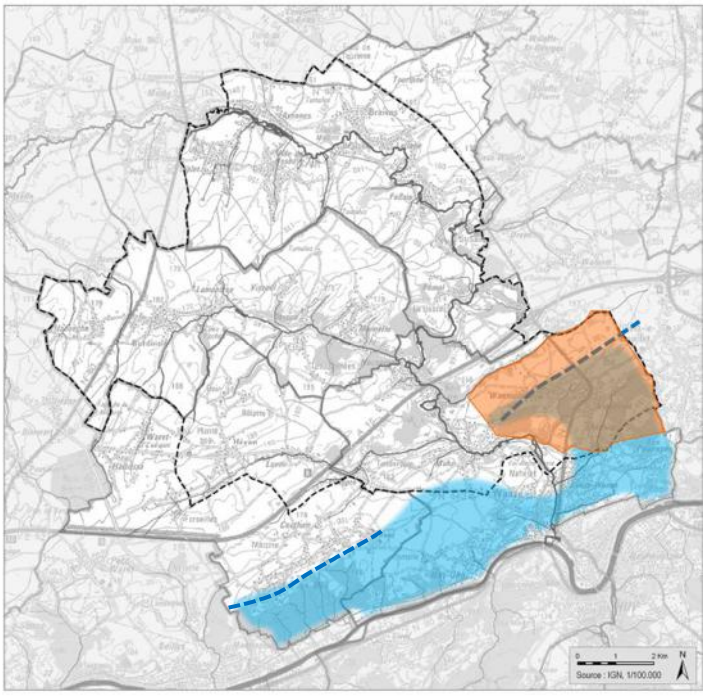

Parc naturel Burdinale-Mehaigne : les versants de Meuse et le village de Wanzoul

Le village n'est pas en contact direct avec un cours d'eau, puisque situé au niveau du plateau (altitude de 200 mètres). Le site est toutefois **la résultante d'une action combinée de la Meuse et de la Mehaigne**.
Le relief au niveau du village lui-même n'est pas très prononcé. La plate-forme sur laquelle il est installé n'est cependant pas très large et assez rapidement, les rues qui s'éloignent de la ligne de crête adoptent une pente plus importante, soit vers le nord (vallon du Roua), soit vers le sud (versant de Meuse). Vers l'ouest et le sud-ouest, un dernier méandre de la Mehaigne juste avant le Val Notre-Dame est venu creuser dans la crête à proximité du village, ménageant à cet endroit un bas de versant très abrupt (dénivelé de plus de 100 mètres dans le bois de Robaumont).

Wanzoul constitue à proprement parler un hameau du village de Vinalmont, dans l'entité de Wanze.

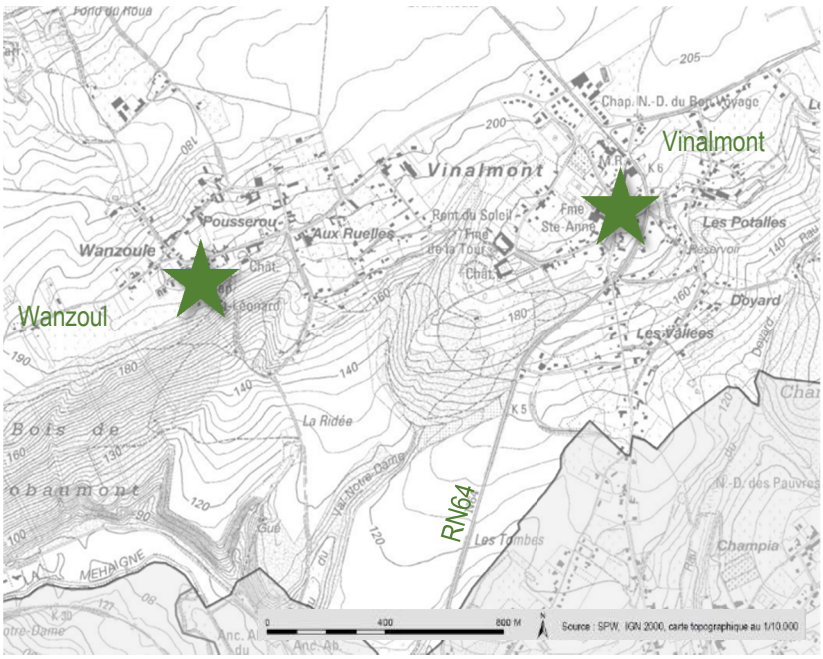

Zoom sur les villages de Wanzoul et Vinalmont, extrait de la carte IGN 2000

Vinalmont est, comme Wanzoul, implanté sur le bord du plateau et son urbanisation s'étire dans la pente sur le versant d'adret[1] et les terrasses de la Meuse.

La carte du site et des principaux éléments de relief, ainsi que les coupes transversales schématiques aux pages qui suivent, montrent que **Wanzoul et Vinalmont s'étirent le long de la ligne de crête**, à la manière des villages condruziens. Les deux villages sont séparés par un vallon, qui constitue le haut du bassin du ruisseau du Val Notre-Dame, au lieu-dit le « Pont du Soleil ». Les extensions des villages s'étirent le long des hauts de versants d'adret, bien exposés, qui constituent en fait le haut des versants mosans.

Les cœurs de villages sont clairement identifiés par les églises et les châteaux, entourés de vastes propriétés.

[1] *Versant exposé au soleil, par opposition à l'ubac.*

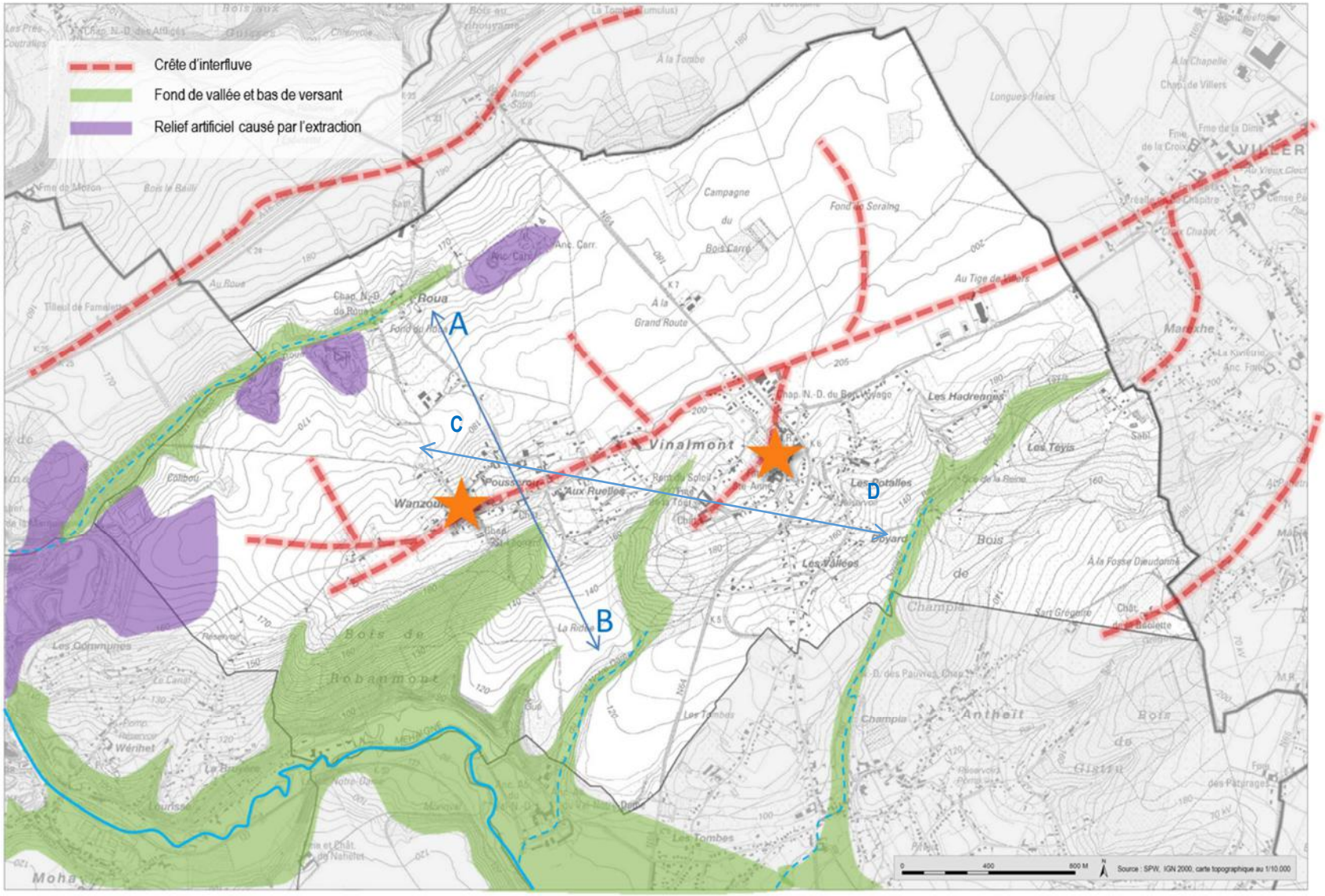

Wanzoul (ancienne commune de Vinalmont), crêtes et thalwegs sur fond IGN (Coupe A-B : voir page suivante)

COUPE A – B : COUPE TRANSVERSALE DU VILLAGE

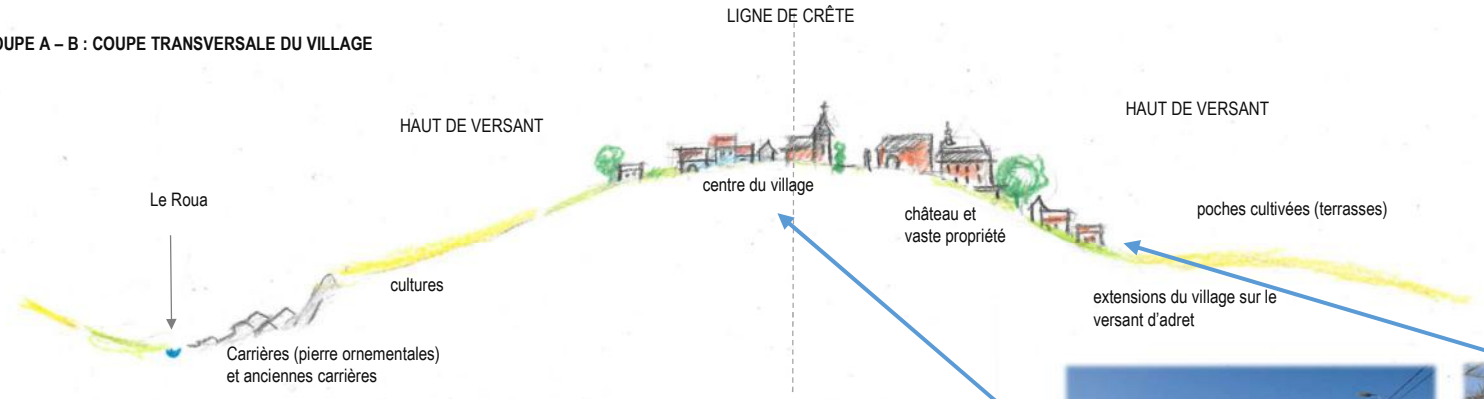

Cœur du village

Vue vers la vallée de la Meuse

COUPE C – D : COUPE TRANSVERSALE DU VILLAGE PAR RAPPORT À VINALMONT

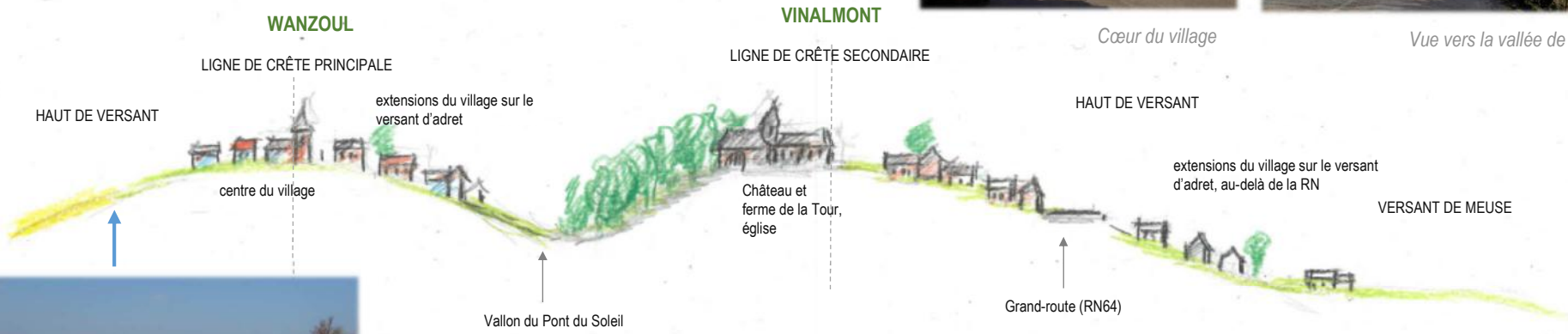

Hauts de versants vers le nord

1.2. LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

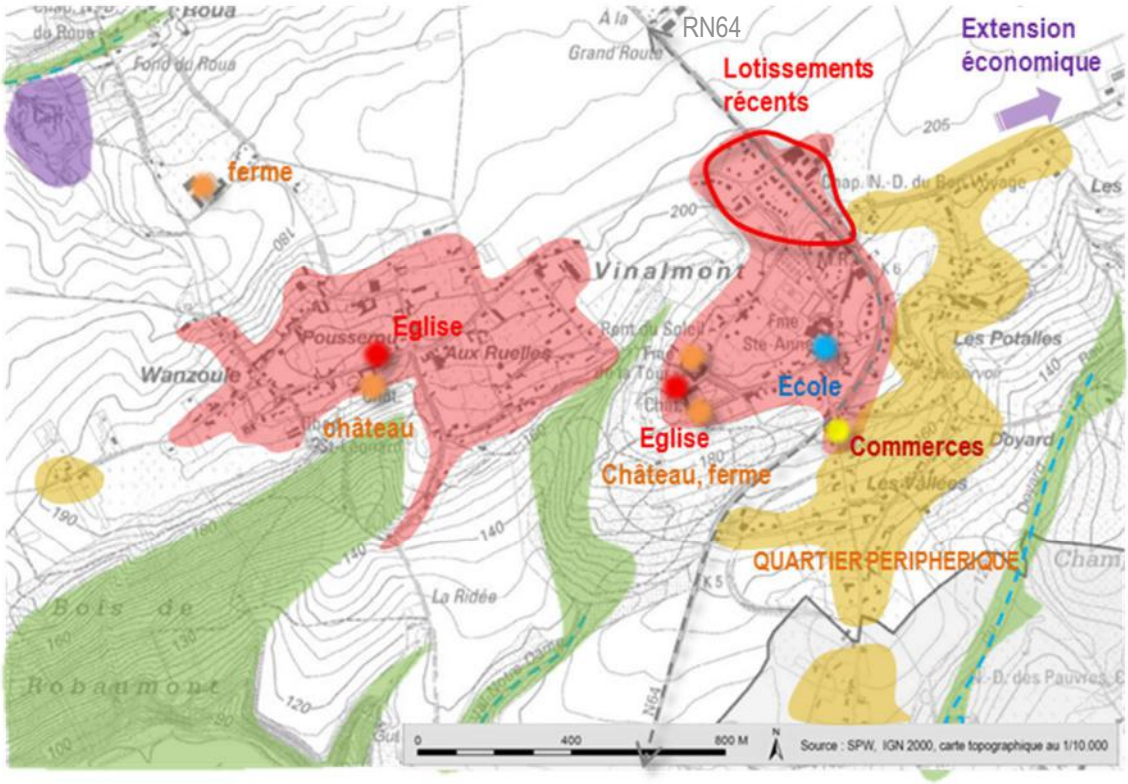

Wanzoul et Vinalmont constituent **deux villages clairement distincts**.

Wanzoul est un village résidentiel et agricole. Il dispose d'une église. Le village s'organise autour de voiries plus ou moins orthogonales, dont les plus longs segments s'étirent parallèlement aux courbes de niveau. Ils sont connectés par des rues courtes qui leur sont perpendiculaires. Le village est implanté sur le rebord du plateau et se développe sur le versant d'adret bien exposé (Aux ruelles). Il n'y a pas d'espace public caractéristique (place ou placette). Le quartier des ruelles, qui porte bien son nom, se structure autour d'un maillage de petites voies étroites et de sentiers.

Vinalmont est situé le long de la grand-route (RN64) et dispose de davantage de fonctions, notamment une école et des petits commerces. On note également la présence de quelques PME le long de la grand route et organisées dans un petit parc d'activités en direction de Villers–le-Bouillet. Il n'y a pas d'espace public structurant dans le village même. Par contre, l'église, le château et la ferme de la Tour sont organisés autour d'une placette qui accueille le monument aux morts ; cette placette est tout à fait décentrée par rapport au village.

Wanzoul et Vinalmont comptent tous deux un château avec vaste propriété. Ces éléments, bien qu'ils occupent une place importante au cœur du village spatialement parlant, sont plutôt repliés sur eux-mêmes, cachés derrière de hauts murs, sans lien avec le reste de l'entité, hormis quelques vues lointaines à Vinalmont. Ils ne participent pas vraiment à la structuration des villages.

A Vinalmont, le **village est tourné vers la chaussée**. La courbure de la voirie, et surtout les aménagements réalisés permettent d'y ralentir les véhicules. Les aménagements (changements de revêtements, bandes de séparation centrales, bandes latérales distinctes pour les modes doux et la desserte, aménagements spécifiques des carrefours, mobilier coloré…) participent à un marquage spécifique de la traversée d'agglomération qui crée une identité au lieu. Des activités, notamment commerciales se développent le long de l'axe. Celui-ci est donc plutôt structurant même s'il constitue aussi une barrière pour les déplacements et la cohésion villageoise. Il ne crée pas autant qu'ailleurs une

rupture ou un quartier spécifique de grand-route.

Sur le versant mosan, bien exposé au sud, l'habitat s'est progressivement développé pour rejoindre Antheit. Les bas de versants mosans sont quant à eux largement urbanisés. Ces quartiers sont séparés du centre de Vinalmont par la grand-route et tournés vers la pente sud.

Des **nouveaux ensembles de constructions résidentielles** se sont progressivement développés à Vinalmont, principalement le long de la grand-route, tandis que l'urbanisation est moins importante à Wanzoul, un peu moins directement accessible. Des constructions contemporaines se sont néanmoins développées çà et là sur des terrains disponibles.

A gauche, le centre de Wanzoul : l'église en face du mur de la ferme et du château à droite (photo Google map), Vinalmont : la grand-route aménagée en traversée d'agglomération et bordée de quelques petits commerces constitue un élément structurant de l'entité

1.3. Principales caractéristiques du bâti

Le village de Wanzoul est constitué d'un **bâti semi-continu et discontinu**. On note, surtout rues de Wanzoul et Dejardin, des petits groupes mitoyens. Le village est organisé autour de la rue de Wanzoul et de la rue Dejardin qui lui est plus ou moins parallèle. Sur la pente, l'habitat s'organise de manière plus dispersée le long de ruelles et venelles.

Vinalmont compte un habitat plus dispersé.

A Wanzoul, on remarque localement des ensembles de petites maisons regroupés autour d'une petite courée semi-collective.

A Wanzoul, de **nombreuses maisons sont en pierre** (surtout du calcaire, parfois du grès), ce qui confère au centre un charme et un intérêt patrimonial. La rénovation de l'ancienne église (photo de gauche ci-dessous) met bien en valeur le bâtiment et ses abords.

Centre de Wanzoul : nombreuses maisons de pierre calcaire et toits de tuiles

L'aménagement simple des filets d'eau maintient le caractère rural du centre du village

On trouve aussi la brique dans ce village, parfois sur les mêmes constructions. On la trouve aussi plus volontiers à Vinalmont. La ferme de la Tour et le château sont majoritairement construits en briques.

Quelques **rénovations** sont à souligner, de même que l'intégration de **constructions contemporaines**.

Une rénovation maniant pierre, brique et matériaux plus contemporains à l'arrière

A gauche, une nouvelle maison s'insère élégamment contre un groupe mitoyen au moyen d'un petit volume de transition (rue Dejardin), à droite, implantation d'une construction contemporaine optimisant les vues vers le paysage de la vallée mosane (Aux Ruelles)

Enfin, Wanzoul se caractérise aussi par la richesse de son petit patrimoine (potales, puits…).

1.4. Analyse de l'occupation du sol et éléments de végétation

La carte IGN est donnée ci-après.

La **ligne de crête** est occupée par les habitations et petites exploitations agricoles, ainsi que les jardins. Des prairies subsistent dans les intérieurs d'îlots. Elles constituent également encore une couronne autour du village ou à proximité des fermes isolés (fond du Roua).

Les pentes très fortes sont boisées, comme le Bois de Robaumont au sud-ouest du village.

Les **pentes exposées au sud** sont urbanisées, tant à Wanzoul que Vinalmont : l'occupation du sol est partagée entre jardins et prairies, voire quelques vergers hautes tiges qui subsistent encore. A Vinalmont, on note par contre de nouvelles plantations de fruitiers basses tiges sur le plateau. Comme dans toutes les zones d'urbanisation peu dense, se pose donc la question de l'occupation future de ces petits terrains résiduels en intérieur d'îlot.

Extrait de la carte IGN 2000

Les hauts de versants sont occupés par des cultures au nord du village. On note quelques plages résiduelles sur les terrasses de Meuse au sud.

Les vastes propriétés des châteaux constituent des parcs au cœur même des villages. Ils ne sont pas accessibles et sont même peu visibles depuis les espaces publics.

Dans le centre du village de Vinalmont, un manège de grande taille occupe un intérieur d'îlot.

A Wanzoul, les intérieurs d'îlots sont riches en arbres et petits bosquets qui confèrent au village un caractère vert et aéré. A Vinalmont, on note davantage de haies bordant les prairies ou l'ancien vicinal. Des alignements d'arbres structurent le haut du vallon du Pont du Soleil.

A Wanzoul, bel agencement de vieux saules têtards dans une haie d'essences marscentes

Depuis le plateau, les éoliennes de Villers-le-Bouillet sont très présentes visuellement depuis le village.

1.5. ELÉMENTS PARTICULIERS

Les **extensions des carrières** gagnent du terrain à l'est et se rapprochent du village de Wanzoul. Un merlon est progressivement établi par l'exploitant. Si ce merlon isole les riverains par rapport aux bruits et autres nuisances, il risque de modifier sensiblement la perception paysagère.

Wanzoul, le merlon vu de la rue de Wanzoul

Les extensions de la carrière et le merlon, vu depuis l'ouest de Wanzoul – rue de Wanzoul (photo drone CREAT 2015)

Vue vers la carrière depuis l'extrémité ouest du village : l'arboration du merlon limitera les vues longues vers la Mehaigne (simulation)

L'aménagement du merlon, notamment via des plantations, entraînera immanquablement une fermeture du paysage qui en modifiera sa perception, alors que les vues vers la Mehaigne constituent un lien important avec le territoire du parc naturel.

4. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Eléments d'analyse	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Relief	Le village est implanté sur le bord du plateau et le versant sud d'adret bien exposé. Le village est en position dominante, permettant des vues longues et surplombant les vallons et vallées proches. Bien que le relief soit faible, le village est proche de versants vallonnés qui apporte une variété aux paysages et aux cheminements (Pont du Soleil…). Vinalmont est davantage situé sur la pente du haut de versant.		La silhouette du village est perceptible depuis le plateau.
Cours d'eau		Pas de lien direct avec le ou les cours d'eau, donc moins d'identification directe avec le thème principal du parc naturel.	
Eléments structurants et organisation de la mobilité	Wanzoul est un village relativement bien circonscrit et cohérent. Il n'y a pas vraiment de ruptures et de sous-quartiers. Les aménagements et la configuration de la RN64 limitent son effet de coupure et en font un espace public structurant au droit des carrefours principaux. Présence de petits commerces. Réseau maillé de venelles dans le quartier des Ruelles.	A Vinalmont, espace public structurant devant l'église, entre la ferme et le château, mais complètement décentré par rapport au cœur fonctionnel du village. La RN64 (qui crée néanmoins une rupture) et la configuration du versant amènent davantage qu'à Wanzoul une distinction entre quartiers. Vinalmont semble donc davantage tourné vers la Meuse et Wanze.	Comment bien raccrocher Wanzoul (et Vinalmont ?) à la structure du parc naturel ? Une des entrées possibles vers le parc naturel ? Maintenir la distinction entre Wanzoul et Vinalmont.

Eléments d'analyse	Atouts, constats	Faiblesses, problèmes	Questions, potentialités
Eléments bâtis	Le cœur du village de Wanzoul (autour de l'ancienne église) présente un intérêt patrimonial. Les rues conservent un caractère rural. Des maisons plus modestes sont également intéressantes (petites ensembles groupés). Quelques bons exemples de rénovations ou de juxtaposition de nouvelles constructions. Un petit patrimoine intéressant. Les nouveaux lotissements sont surtout réalisés près de la grand-route, mais n'affectent pas le cœur ancien de Wanzoul. Intégration relativement discrète de constructions contemporaines dans le tissu bâti.		La préservation et la mise en valeur du cœur de Wanzoul comme site intéressant du point de vue patrimoinial. Intégration des constructions contemporaines qui souhaiteraient tirer parti des vues : comment voir sans être vu ?
Occupations du sol et éléments végétaux	Haies, vergers…	Emprise des grandes propriétés (châteaux) qui ont peu de liens même visuels avec le village.	
Autres éléments		Extension des carrières, création de merlons de protection (bruits, nuisances) qui pourraient selon leur aménagement avoir un impact important sur le paysage.	La coexistence des activités industrielles (carrières) et des enjeux paysagers.

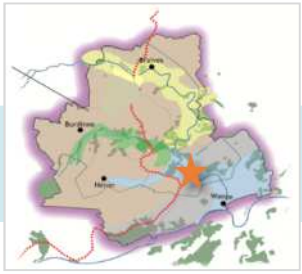

MOHA

Commune : WANZE
Sous-entité paysagère : vallée calcaire

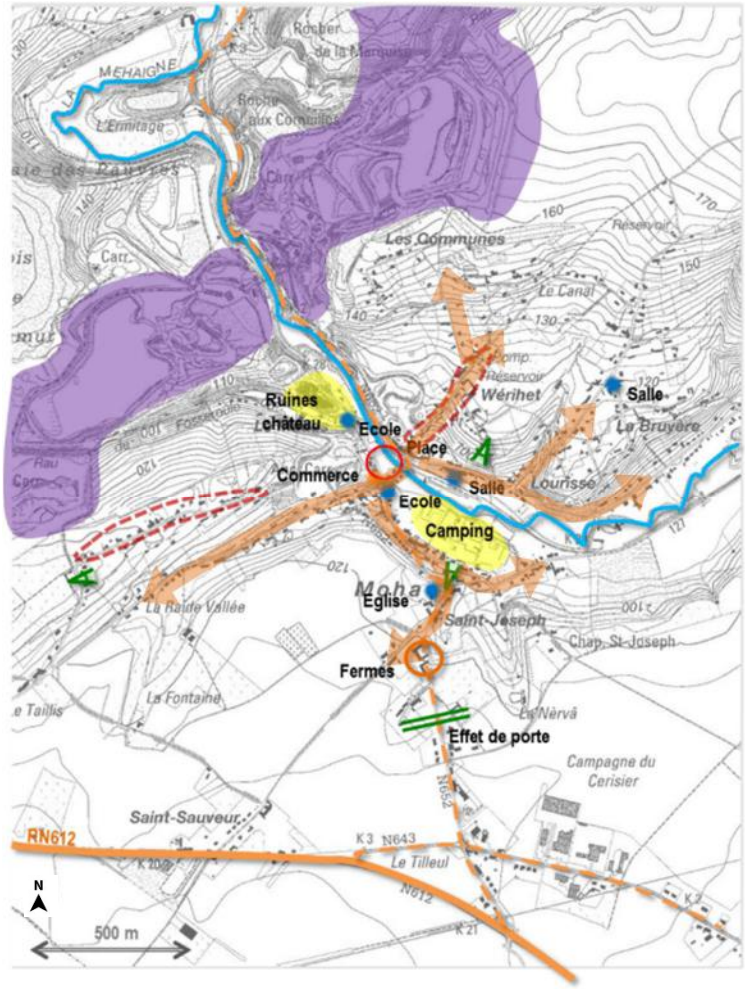

Topographie générale du site :
vallée encaissée, par endroit assez étroite, relief très marqué, bas de versants très distincts et très pentus,
village éclaté en plusieurs hameaux et écarts, de part et d'autre de la vallée principale

Localisation et structure morphologique du village :
gros village éclaté en plusieurs quartiers, le centre s'étend de l'église (qui domine la vallée), jusqu'à la place, en bord de Mehaigne, en versant d'ubac,
développements des quartiers en étoile le long des voiries et sur le versant d'adret (Wérihet, Bruyère…)

Eléments spécifiques :

Morphologie du bâti : ordre souvent semi-continu dans le centre et le cœur des quartiers, ordre ouvert ailleurs, quelques ensembles mitoyens le long de la grand-route (caractère plus industriel, maison du peuple)
quelques grosses fermes d'intérêt, quelques ensembles construits anciens

Matériaux : bâtiments anciens souvent en pierres (surtout calcaire, grès dans les quartiers plus au sud), ardoises, un peu de briques

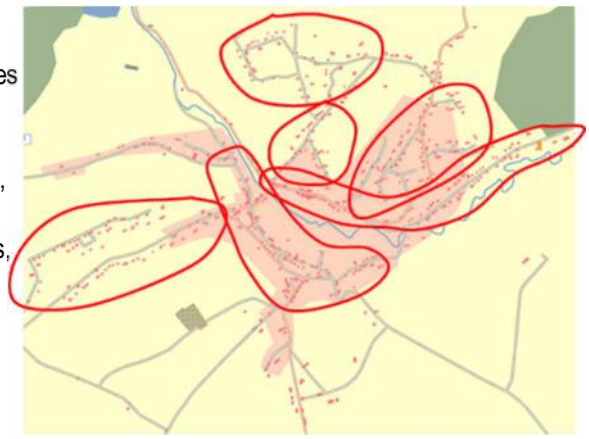

Eléments : vaste place publique structurante, entourée de quelques petites commerces et l'école, église dominante, sur les hauteurs, avec place publique également, patrimoine historique : château féodal en ruines
un camping au cœur du village (caravanes résidentielles essentiellement), mais assez peu visible dans le paysage, transition intéressante depuis le plateau : effet de porte grâce à la végétation, quelques vues intéressantes, une corniche en-dessous de l'église mais peu de place pour les modes doux, urbanisation dans les pentes : impact visuel des annexes à l'arrière des maisons (sous les terrasses), école bâtiment vétuste au pied du château, carrières : impact paysager, traitement des merlons

Vocation :
pôle touristique du parc naturel : château féodal, camping, entrée sud dans le parc naturel depuis Wanze, via le haut ou via le Val Notre Dame. Enjeux : constructions dans la pente (soin des arrières), mise en valeur du château, mise en valeur des paysages via les modes doux.

HERON – BOIN

Commune : HERON
Sous-entité paysagère : paysage ouvert

Topographie générale du site :
village sur une pente d'adret, le long du ruisseau de Forseilles peu encaissé
Boin et Forseilles, hameaux de tête de vallon, relief de crête et têtes de vallon, modelé en « tôle ondulée »

Localisation et structure morphologique du village :
village étiré, depuis l'église en position dominante en haut de pente, jusqu'au ruisseau
Boin et Forseilles, hameaux organisés autour des grosses fermes

Eléments spécifiques :

Morphologie du bâti : bâti en ordre ouvert, quelques grosses fermes d'intérêt à Boin

Matériaux : bâtiments anciens de briques et de pierres calcaires, rarement peintes, quelques belles maisons de maître dans le village

Eléments : village coupé en deux par la grand route, peu d'éléments structurant hormis autour de l'église : école, place, commerce…
Héron est le nom de la commune, alors que Couthuin est le pôle local en termes de commerces et services, y compris l'administration, confusion possible pour les personnes extérieures

Vocation :
enjeu : constructions récentes en petits lotissements qui gonflent artificiellement les petits hameaux,
village vitrine le long de la grand-route

Au sud-ouest de Héron, hameau de Forseilles : en tête de vallon, habitat en ordre lâche, organisé autour de quelques grosses fermes, constructions anciennes de briques et pierres calcaires
N'est pas inclus dans les limites actuelles du parc naturel

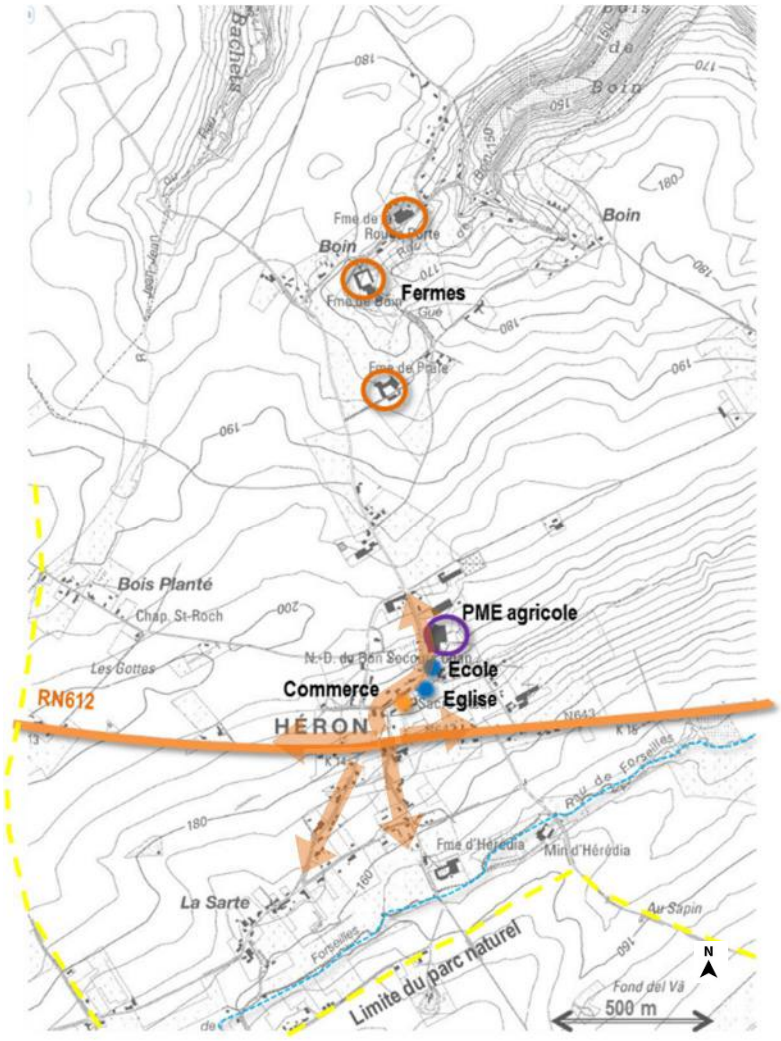

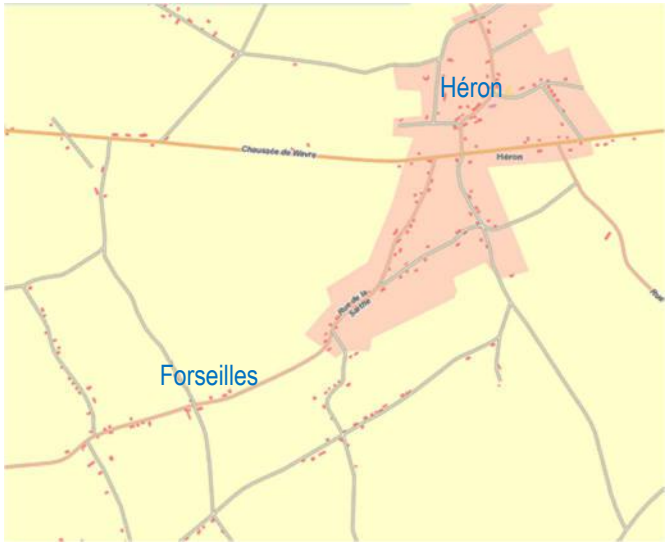

LAVOIR - FERRIERES

Commune : HERON
Sous-entité paysagère : vallée calcaire/paysage ouvert

Topographie générale du site :
vallon du ruisseau de Lavoir, pente modérée

Localisation et structure morphologique du village :
village s'étirant de part et d'autre du ruisseau et de grand-route, depuis l'église en position dominante à l'ouest, jusqu'au moulin de Ferrières à l'est

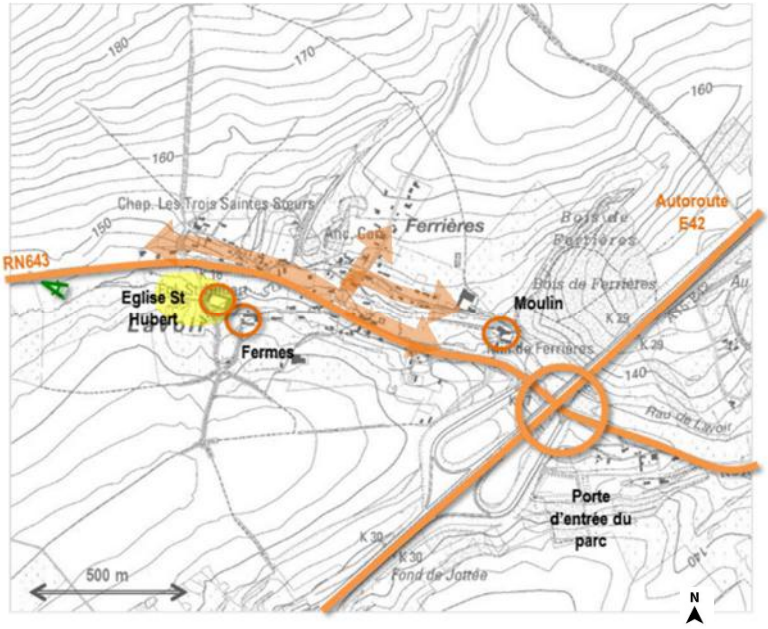

Eléments spécifiques :

Morphologie du bâti : bâti en ordre lâche, dont les éléments sont peu serrés, quelques grosses fermes d'intérêt et le moulin

Matériaux : bâtiments anciens de briques et de pierres calcaires, rarement peintes

Eléments : village coupé en deux par la grand route, pas d'élément structurant
église St Hubert sur promontoire, élément d'intérêt patrimonial, site d'intérêt, mais peu valorisé, difficulté de s'arrêter au bord de la grand-route pour l'apprécier
Moulin de Ferrières, devenu communal, destiné à un projet de valorisation de la meunerie, de produits locaux et lieu culturel, site d'accueil judicieusement localisé à la porte d'entrée du parc naturel

Vocation :
porte d'entrée du parc naturel, lieu vitrine le long de la grand-route, renforcé pour la revalorisation du Moulin de Ferrières
enjeu de valorisation du paysage et du site de l'église

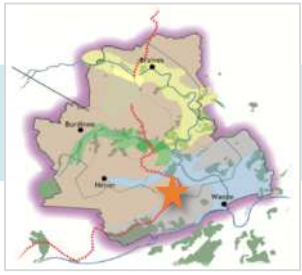

LONGPRE

Commune : WANZE
Sous-entité paysagère : vallée calcaire/paysage ouvert

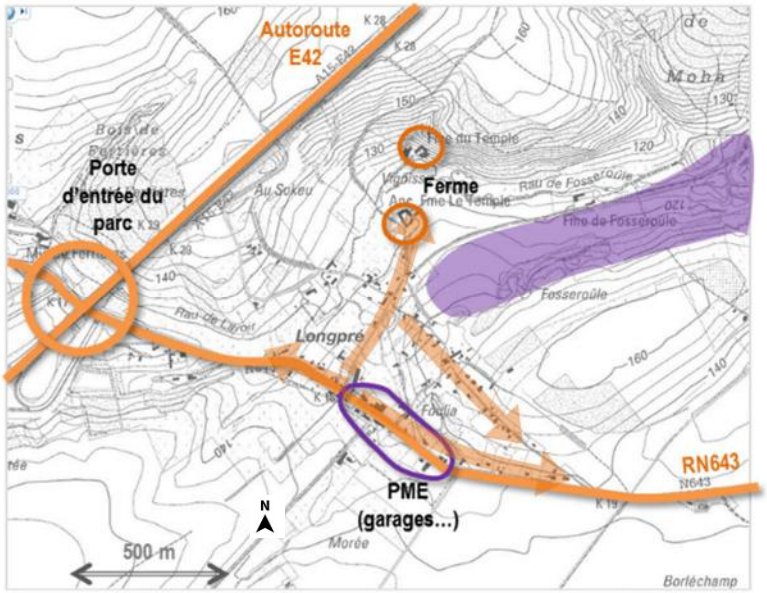

Topographie générale du site :
tête de vallon secondaire,
perpendiculaire au ruisseau de Lavoir

Localisation et structure morphologique du village :
hameau s'étirant en étoile dans le vallon et le long de la grand-route

Eléments spécifiques :

Morphologie du bâti : bâti en ordre ouvert, quelques grosses fermes d'intérêt

Matériaux : bâtiments anciens de briques et de pierres calcaires

Eléments : village bordant la grand-route, développement d'activités (PME)

Vocation :
lieu vitrine le long de la grand-route, porte d'entrée principale du parc naturel
enjeu d'intégration des activités (PME) et de la proximité des carrières

BAS-OHA - JAVA

Commune : WANZE – hors parc naturel
Sous-entité paysagère : coteaux mosans

Topographie générale du site : partie haute sur un rebord d'une ancienne terrasse mosane, partie basse en bas de versant, entaillés par de petits vallons secondaires, relief très marqué en bas de versant, plaine alluviale mosane par endroits très étroite

Localisation et structure morphologique du village : plusieurs noyaux reliés par l'urbanisation linéaire, Lamalle et Oha établis sur le haut de versant, Bas-Oha au pied du bas de versant (autour de la gare, vallon secondaire)
Java petit noyau au pied de bas de versant (vallon secondaire)

Eléments spécifiques :

Morphologie du bâti : bâti en ordre ouvert, noyaux autour de grosses fermes, du château à l'Horloge, église en bord de village, largement influencé par une urbanisation récente de remplissage et de lotissements en ruban entre les noyaux anciens

Matériaux : souvent la brique, rarement la pierre (calcaire et grès)

Eléments : gare, quelques équipements collectifs, nombreux « balcons » en rupture de pente permettant les vues vers la vallée

Vocation : au cœur d'une unité paysagère fortement structurée par la Meuse, dépassant largement le cadre du parc naturel (axe de la vallée de la Meuse, incluant autre rive mosane), pas de lien avec le parc naturel dans sa configuration actuelle
bas de versant et plaine alluviale comme lieu de passage longitudinal (train et route), présence d'un hôtel

Se poursuit vers l'est par la zone urbanisée de Wanze, établi en fond de vallée et sur le bas de versant.

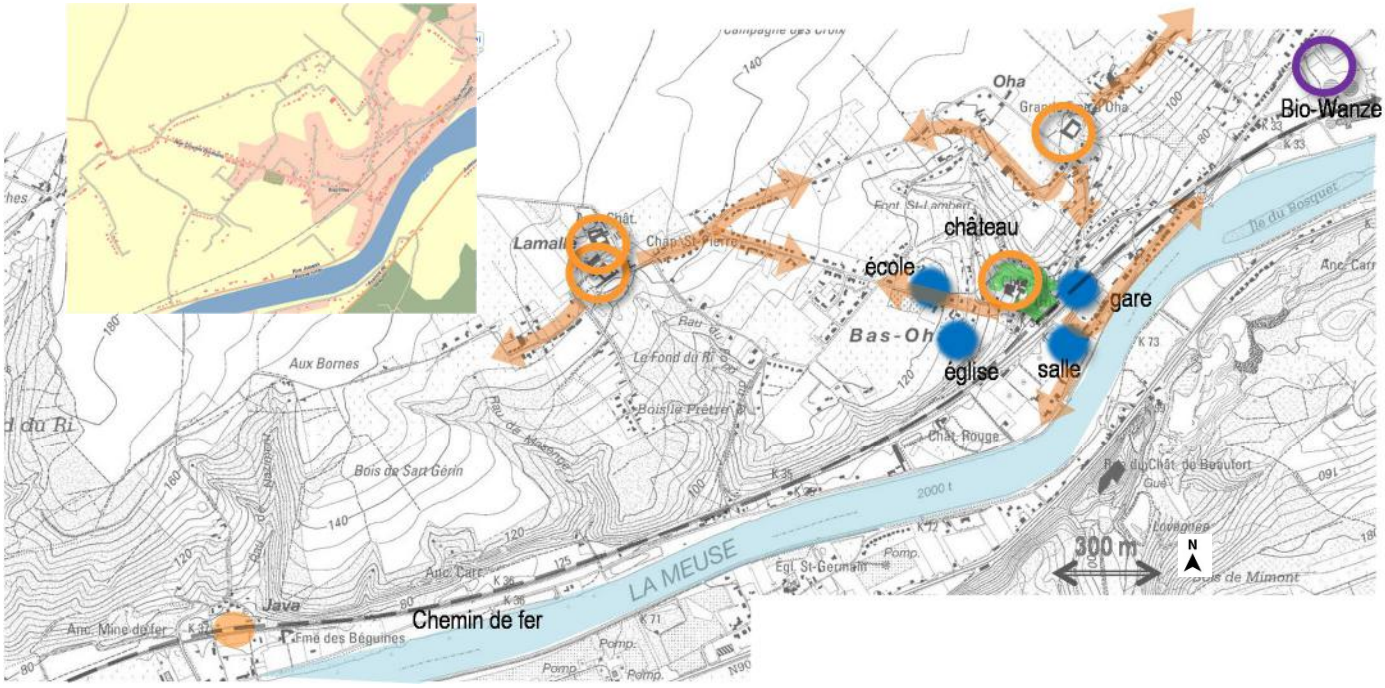

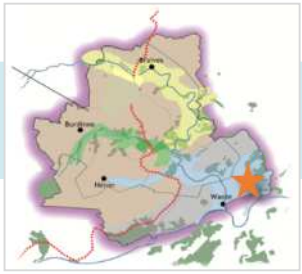

ANTHEIT

Commune : WANZE – hors parc naturel
Sous-entité paysagère : coteaux mosans

Topographie générale du site : complexe, thalweg entre versant de Meuse et de Mehaigne, sans doute un ancien méandre de Meuse, pentes et replats

Localisation et structure morphologique du village : village très étendu et étiré, noyaux anciens reliés par l'urbanisation linéaire, structure fonctionnelle et même morphologique peu lisible (on s'y perd), développement récent vers un replat au sud du village (école)

Eléments spécifiques :

Morphologie du bâti : bâti en ordre généralement ouvert, mais ponctuellement en ordre continu, remplissage linéaire et lotissements en ruban

Matériaux : surtout la brique, rarement la pierre (calcaire)

Eléments : site de l'église St Martin sur un promontoire

Vocation : extensions résidentielles, peu d'intérêt sur le plan paysager, pas de lien avec les vallées, ni de la Meuse, ni de la Mehaigne

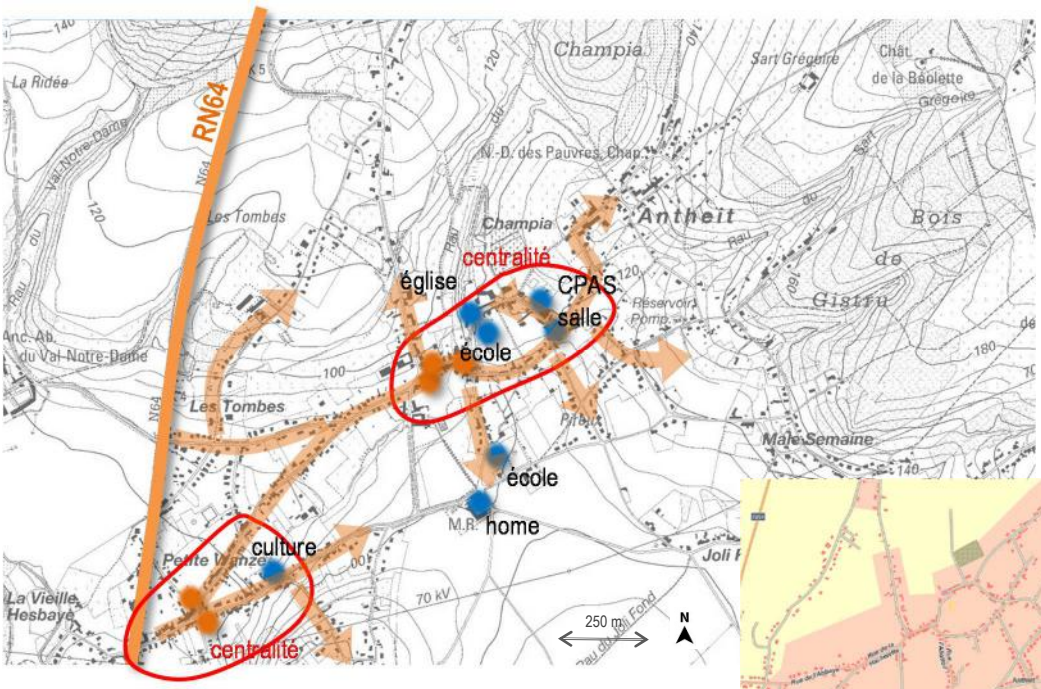

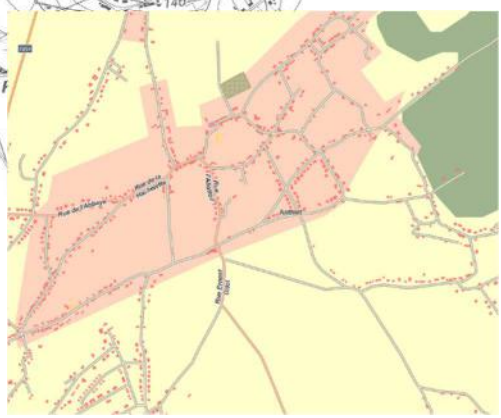

COUTHUIN

Commune : HERON - hors parc naturel
Sous-entité paysagère : coteaux mosans

Topographie générale du site : village établi le long d'une ligne de crête et sur l'un de ses versants (col entre deux têtes de vallons), replat et pente modérée à moyenne

Localisation et structure morphologique du village : village très étiré et étendu, plusieurs noyaux anciens se rejoignent par une urbanisation linéaire, groupes de grosses fermes, établis soit sur le replat, soit en contre-bas

Eléments spécifiques :

Morphologie du bâti : gros village, constitué de la jonction de plusieurs hameaux et noyaux anciens, bâti en ordre lâche ou semi-ouvert dans les noyaux plus anciens, groupes de grosses fermes (censes), bâti hétérogène de remplissage et lotissements linéaires

Matériaux : briques, pierres (calcaire, parfois grès)

Eléments : centre fonctionnel de la Commune de Héron, centralité fonctionnelle autour de la maison communale (police, école communale, poste, commerces) alors que les églises et chapelle (école libre, salle paroissiale) sont dans d'autres centralités, création d'une nouvelle salle en zone intermédiaire

Vocation : pas de lien direct avec le parc naturel dans sa délimitation actuelle, mais vues longues vers le nord depuis les rues du village, entre les haies et les maisons, vues vers le sud au niveau de la rupture de pente, au-dessus du versant mosan très marqué et boisé

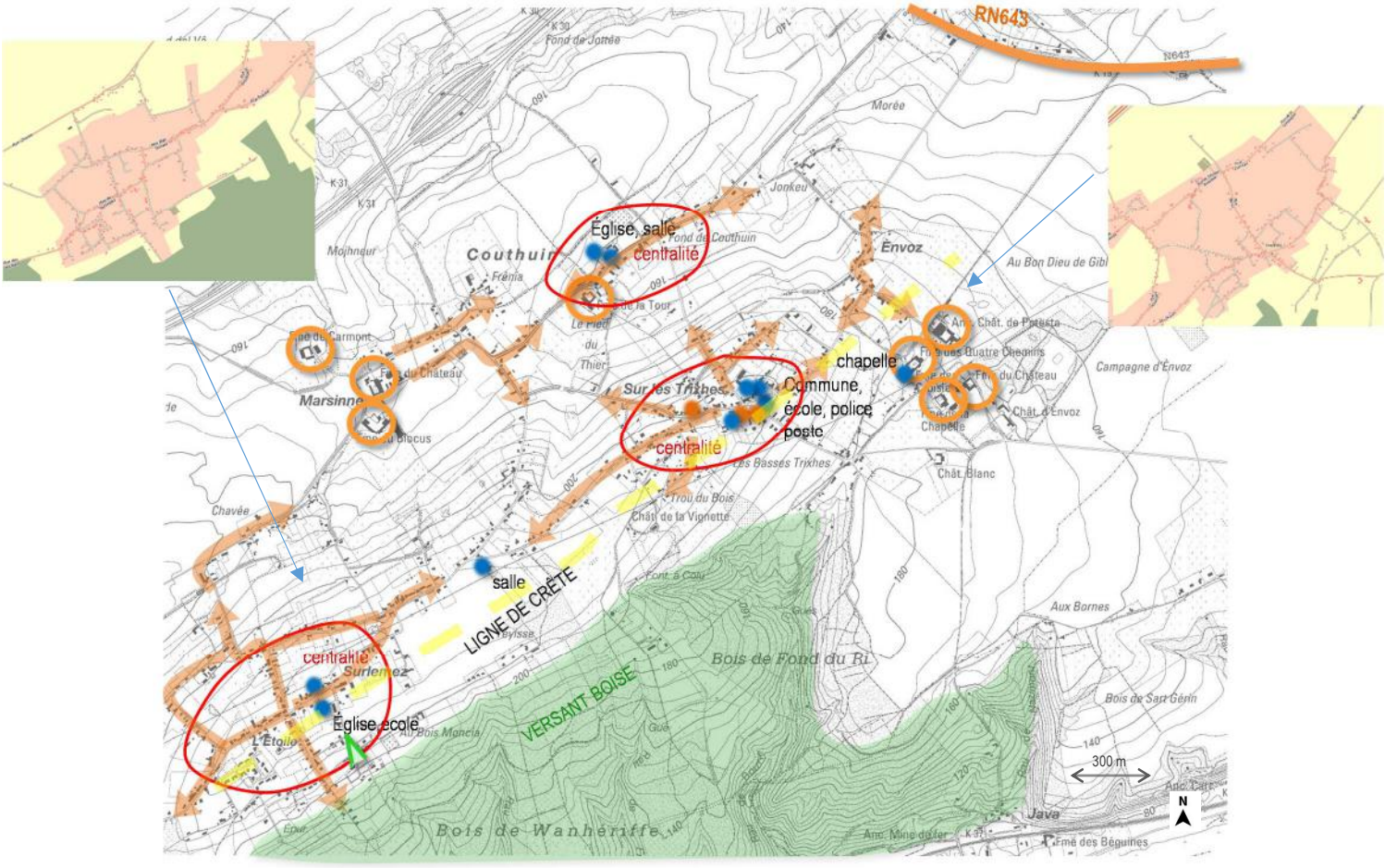

WANZE ET VILLAGES DE LA « ZONE TAMPON »

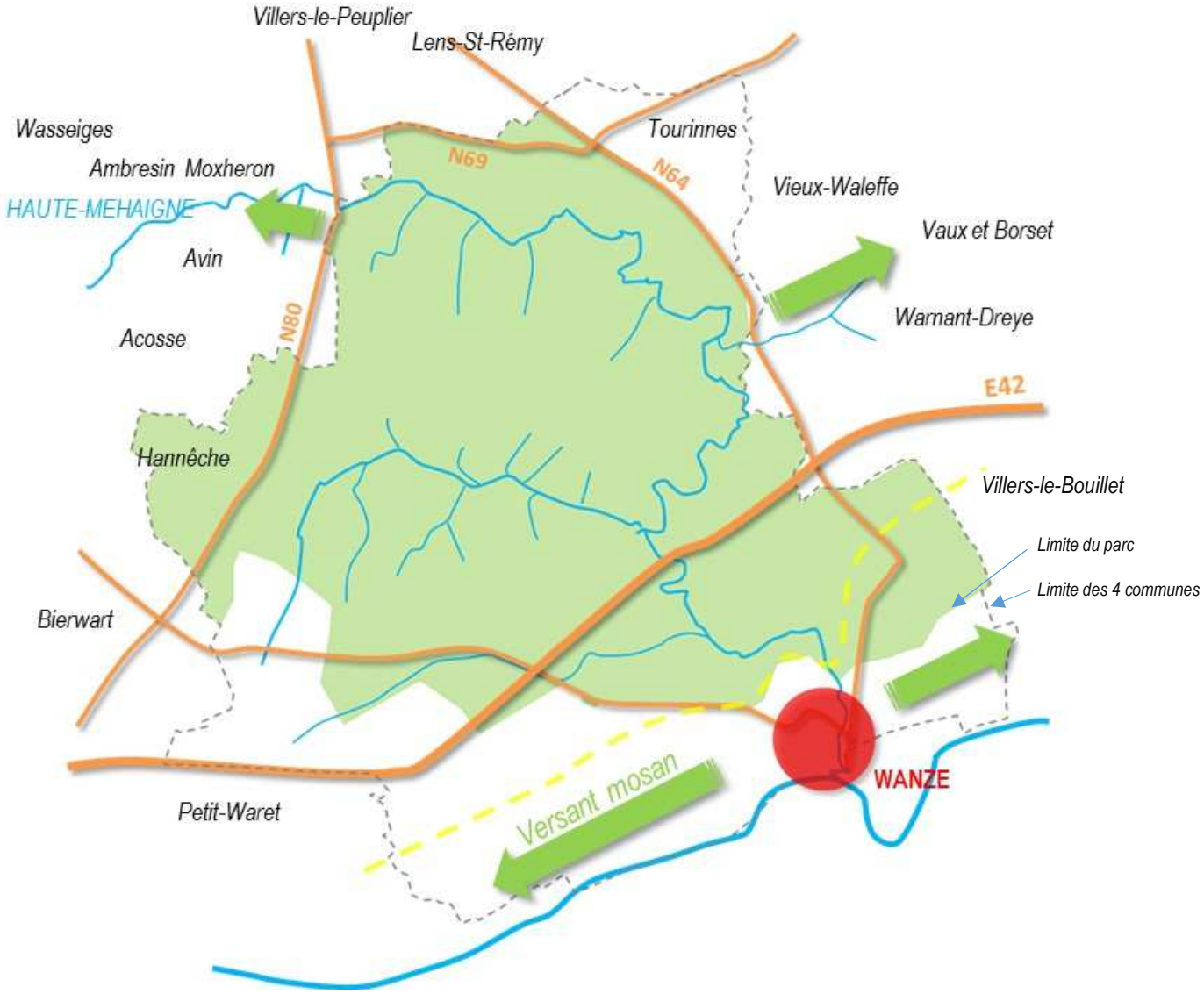

Wanze

Wanze est une agglomération urbaine, implantée dans la plaine alluviale mosane et sur le bas de versant, le relief est généralement peu pentu, hormis pour les extensions périphériques.

C'est un pôle fonctionnel, support d'équipements, services et commerces pour les villages du parc naturel, et plus largement pour l'espace rural de la rive gauche. C'est un centre secondaire de l'agglomération de Huy.

Le paysage est urbain, l'habitat en ordre continu à semi-continu, la typologie urbaine englobe du bâti rural ancien mais est relativement hétérogène. On note quelques sites d'intérêt patrimonial, notamment le nouvel Hôtel de ville aménagé

dans une ancienne ferme entourée d'un parc.

A ce stade de la réflexion, la vocation de Wanze semble **d'être un relai et un accompagnement du parc naturel**, plutôt qu'un territoire constitutif à part entière, tant sur le plan fonctionnel que pour les aménagements. Il ne paraît pas pertinent d'englober l'agglomération dans les limites physiques du parc naturel, pour ne pas confronter ce territoire au même niveau de contraintes vu sa nature urbaine. Toutefois, des aménagements de sites spécifiques pourraient être proposés, en « relai » des éléments du parc naturel lui-même. La place communale (centre culturel) et le nouvel Hôtel de ville jouent déjà quelque peu ce rôle. Les espaces non bâtis en intérieur d'îlot en bord de Mehaigne présentent une opportunité pour des aménagements « naturels » et paysagers dans des quartiers urbanisée, en zone inondable, et qui pourraient – outre l'amélioration du cadre de vie urbain – être réalisés en continuité avec le parc naturel.

Versant mosan

Bas-Oha, Antheit, voire le bas de Vinalmont, sont implantés sur le versant mosan, à la marge du périmètre actuel du parc naturel (cf. fiches détaillées précédemment).

A proximité de Wanze, on note le caractère très urbanisé des villages : densification des rues et parcelles entre les noyaux anciens à différentes époques (industrialisation des bords de Meuse), impliquant un caractère hétéroclite et mélangé du tissu urbanisé, étalement des villages et étirement en ruban le long des routes.
Le caractère paysager intrinsèque est de faible qualité dans les quartiers fortement urbanisés, mais la topographie ménage toutefois des « balcons » vers la vallée de la Meuse.
Plus à l'est, Villers-le-Bouillet est également établi en partie sur la crête et se développe sur le versant mosan.

Ces villages sont à rattacher à une aire paysagère longitudinale plus vaste, celle de la vallée mosane. Ce constat pose dès lors la question : serait-il légitime que le parc naturel Burdinale-Mehaigne englobe une partie du versant mosan ?

Les affluents est : Vieux Waleffe, Vaux et Borset, Warnant-Dreye

Ces villages, appartenant à la commune voisine de Villers-le-Bouillet, sont établis le long d'affluents de la Mehaigne. Ces vallons au relief plutôt marqué permettent de penser à une éventuelle extension du parc naturel vers l'est.

Ces villages sont établis en tête de vallon des ruisseaux. Vieux Waleffe et Vaux sont assez marqués par le relief des vallons, tandis que le site de Warnant est moins pentu, ce qui confère aux deux premiers villages un intérêt paysager renforcé. Le patrimoine bâti est intéressant : constructions anciennes en briques et pierres (grès à Vieux Waleffe, et davantage de calcaire plus au sud), grosses fermes voire châteaux, présence de végétation (haies, vergers…).
Vieux Waleffe et Vaux ont un caractère légèrement plus linéaire, suivant les courbes de niveaux. Warnant est établi autour d'une voirie circulaire et en étoile, du fait du relief moins marqué.
Au sud de Warnant, le bassin versant remonte jusqu'au village de Villers-le-Bouillet. Etabli sur la crête, le village connait des développements urbanistiques importants (quartiers résidentiels et d'activités économiques).

Une extension du parc naturel pourrait être envisagée vers ces villages, en particulier Vieux-Waleffe et Vaux-et-Borset, dont les sites de vallons affluents au relief bien marqués restent dans la logique paysagère de la Mehaigne. La qualité paysagère des villages et du paysage rural qui les entoure mérite protection et mise en valeur.

Le plateau nord du parc naturel

Tourinnes-la-Chaussée a fait l'objet d'une fiche détaillée : c'est un village compact, sur site non pentu, établi sur le

plateau cultivé hesbignon. Il n'est pas en lien avec la Mehaigne et se situe au-delà de la grand-route. Son patrimoine bâti et son appartenance à l'entité de Braives pourraient justifier une attention particulière dans le cadre du parc naturel.

Quant aux villages plus au nord de Lens-le-Peuplier ou Villers-St-Rémy, ils sont localisés au-delà de la ligne de crête significative que constitue la chaussée romaine et font dès lors partie d'une autre logique territoriale. Lens se localise en tête de vallon du Geer. Villers est en périphérie de la zone agglomérée de Hannut.

La Haute-Mehaigne

En remontant la Mehaigne vers l'amont, au-delà de Moxhe, on trouve les villages de Moxheron (continuité de Moxhe), Ambresin et Wasseiges. Ces trois villages ont une morphologie en rue, établis tous trois sur la rive gauche d'adret, tout comme Braives ou Avennes. Avin, implanté en tête d'un vallon secondaire, est comparable à Ville-en-Hesbaye. Il s'agit de villages hesbignons, où domine la brique.

Bien que la Haute Mehaigne soit peu encaissée et nettement moins spectaculaire que dans le territoire du parc naturel, la vallée ouverte se prolonge vers l'amont jusqu'au-delà d'Aische-en-Refail et continue à apporter de la variété paysagère à travers le plateau hesbignon. Elle constitue un ruban de végétation, de prairies, de haies, de bosquets et d'alignements d'arbres à travers les cultures.

Le plateau ouest : Acosse, Bierwart

Acosse est un petit village, établi sur le plateau non loin d'Hannêche. Plus à l'ouest, le village de Meeffe se localise dans le vallon de la Rée.

Au sud-ouest, le village de Bierwart est important pour le parc naturel, car il constitue un carrefour porte d'entrée. Localisé sur la crête, il ne présente pas d'intérêt paysager particulier. Sa vocation est davantage fonctionnelle : quelques commerces se sont établis dans ce village-carrefour. Il constitue aussi un point de repère important le long des grands axes.

SYNTHÈSE : TYPOLOGIE DES VILLAGES ET PREMIERS ENJEUX

TABLEAUX DE SYNTHÈSE

Les villages de paysages ouverts : Waret-l'Evêque

Village	Site d'implantation Pente	Lien à l'eau	Cohésion du village	Matériaux	Rôle et atouts dans le parc naturel
WARET-L'EVÊQUE (HORS PARC NAT.)	Tête de vallon voire plateau pentes nulles	Inexistant (symbolique)	Village allongé et extensions dispersées	Briques	Entrée SO par la RN643 Symbolique : sources de la Burdinale
CIPLET	Tête de vallon/haut de versant pentes nulles	Inexistant	En étoile, étalé	Briques	Accueil NO, support fonctionnel (commerce)
TOURINNE-LA-CHAUSSÉE (HORS PARC NAT.)	plateau pentes nulles	Inexistant	Compact	Briques	Aucun
HANNÊCHE	plateau / tête de vallon pentes nulles	Inexistant	En étoile, extensions récentes périphériques	Briques	Aucun
HÉRON	Versant de vallée peu encaissée pentes faibles	Inexistant	Village étalé hameau de Boin distinct, extension de Forseilles	Briques et pierres calcaires, parfois peintes	Entrée S via RN643

Ces villages de plateau sont caractérisés par le faible relief et le lien à l'eau quasi inexistant[1]. La topographie permet leur étalement en étoile, sauf si les terres y sont de haute qualité et la pression urbanistique modérée. Bierwart ou Warnant-Dreye se rattachent aussi à cette catégorie. Ciplet présente par contre des similitudes avec Ville-en-Hesbaye ou le hameau de Brivioulle (Braives), tous trois étant établis en haut de versant de rive droite peu pentue de la Mehaigne. Le matériau principalement utilisé est la brique.

Les villages de vallée ouverte de la Mehaigne : Ville-en-Hesbaye

Village	Site d'implantation Pente	Lien à l'eau	Cohésion du village	Matériaux	Rôle et atouts dans le parc naturel
VILLE-EN-HESBAYE	Tête de vallon (secondaire) pentes faibles	Faible (Bolland peu perceptible)	En étoile, étalé	Briques	Patrimoine (motte féodale)

1 *Nous parlons ici d'un lien direct à l'eau, d'une présence visuelle du cours d'eau ou du moins, de sa vallée encaissée. La présence visuelle implique une meilleure appréhension du lieu comme faisant partie de cette vallée : le cours d'eau est structurant pour le territoire. Même si physiquement, un village est toujours « lié à l'eau » puisqu'il fait partie du bassin versant ou est traversé par un petit affluent discret, le lien – visuel ou structurant –est alors moins évident. Ce lien peut aussi indirectement se matérialiser par d'autres éléments, comme du patrimoine (moulins…).*

MOXHE (HORS PARC NAT.)	Bas de versant de vallée peu encaissée pentes faibles	Faible	Village allongé	Briques, parfois peintes, (silex)	Accueil NO (sur la RN)
AVENNES	Bas de versant de vallée peu encaissée pentes modérées	Faible	Village allongé	Briques	Accueil N (entrée Traversine) centralité-relai
BRAIVES	Bas et haut de versant de vallée peu encaissée pentes modérées	Moyen (moulin)	Vaste village village allongé quartier de gare sur l'autre rive extensions récentes	Briques	Support administratif et fonctionnel, Accueil NE Traversine
LATINNE	Bas de versant de vallée peu encaissée pentes modérées	Moyen	Village allongé	Briques	Vallée Traversine
HOSDENT	Bas de versant de vallée assez encaissée et méandreuse, pentes fortes	Fort (moulin)	Village allongé	Briques et pierres (grès)	Patrimoine majeur (ferme, moulin, Cour de justice) village du saule Traversine, vallée
FALLAIS	Bas de versant – promontoire - de vallée assez encaissée et méandreuse, pentes modérées à fortes	Fort	Compact	Pierres (grès), parfois chaulées, briques	Patrimoine majeur (château féodal, fermes), village d'intérêt, vallée Traversine
PITET	Bas de versant – creux de méandre - de vallée assez encaissée et méandreuse, pentes fortes	Fort	Village allongé	Pierres (grès), parfois chaulées, briques	Patrimoine majeur (butte, jardin, charmille), village d'intérêt, vallée Traversine
FUMAL	Fond de vallée assez encaissée et méandreuse, pentes fortes	Très fort (de part et d'autre)	Village étendu en étoile en plusieurs quartiers-hameaux,	Pierres (grès, schiste, calcaire), parfois chaulées, peu de briques	Patrimoine majeur (Eglise-château et ferme), village d'intérêt, vallée Traversine

Parmi ces villages, on note certains points communs : un certain nombre d'entre eux sont établis le long d'un axe à mi pente parallèlement à la Mehaigne (Avennes, Braives, Latinnes…). On retrouve cette particularité dans la partie haute de la Mehaigne, hors périmètre du parc naturel (Moxheron, Ambresin…).

Ville-en-Hesbaye s'étire par contre le long d'un vallon secondaire, au sud de la rivière principale. Sa forme est dès lors plus étalée. Avin et Ciplet sont du même type.
Fumal est lui aussi particulier : la partie nord ressemble aux villages allongés de rive gauche du type Braives, mais c'est un village de méandre, connectant les deux rives comme Oteppe.

Les matériaux rencontrés sont fonction de l'encaissement de la vallée, mettant à jour les affleurements de roches sous-jacentes aux limons.

Les villages de vallée fermée de la Burdinale : Marneffe

Village	Site d'implantation Pente	Lien à l'eau	Cohésion du village	Matériaux	Rôle et atouts dans le parc naturel
MARNEFFE	Bas et haut de versant, fond de vallée pentes fortes	Très fort	Village allongé entre vallée et plateau écarts en vallée et sur le versant opposé	Briques, pierres (calcaires, grès) surtout sur versant	Vallée RN652

BURDINNE	Tête de vallon et bas de versant pentes faibles à modérées	Faible (périphérique)	En étoile, en 2 parties	Briques, parfois peinte	Accueil (Maison du Tourisme et du Parc naturel) support administratif mais pas commerce
LAMONTZÉE	Bas de versant de vallée assez encaissée étroite, pentes modérées à fortes	Fort	Village allongé	Briques parfois peinte, colombages, parfois pierres	Patrimoine (colombages), RN652
VISSOUL	Tête de vallon secondaire pentes modérées	Inexistant	Village allongé, assez compact, hameau distinct d'Oteppe	Pierres schistes, calcaires, grès), briques, parfois peintes	Village d'intérêt
OTEPPE	Fond de vallée et bas de versants, pentes fortes	Très fort (de part et d'autre)	En étoile, en vallée et sur les versants	Pierres schistes, calcaires, grès), briques, parfois peintes	Tourisme (l'Hirondelle), RN652, village d'intérêt, support fonctionnel

Les villages de la Burdinale sont souvent des villages allongés, même si certains s'étalent davantage en étoile. Ils sont fortement marqués par l'importance du relief. Plus on descend vers l'aval, plus la pierre est présente. La configuration étroite et rectiligne de la vallée induit les localisations villageoises et les versants boisés.

A Burdinne, le relief n'est pas encore prononcé ; la partie haute du village est plutôt à rattacher à des entités comme Ciplet ou Ville-en-Hesbaye. Oteppe connecte les deux rives comme Fumal. Lamontzée est un village de rive gauche comme ceux de la Mehaigne.

Les villages de vallée calcaire : Huccorgne

Village	Site d'implantation Pente	Lien à l'eau	Cohésion du village	Matériaux	Rôle et atouts dans le parc naturel
HUCCORGNE	Bas de versant vallon secondaire, fond de vallée pentes fortes	Très fort	Vaste village en étoile, plusieurs hameaux sur hauts de versants et en fond de vallée	Pierres calcaires, grès, parfois chaulées, parfois briques	Vallée, Traversine (départ actuel) RN652
MOHA	Fond de vallée et bas des versants pentes fortes	Très fort	Vaste village en étoile, nombreux quartiers et hameaux sur bas de versants et fond de vallée	Pierres calcaires, un peu de briques	Patrimoine : ruines château féodal, Abbaye Val NDame tourisme (camping) village d'intérêt RN652 accueil, entrée S et SE du parc naturel Carrières
LAVOIR-FERRIÈRES	Fond de vallée peu encaissée pentes faibles à modérées	Faible (ruisseau peu visible)	Village allongé	Briques et pierres calcaires, parfois peintes	Patrimoine : église St-Hubert et son site, moulin de Ferrières Accueil, entrée S du parc naturel depuis l'autoroute, RN643
LONGPRÉ	Versant de vallée peu encaissée, pentes faibles	Faible (ruisseau peu visible)	Village étalé, en étoile	Briques et pierres calcaires	RN643, PME, carrières

La pierre calcaire est très présente dans ces villages et induit un caractère spécifique à l'ambiance paysagère. Les

excavations des carrières marquent fortement le paysage à hauteur de cette zone. La morphologie des sites est quant à elle très variée, induisant des formes spécifiques (villages en étoile ou étirés).

Les villages de versant de Meuse : Wanzoul

Village	Site d'implantation Pente	Lien à l'eau	Cohésion du village	Matériaux	Rôle et atouts dans le parc naturel
WANZOUL	Bord de plateau et haut de versant pentes faibles	Inexistant (crête)	Village le long de deux rues sur tige + extensions en maillage	Pierres calcaires, parfois grès ou briques	Village d'intérêt
VINALMONT	Bord de plateau et haut de versant pentes faibles à modérées	Inexistant (crête)	Village en étoile, extensions dispersées sur le versant	Pierres calcaires, parfois grès ou briques	Village d'intérêt (noyau église château) Accueil (entrée E) support fonctionnel
BAS-OHA ET JAVA	Bord de terrasse et bas de versant de Meuse, relief très marqué	Lien à la Meuse	En étoile, extensions linéaires	Briques, peu de pierres	Château, « balcon de Meuse »
ANTHEIT	Le long d'un thalweg, ancien méandre de Meuse, affluent de la Mehaigne	Peu de lien ni à la Meuse, ni à la Mehaigne	Village très étiré, plusieurs noyaux, peu structuré	Briques (peu de pierres)	Forte urbanisation, bâti hétérogène
COUTHUIN	Sur une crête et le versant au nord	Inexistant (crête)	Village très étiré, plusieurs noyaux, peu structuré	Briques (peu de pierres)	Vue vers le parc naturel au nord

Ces villages sont marqués par une urbanisation importante et un bâti de remplissage hétérogène, d'autant plus que l'on se rapproche de l'influence de la zone urbanisée et industrielle de la vallée mosane. Ils sont souvent constitués de plusieurs noyaux rejoints par une urbanisation. Le bâti présente globalement peu d'intérêt urbanistique et paysager, à l'exception des noyaux anciens autour de grosses fermes (Couthuin) ou de petites maisons rurales (Wanzoul).

La localisation en ligne de crête présente l'intérêt de fournir des vues intéressantes, soit vers la vallée de la Meuse, soit vers le territoire du parc naturel (depuis Couthuin et Wanzoul).

Les versants mosans constituent une entité paysagère distincte par rapport aux vallées du parc naturel dont les villages de crêtes forment la transition.

Morphologie des vallées et sites d'implantation des villages

Le relief et la pente jouent un rôle majeur dans le parc naturel, dont la logique se structure principalement autour des deux vallées qui entaillent le plateau hesbignon de manière atypique. Une première entrée d'analyse est donc le type de site par rapport à la vallée (crête, tête de vallon, vallée plus ou moins encaissée…) et la manière plus spécifique dont le bâti s'y est implanté.
L'encaissement de la vallée déterminera l'importance des pentes.

On distingue :

- **les villages de crêtes ou de tête de vallon** : Ciplet, Ville-en-Hesbaye, Tourinne, Hannêche, Waret, voire Burdinne (partie ouest), Wanzoul, Vissoul, Couthuin, Lamalle, Oha… où les pentes sont faibles ou quasi nulles. La faible déclivité y rend le paysage relativement banal par rapport aux autres villages du parc naturel.
- **les villages des vallées faiblement encaissées ou de haut de versants** : Moxhe, Avennes, Braives, Latinnes, Lamontzée, Héron, Lavoir-Ferrières, Longpré, Vinalmont, Bas-Oha, Antheit...
  Les pentes y sont faibles à modérées.
- **les villages de sites de vallées fortement encaissées** : Hosdent, Fallais, Pitet, Fumal, Huccorgne, Moha, Marneffe, Oteppe…
  Dans ces vallées, on distingue plus clairement les hauts et les bas de versants. Les pentes sont généralement fortes dans les bas de versants, même si les villages débordent parfois dans la vallée et sur les hauts de versants. Le paysage est généralement d'intérêt : l'encaissement amène des paysages variés, les pentes fortes amènent de la végétation, le relief offre l'opportunité de points de vue.

Intégration du bâti

Les pentes modérées et fortes amènent généralement **des soucis d'intégration du bâti**. Alors que le bâti traditionnel s'accommode plus volontiers des contraintes du relief, les nouvelles techniques de constructions ont parfois tendance à importer des modèles et des images d'ailleurs, au risque de modeler le relief pour qu'il s'y soumette :

- grandes hauteurs sous corniches du côté bas de la pente,
- rampes d'accès dans les talus et modifications importantes du relief du sol,
- constructions au-dessus du talus, créant des volumes dominants, déséquilibrant le profil de la rue,
- reculs importants par rapport aux constructions traditionnelles, souvent implantées à l'alignement,
- mauvaise gestion des arrières de constructions (volumes secondaires, terrasses…), donnant des vues peu esthétiques…

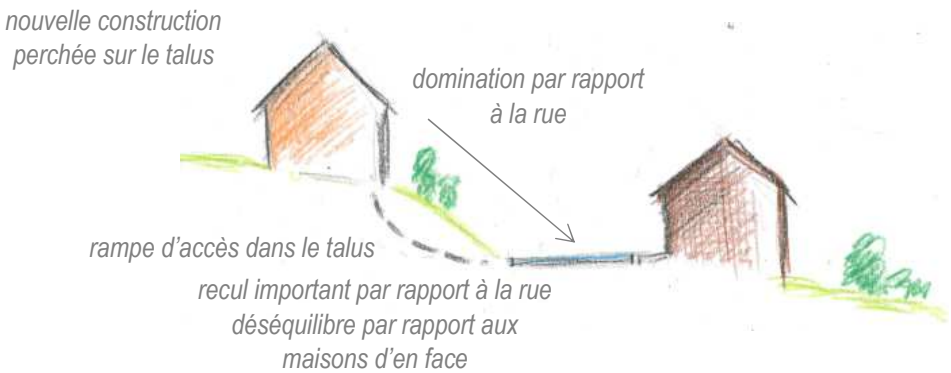

Ensemble de constructions à Latinnes - Hosdent, implantées dans le talus, en recul et en surplomb, induisant un important déséquilibre entre les deux côtés de la rue, renforcé encore par l'effet multiplicateur de l'ensemble (photo Google Street view)

Corollairement au bâti, l'urbanisation dans les sites en pente modérée ou forte peut entraîner des **difficultés d'organisation du stationnement des véhicules**. Les rues sont souvent étroites. Les constructions intègrent des garages, des car-ports, des terrasses pour le stationnement. Des modifications du relief sont opérées. Des plates-formes sont parfois aménagées à côté ou en face des maisons.

Mise en valeur ou appropriation des vues

Là où les pentes sont fortes, les vues sont potentiellement intéressantes et des belvédères peuvent être aménagés pour les apprécier. Ces **points de vue** ne sont pas toujours suffisamment aménagés : pas de possibilité de stationner, pas d'espaces pour les modes doux, mur de végétation masquant la vue, mauvaise gestion des constructions et des

plantations qui finissent par masquer les vues et se les approprier.

Chemins creux

Les chemins creux constituent un élément spécifique des pentes modérées et faibles. Ils constituent souvent un passage entre le haut et le bas du versant. Ce sont des microcosmes boisés intéressants dans le paysage et pour la biodiversité. Ils sont à ménager pour leur beauté et leur intérêt intrinsèques, pour leur place dans le maillage écologique, mais également parce qu'ils jouent un rôle de sas, de **transition entre le plateau et les vallées**, entre deux ambiances paysagères différentes. Ce sont des lieux de mise en scène et de découverte des vallées.

Morphologie de la vallée

La morphologie de la vallée conditionne la qualité du paysage.

La Burdinale est étroite, tandis que la Mehaigne est plus large. Dans une vallée au fond étroit, les vues sont plus difficiles à ménager, d'autant plus que la végétation des rideaux de bord de route et des plantations de peupliers tend à refermer le paysage. La plaine alluviale de la Mehaigne laisse davantage d'espace pour une valorisation en prairies, ce qui préserve de plus vastes paysages.

La Mehaigne se caractérise par de **nombreux méandres entre Latinne et Moha**. Ils apportent de la diversité dans les paysages, créent des surprises et des « appels » dans les cheminements, délimitent des sous-espaces aux ambiances multiples et aux identités diverses.

Le lien à l'eau

Les rivières (Burdinale, Mehaigne, voire leurs ruisseaux affluents) constituent **le fil conducteur de ce parc naturel**. Il est donc intéressant de noter les liens plus ou moins affirmés des villages par rapport aux cours d'eau. Ces derniers peuvent constituer un élément très présent, déterminant dans l'ambiance du lieu, tandis qu'ailleurs, ils ne représentent qu'un simple fossé.

Assez logiquement, les sites de têtes de vallon ou de hauts de versants dont le relief est peu marqué témoignent moins de la présence de l'eau, tandis que les vallées plus encaissées accueillent généralement des rivières plus larges et plus présentes dans le paysage. Par ailleurs, l'organisation du village de part et d'autre du cours d'eau et parfois les éléments de patrimoine, tels que les moulins, les douves, les ponts, les biefs… offrent une plus grande proximité.

La morphologie des vallées induit elle-même le lien à l'eau dans le paysage : les vallées fermées et étroites sont très marquées par la présence du cours d'eau, par le relief qu'il a généré, tandis que les vallées ouvertes se marquent surtout par l'occupation du sol de leur plaine alluviale : zones humides, prairies, végétations et alignements d'arbres, comme c'est le cas dans la haute Mehaigne.

L'un des enjeux de la charte paysagère du parc naturel est de poursuivre la mise en valeur des cours d'eau et des éléments liés à l'eau, pour mieux matérialiser ce fil conducteur. Cela peut aller de la signalétique au réaménagement du patrimoine, en passant par la mise en valeur de l'eau par les sentiers ou des accès aux berges.

La cohésion du village

Certains villages sont relativement compacts, d'autres sont beaucoup plus étalés. Certains se caractérisent également

par une sous-organisation en hameaux ou « écarts » (groupes de maisons et/ou de fermes implantées historiquement à l'écart du village ou du hameau paroissial).

Quant au bâti récent, soit il s'intègre dans le tissu, où il remplit les dents creuses et les intérieurs d'îlots, soit il constitue des **extensions bien identifiables mais dont l'impact paysager peut être marquant**.

Les développements récents, sous la forme de lotissements, constituent généralement des ensembles établis en rupture avec le cœur du village (lotissement avec création de voirie sur les hauts de Marneffe, successions de villas 4 façades sur les hauts de Braives), parce que le type d'implantation, les volumétries, les matériaux, voire l'aménagement du jardin ne s'inspirent pas des pratiques bâties traditionnelles du village et reprennent des modèles banalisés non locaux. Ces ensembles présentent peu d'intérêt pour le paysage du parc naturel, ils visent davantage à répondre à des besoins fonctionnels (logements fonctionnels, bien accessibles, clés-sur-porte…). De tels ensembles sont à éviter dans les zones très visibles dans le paysage, fréquentées par les visiteurs dans les accès au parc naturel, sensibles du point de vue du patrimoine. Idéalement, des formes contemporaines qui respectent les caractéristiques urbanistiques traditionnelles (gabarits, teintes, implantation) devraient être expérimentées.

Les versants mosans sont particulièrement marqués par l'urbanisation, d'autant plus lorsqu'on se rapproche des sites d'industrialisation et des pôles urbains. Les noyaux anciens ont été progressivement urbanisés par remplissage des parcelles, des intérieurs d'îlots et par urbanisation interstitielle en ruban. Des villages comme Couthuin ou Antheit sont devenus des entités très étirées, dont la structure n'est pas facilement perceptible. Ils conservent de nombreux intérieurs d'îlots non bâtis.

Les villages compacts sont souvent bien préservés des nouvelles urbanisations.

Dans les villages aérés, les intérieurs d'îlots ou espaces intra-villageois présentent un enjeu important car ces espaces ouverts dans le cœur des villages, généralement végétalisés, participent souvent à leur caractère spécifique. L'urbanisation de ces intérieurs d'îlots peut donc changer considérablement l'ambiance rurale de ces villages (ex. Waret-l'Evêque).

Pour certains villages-rues établis en bas de versant, on a vu comme à Moxhe, à Avennes ou à Braives des urbanisations nouvelles qui se développent le long de rues parallèles, généralement supérieure et dominantes par rapport au village. Ces nouvelles habitations recherchent des vues intéressantes mais sont elles-mêmes particulièrement visibles dans le paysage.

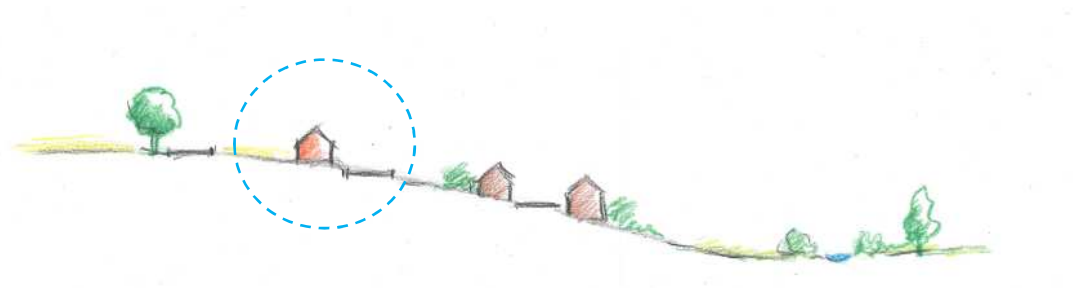

Les matériaux

Les matériaux traditionnels employés pour les constructions caractérisent les villages. Ces matériaux sont fonction de la nature géologique du sous-sol, de l'exploitation proche de carrières, de l'amplitude des vallées où l'érosion a révélé les roches sous-jacentes.

Les briques sont généralement employées dans les villages de crêtes et de têtes de vallon, où la pierre n'est pas accessible et la couche de limons épaisse. Les grès (localement les schistes) sont assez présents dans la haute Mehaigne, tandis que le calcaire est caractéristique des régions de Huccorgne, Moha, Wanzoul, Héron ou Lavoir. Grès et calcaires sont présents dans la basse Burdinale.

Les **ensembles homogènes de maisons en pierres ou en briques traditionnelles** offrent souvent un intérêt du

point de vue urbanistique et d'ambiance paysagère dans les villages. Il s'agit de les mettre en valeur.

Les nouvelles constructions devraient tendre à davantage **respecter les principes des matériaux anciens** : il ne s'agit pas de construire en pierre, mais de s'inscrire dans les palettes chromatiques inspirées des matériaux traditionnels. Des interventions contemporaines peuvent, en jouant sur les contrastes, dialoguer avec ces matériaux. Par contre, des couleurs criardes (briques rouges), ou encore de mauvaises imitations (pierre inappropriée, mauvais appareillage de la pierre…) peuvent dénoter dans l'ambiance urbanistique générale du village.

Le rôle du village dans le parc naturel

En fonction des caractéristiques notées dans le village, un critère de positionnement par rapport à la structure générale du parc naturel est également avancé. Il pourra s'agir :

- de villages disposant **d'atouts touristiques majeurs** qui constituent des lieux d'attraction pour les visiteurs, ou des lieux qui constituent la notoriété du parc naturel : jardin de Pitet, château féodal de Fallais, ou de Moha, village de saule et Cour de justice de Hosdent, centre touristique de l'Hirondelle à Oteppe, ou plus modestement, camping de Moha. Des sites patrimoniaux comme l'église et le château de Fumal, ou encore la butte St-Sauveur sont à ranger dans cette même catégorie, de même que la Maison du Tourisme et du Parc naturel à Burdinne.
- de villages disposant d'un minimum de commerces de proximité, permettant un **support fonctionnel** pour les visiteurs et les habitants (Ciplet, Braives, Moha…).
- de villages constituant des **centres administratifs** et qui sont donc des lieux de référence de l'entité (Burdinne, Braives, Couthuin…).
- de villages qui constituent des portes d'entrée vers le parc naturel, des zones de transitions par rapport aux accès extérieurs. Ces derniers sont souvent bien accessibles, traversés ou longés par des grands routes. L'un des enjeux majeurs pour leur devenir est le traitement des abords de grand routes et les activités qui peuvent y être autorisées (PME, commerces…).

Les campings et autres villages résidentiels ne paraissent pas poser de problèmes importants d'intégration urbanistique dans le parc naturel, même pour la zone de l'Hirondelle à Oteppe qui est pourtant très vaste. Leur localisation spécifique et les aménagements immédiats semblent garantir leur bonne intégration. On note donc de telles zones à Oteppe, mais aussi à Marneffe (petit village résidentiel) et à Moha (camping en fond de vallée).

Les liens entre la structure écologique et le paysage

La structure écologique et la qualité paysagère vont souvent de pair, parce que les éléments végétaux apportent une variété visuelle. Elle est donc digne d'intérêt à plus d'un titre.

Les grands éléments boisés, notamment les versants, apportent la structuration visuelle du paysage. Ils marquent les vallées encaissées. Dans la vallée ouverte, on a vu que les zones plus humides de la plaine alluviale sont soulignées par une occupation du sol plus « verte » (prairies humides, végétation, alignements…), toutes en contraste par rapport aux openfields cultivés qui les entourent. Autour des villages, les haies, les anciens vergers, les bosquets, les chemins creux… constituent autant d'éléments qui apportent un « plus » tant sur le plan du paysage que de la biodiversité.

La cartographie détaillée de la structure écologique principale constitue donc une base intéressante pour le repérage des éléments végétaux d'intérêt paysager.

3. ANALYSE DESCRIPTIVE À L'ÉCHELLE DU PARC NATUREL

LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL

Une carte générale du parc naturel reprend, en guise de synthèse, les principaux éléments structurants. Cette carte permet d'avoir une idée globale du territoire concerné, de mieux comprendre son fonctionnement, sa lisibilité et sa cohérence.

Les éléments structurants sont à la fois des pôles d'intérêt, des axes de déplacements ou des sous-ensembles spécifiques. Des enjeux globaux peuvent être associés à ces différents éléments.

LES PÔLES ET SITES STRUCTURANTS ET/OU D'INTÉRÊT

Parmi les éléments qui structurent le territoire, on note principalement les équipements et commerces qui constituent des supports fonctionnels pour sa bonne organisation.

Support fonctionnel : commerces de proximité

Les commerces sont relativement peu présents dans le périmètre actuel du parc naturel. L'armature commerciale est surtout présente dans les grands pôles urbains proches, notamment à Wanze qui joue rôle de relai pour le territoire du parc naturel et de centralité secondaire intermédiaire avec la ville de Huy.

On note la présence de petits supermarchés en périphérie du parc naturel (Bierwart, Burdinne, carrefour de Braives). Des petites supérettes ou quelques commerces de proximité, tels que boulangeries, boucheries, pharmacies… existent également encore dans quelques villages. Leur pérennité n'est malheureusement pas assurée en milieu rural.

- → Les commerces de proximité peuvent constituer un support fonctionnel intéressant, tant pour la qualité du cadre de vie des habitants du parc naturel, que pour le soutien au tourisme. Ils ne sont cependant viables que s'ils peuvent être localisés de manière à profiter des flux de passage. Ainsi, une supérette à Oteppe se situe le long de la grand-route et à proximité du L'Hirondelle, largement fréquentée en saison.
- → A contrario, la localisation des commerces le long des grands axes est une tentation qui peut s'avérer délicate en termes d'aménagement du territoire, car elle entraîne une banalisation paysagère le long des grands-routes (ex. RN643 à Longpré) et une délocalisation de petits commerces initialement situés dans les cœurs de vie des villages.

Notons également qu'il existe quelques établissements horeca (gîtes ruraux, restaurants) répartis de manière diffuse dans le territoire du parc naturel. Ils ne sont pas repris sur la carte.

- → Ces établissements sont limités et assez peu visibles sur le terrain. On ne trouve pas, à notre connaissance, de lieu d'accueil renommé s'adressant à un large public, sur le mode d'une brasserie (comme à Floreffe, Maredsous, Mariembourg…) proposant quelques produits phares « du terroir » pour rassasier le promeneur ou le curieux en fin de journée, dans un cadre remarquable. La « Franche Taverne » (village du saule) pourrait-elle jouer ce rôle ? Ses heures d'ouvertures sont limitées.

Principaux équipements collectifs

Les équipements collectifs (écoles, centre sportif, administrations, salle de village…) constituent souvent des lieux de référence pour les habitants dans les villages. Ils offrent des lieux de rencontre et de sociabilité. De par leur volumétrie et leur forme architecturale spécifique, ils sont aussi des repères dans la structure bâtie.

Nous avons repris sur la carte les principaux d'entre eux.

Les églises pourraient également jouer ce rôle. Elles n'ont pas été reprises sur la carte. Du point de vue de cette étude, elles constituent autant, sinon davantage, un repère paysager que fonctionnel.

Si les équipements sont avant tout destinés au service des habitants, ils peuvent néanmoins aussi répondre aux besoins des visiteurs, par exemple lors de manifestations événementielles.

Espaces publics de référence

Les places publiques significatives ou les espaces verts aménagés pour les jeux ou la détente constituent des éléments intéressants dans l'organisation et la vie des villages. Ils offrent eux-aussi des lieux de rencontre et de sociabilité. Ils sont également des lieux de référence et d'identité, voire de mise en valeur du patrimoine bâti.

La place du village matérialise son centre. C'est idéalement autour de ces places que se regroupent les équipements et les commerces.

On note la présence de quelques places significatives dans le périmètre du parc naturel, comme à Moha par exemple. Certaines ont déjà bénéficié d'un bel aménagement, comme à Marneffe ou à Burdinne. Dans beaucoup de villages, il n'y a pas vraiment de « belle place » ; ce sont de simples élargissements de carrefour ou abords d'équipements. La configuration des lieux, le relief ou l'étroitesse de la vallée, n'a pas toujours permis le dégagement d'espace suffisant, mais le phénomène s'observe aussi dans des villages de crête ou de tête de vallons.

→ Dans le contexte d'un parc naturel, soulignons donc l'importance multiple des places comme lieux fédérateurs pour les habitants, comme lieux d'accueil des visiteurs et d'interrelation avec les villageois, comme lieux repères par rapport à l'extérieur.

Outre les places en tant que telles, les espaces publics sont aussi des lieux de détente aménagés avec des bancs, des jeux pour enfants, parfois des petits terrains de sports. Plusieurs espaces publics de verdure et de détente ont été aménagés. Ils participent à l'aménité du parc naturel et répondent à des fonctions diverses. A Fallais, à Fumal et à Braives-gare notamment, des zones de détente et pique-nique ont été judicieusement aménagées en bordure immédiate du RAVeL, accueillant également les touristes de passage. Des aménagements écologiques à caractère pédagogique ont été réalisés à la gare de Braives (nichoir à insectes, vergers d'essences anciennes). A Fumal, l'espace permet une pause en contrebas de l'ensemble d'intérêt constitué par le château et l'église. A Huccorgne, un petit espace en bord de Mehaigne accueille un terrain de pétanque, et malheureusement un parking. Son aménagement est annoncé dans le cadre de programme de développement rural de la Commune de Wanze.

→ Dans l'optique d'un tourisme diffus, la présence d'espaces verts de détente est indispensable pour l'accueil des visiteurs. Elle constitue aussi un lieu de rencontre possible avec les habitants. L'articulation au RAVeL est une bonne stratégie. Ces lieux constituent aussi potentiellement des sites où les berges des cours d'eau pourraient être remises en valeur et en évidence, pour renouer davantage le contact avec l'eau.

→ L'aménagement des espaces publics doit être réalisé avec un même langage (un même style) sur l'ensemble du parc naturel, pour renforcer la cohérence du territoire.

Atouts touristiques et/ou patrimoniaux

Outre le cadre paysager général du parc naturel, les « attractions touristiques » qui ponctuent son territoire organisent son fonctionnement et son identité. Ces atouts ne sont pas ici des lieux de tourisme de masse, à l'exception peut-être du centre de vacances l'Hirondelle, voire du camping de Moha, qui restent toutefois discrets dans le paysage. Les autres sites relevés comme tels sont des lieux de patrimoines remarquables : châteaux féodaux de Fallais et de Moha,

ensemble bâti de l'église et du château de Fumal, Ferme de la Tour à Burdinne… Certains sont visitables, font l'objet d'animations ponctuelles ou récurrentes, d'autres peuvent juste être admirés de l'extérieur. Le jardin des plantes de Pitet et le village du saule de Hosdent sont également cités. La butte St-Sauveur est moins connue et moins spectaculaire. Elle constitue néanmoins une curiosité géologique d'intérêt. La Ferme de la Tour de Burdinne est d'autant plus à mentionner qu'elle accueille la Maison du Tourisme et la Maison du Parc naturel. A plus petite échelle, ce sont aussi des éléments ponctuels de patrimoine significatifs comme les moulins à aube, remis en état de fonctionnement à Fallais ou à Ville-en-Hesbaye.

- → Ces atouts touristiques méritent valorisation. Certains ont été créés/rénovés dans un but pédagogique, comme le village du saule à Hosdent, le jardin des plantes à Pitet ou encore la Ferme de la Tour à Burdinne. D'autres constituent des richesses patrimoniales et historiques, parfois portées par une mobilisation de nature associative (comme les ruines du château de Moha). D'autres ne sont malheureusement que peu accessibles ou non encore suffisamment valorisés. Une mise en réseau de ces sites permet de les mettre en valeur (circuits de promenades, fléchage, indications complètes sur site internet…), tandis que sur site, des panneaux explicatifs ou des « QR codes » peuvent informer les visiteurs. En termes paysagers, il s'agit de dégager les vues pour pouvoir apprécier ces sites depuis les axes structurants fréquentés par les visiteurs, avec un balisage adéquat attirant l'attention.
- → Ces atouts sont à diversifier et à accompagner de lieux d'accueil (horeca…), comme évoqué précédemment.

Certains sites ont été évoqués comme aménagements en cours (moulin de Ferrières).

Ensemble bâti d'intérêt

Outre les monuments et bâtiments remarquables, la qualité de patrimoine est aussi à rechercher plus modestement dans l'habitat traditionnel. Nombre de petites maisons rurales présentent un intérêt, ont été bien conservées et bien restaurées. C'est aussi l'ensemble de ces constructions d'intérêt qui, à l'échelle urbanistique, crée des quartiers méritant le détour, par leur harmonie générale et l'ambiance urbanistique qui en émane.

- → L'enjeu pour ces ensembles bâtis est à la fois d'assurer une plus grande maîtrise urbanistique sur les permis d'urbanisme dans ces lieux spécifiques et aux abords de ceux-ci, pour maintenir et renforcer cette unicité.
- → Il est aussi de proposer, par l'aménagement des espaces publics dans ces lieux spécifiques, une meilleure mise en valeur de ce patrimoine et une cohérence globale intercommunale des aménagements réalisés. Tout comme sur la carte, ces lieux sont identifiés par une même légende, le visiteur pourra les repérer sur le terrain.

Exploitation de carrières et merlon

Dans un parc naturel, le paysage n'est pas mis sous cloche et les activités humaines doivent pouvoir se poursuivre. Le périmètre du parc naturel Burdinale – Mehaigne englobe en son sein de vastes zones de carrières de calcaire. Les excavations et les installations associées modifient sensiblement le paysage, tandis que l'activité génère bien des nuisances pour les riverains (bruits, vibrations, poussières, trafic des camions…). Pour tenter de minimiser ces nuisances, des merlons arborés sont placés en tampon entre les villages et les lieux d'excavations, mais ils modifient eux-aussi sensiblement le paysage. Ainsi, on a vu comme à Wanzoul, les vues longues vers le parc naturel vont progressivement se refermer et isoler ainsi visuellement le village du reste du territoire.

- → L'activité extractrice fait historiquement partie du parc naturel. Son interprétation peut également constituer un atout qui pourrait être valorisé davantage dans l'information diffusée aux visiteurs et aux habitants. Par ailleurs, le matériau extrait ne pourrait-il être lui-même davantage mis en valeur dans les aménagements des espaces publics par exemple, participant ainsi lui aussi à l'identité et à la cohérence du territoire ?
- → Les sites d'anciennes extractions enrichissent potentiellement le paysage et peuvent venir renforcer le maillage écologique et la spécificité de la biodiversité. Ils pourraient même ponctuellement constituer des lieux à valoriser pour le loisir.

Cours d'eau

Les cours d'eau, nichés au creux de vallées parfois assez encaissées, sont un fil conducteur incontestable pour l'organisation du territoire du parc naturel. Ces cours d'eau structurants, ce sont surtout la Mehaigne et la Burdinale, car les autres ruisseaux (Fosseroule, ruisseau de Lavoir…), sont bien moins présents dans le paysage. C'est la combinaison des rivières et de leurs vallées qui crée l'intérêt et la spécificité du parc naturel, dans une vaste Hesbaye aux openfields quelque peu monotones, tant en termes de paysages que de biodiversité.

Par ailleurs, on le sait, l'élément eau anime le paysage, en augmente l'attrait et la qualité.

- → Si à certains endroits, les rivières sont bien visibles, à d'autres, elles restent trop discrètes. L'eau et les berges sont alors peu mises en valeur. La valorisation du patrimoine lié à l'eau, comme les moulins, les biefs, les ponts, etc, est par contre gage d'un renforcement de la cohérence.
- → Les plaines alluviales des rivières sont largement inondables dans le territoire du parc naturel. Si le fond de la vallée de la Burdinale est relativement épargné (aléa faible), la plaine ouverte et large de la Mehaigne est soumise à un aléa fort sur pratiquement l'ensemble de son parcours au sein du parc naturel. Quelques sites urbanisés et urbanisables sont touchés par ces zones d'aléa. Les crues des rivières, si elles représentent des contraintes à l'occupation du sol, sont aussi un atout pour la qualité du paysage et de la biodiversité, assurant le maintien et la réalimentation régulière de zones humides dans la plaine alluviale.

La Traversine (RAVelL)

Le parc naturel bénéficie de la présence d'un RAVeL, aménagé sur l'ancienne ligne SNCB 127 Hannut-Wanze. La « Traversine » est aménagée depuis Hannut jusqu'à Huccorgne. Plus au sud, l'activité des carrières impose le maintien de la voie ferrée, même si actuellement les trains n'y circulent plus. Cet itinéraire accessible aux promeneurs à pied comme à vélo serpente agréablement le long des méandres de la Mehaigne, laissant découvrir des portions de la vallée qui ne sont pas accessibles en voiture. L'itinéraire est largement fréquenté, tant par des promeneurs en famille que par des sportifs.

Comme évoqué antérieurement, plusieurs espaces verts publics ont été implantés le long du RAVeL, offrant aires de repos, de pique-nique, jeux pour enfants, voire équipements sportifs ou sensibilisation écologique.

- → La Traversine est un atout majeur du parc naturel. C'est une épine dorsale pour la vallée de la Mehaigne. Depuis cet axe de découverte, les atouts majeurs de la vallée sont à signaler, comme c'est déjà le cas pour le village du saule à Hosdent. Les itinéraires secondaires vers les sites d'intérêt sont à baliser. Les sites majeurs doivent pouvoir être mis en scène depuis le RAVeL : ainsi, le château de Fallais n'est pas visible alors qu'il jouxte la voie.
- → Des aires de stationnement existent à proximité du RAVeL (Huccorgne), tandis que d'autres sont en projet (ancienne gare d'Avennes). Elles gagneraient à être aménagées près de lieux habités et pas dans des sites trop isolés, sauf si la fréquentation devient importante.
- → Cet itinéraire majeur est à mettre en relation avec le reste du réseau RAVeL, et donc à prolonger vers la Meuse, tout en garantissant la sécurité des usagers.

La RN652 dans la vallée de la Burdinale

Pas de RAVeL en Burdinale : c'est une route régionale qui constitue l'artère principale et l'itinéraire de découverte de cette vallée plus étroite et très encaissée. Assimilée aux rues du village à Burdinne, la RN652 prend un caractère plus rectiligne à partir de Lamontzée et jusqu'à Huccorgne. Les véhicules y circulent vite, les espaces d'accotements sont rares par endroits.

- → La route régionale combine accessibilité aux villages, liaison ouest-est et itinéraire touristique. Elle est étroite et dispose par endroits de peu d'aires de stationnement latérales. Dans les traversées de villages, des maisons sont établies près de l'alignement. Cette route ne permet pas au visiteur de prendre le temps de découvrir la vallée comme elle le mérite. Elle est relativement dangereuse et ne permet pas non plus un accès aisé pour les modes doux. Il n'y a pas de piste cyclable, ni même souvent d'accotement pour les promeneurs.
- → La cohérence entre les indications et les accès vers les villages n'y permet pas une bonne lisibilité du territoire, comme nous l'avons signalé dans l'analyse de Marneffe, par exemple. Depuis la route, on ne localise pas bien où sont les villages, ni les routes latérales qu'il faut prendre pour les rejoindre.
- → Les paysages de la vallée ne sont pas suffisamment valorisés : une bonne partie de la plaine alluviale, plus étroite que la Mehaigne, est plantée de peupliers notamment. Les abords de la route, souvent légèrement en surplomb de la plaine, sont boisés et ne ménagent pas de vues dégagées pour apprécier la vallée. L'ouverture se marque plus en amont, en arrivant à Lamontzée.
- → Si par endroit, on distingue des amorces de sentiers en bord de Burdinale, il n'y a pas d'itinéraire alternatif officiel et complet permettant de parcourir la vallée dans le sens du thalweg. Nombre de propriétés sont privées et l'aménagement d'un itinéraire continu semble a priori délicat. Les lieux d'accueil sont donc nettement moins développés dans cette vallée par rapport à la Mehaigne, hormis la Maison du Tourisme et du Parc naturel et le centre de loisir l'Hirondelle.

Les axes bordant le parc naturel et la chaussée romaine

A peu de choses près, les limites actuelles du parc naturel sont cernées par des routes régionales. Elles sont établies le plus souvent sur les crêtes et les têtes de vallon, qu'elles parcourent résolument en ligne droite. Sur le terrain, elles constituent en quelque sorte les limites de facto du parc naturel. Elles assurent une bonne accessibilité aux villages.

La chaussée romaine forme le maillon nord de ce maillage routier. Son aménagement est particulier : établie en ligne de crête, elle est ponctuellement bordée d'arbres isolés et se repère de loin dans le paysage. La limite nord du parc naturel est bien identifiable.

- → Ces grands-routes assurent une bonne accessibilité au parc naturel et à ses villages. Elles aident à bien le cerner. Elles sont aussi des lieux de passage très fréquentés, des vitrines pour le parc naturel : depuis ces routes, que l'on emprunte pour se déplacer dans ce coin de Hesbaye, on repère des beaux paysages, des panneaux indicateurs, des fléchages… qui donneront l'envie de s'y arrêter ou d'y revenir.
  Ces axes fréquentés sont aussi des lieux recherchés pour les commerces, les PME. Une attention particulière doit être apportée aux implantations d'activités et de bâtiments, afin qu'ils ne détériorent pas cette image positive que véhicule le parc naturel.
- → Là où elles sont établies sur des crêtes, les grands-routes peuvent être des lieux privilégiés pour apprécier une vue vers un large paysage, pour appréhender globalement le territoire du parc naturel. Ces lieux de points de vue méritent un aménagement spécifique, voire une table d'orientation.

Carrefours structurants et sites-vitrines

Les croisements entre ces grands-routes sont des lieux majeurs de la structuration du territoire car ils correspondent à des points de repère importants. Certains de ces carrefours sont en outre des lieux où se sont établis des commerces et des services.

Des sites spécifiques sont à pointer : les sorties d'autoroute, les vues depuis l'autoroute, les vues depuis les grands-routes vers la vallée… sont autant de points-vitrines important à souligner dans les aménagements de mise en valeur du parc naturel.

- Deux sorties d'autoroute sont dans le parc naturel ou en jouxtent les limites. Ce sont des points majeurs d'accueil des touristes. La sortie de Huy-Wanze est intéressante car elle plonge l'automobiliste dans une vallée, à hauteur de Ferrières. C'est potentiellement un site stratégique pour réaliser des aménagements. La

sortie Huy-Braives est sans doute esthétiquement moins propice mais permet un accès facile vers les villages de Braives et la Mehaigne amont.

- Le viaduc d'Huccorgne est une belle vitrine vers le parc naturel. Les panneaux devraient être placés en cohérence par rapport à la vue que l'on distingue depuis le sommet du pont. Certes, le bruit de l'autoroute indispose en partie les habitants, mais placer des écrans sur l'autoroute masquerait une belle occasion d'apprécier un des plus beaux paysages du parc naturel.
- Plus localement, les grand-routes qui contournent le parc naturel viennent « lécher » la vallée, notamment à hauteur du village de Fallais. Ce site pourrait constituer une porte intéressante vers le parc naturel.

LES SOUS-ENSEMBLES PAYSAGERS SPÉCIFIQUES

Cette première approche descriptive du territoire nous amène à proposer à ce stade une lecture de sous-aires spécifiques en fonction du type d'ambiance paysagère constatée, dictée essentiellement par le relief et les grands éléments structurants relevés par l'analyse.

Cette vision est à compléter par les étapes d'analyse qui suivront ultérieurement.

Vallée encaissée de la Mehaigne

La partie encaissée de la Mehaigne est la plus « spectaculaire » à l'échelle du parc naturel. Elle s'étend de Hosdent à Moha, jusqu'au Val Notre Dame.

Le fond de la vallée est large, le plus souvent assez peu boisé. Les versants sont encaissés. La vallée est sinueuse, surtout dans la partie de Fallais, Fumal et Huccorgne. La Mehaigne elle-même se caractérise par un cours méandreux.

Ces caractéristiques confèrent à cette partie du parc naturel une haute qualité paysagère.

Une bonne partie des méandres n'est pas accessible en voiture et ne se laisse pleinement découvrir qu'en modes doux.

C'est aussi dans cette partie du parc naturel que l'on trouve la plus grande part des sites attractifs majeurs (châteaux féodaux, village du saule, jardin de Pitet…).

Vallée encaissée de la Burdinale

En aval de Lamontzée, la Burdinale marque un tournant et traverse sa partie plus encaissée jusqu'à la confluence, à Huccorgne. Les versants sont marqués, tout autant que dans l'aire précédente, mais le fond de vallée est plus étroit. Il est souvent plus fermé par la végétation (peupliers, bords de routes…), ménageant des vues moins longues. La vallée est droite, nettement moins sinueuse. La Burdinale, moins large que la Mehaigne, s'affirme moins dans le paysage.

Le paysage est peu valorisé dans cette partie du parc naturel. Peu de points d'arrêts sont aménagés le long de la voirie, qui est étroite, son caractère rectiligne incite à la vitesse. Elle est assez fréquentée. Elle permet toutefois de parcourir la vallée sur tout ce tronçon. Les vallons secondaires sont souvent privatisés et peu accessibles.

On y note la présence du centre de vacances de l'Hirondelle.

Vallées peu encaissées

Dans les parties amont des vallées de la Mehaigne et de la Burdinale, de même que dans le vallon de Lavoir, les vallées sont plus ouvertes et plus calmes, les versants moins marqués. Le paysage est dès lors un peu moins spectaculaire.

L'urbanisation étend davantage ses villages sur des pentes plus douces de ces vallées et versants. Les villages sont

plus aérés, plus étendus.

Quelques beaux chemins creux sont encore bien conservés. Ils font le lien et la transition entre les crêtes et les vallées.

Bien que ces zones ne constituent pas le cœur du parc naturel à proprement parler, elles forment des transitions paysagères intéressantes accompagnant les vallées plus profondes.

Versants mosans

La carte reprend la limite des versants mosans, que nous situons sur le tige de Couthuin d'une part, et sur celui de Vinalmont et Villers-le-Bouillet d'autre part. Au sud de ces crêtes, le paysage descend vers le fleuve. C'est déjà un autre monde.

Les versants sont souvent assez urbanisés, et les plus pentus sont boisés. Les villages sont très étendus, l'urbanisation s'étire le long des voiries, formant des entités dont la structure est difficile à percevoir. Vinalmont, Antheit se développent jusqu'à Wanze. Couthuin est lui aussi très étendu. L'urbanisation a fait se rejoindre des hameaux jadis distincts.

Plateau et têtes de vallons

Le solde constitue les crêtes et les têtes de vallons. Ce sont les vastes étendues ouvertes, les openfields, caractéristiques du plateau hesbignon. Les paysages sont moins contrastés, mais offrent des vues très dégagées et larges, qui jouent les contrastes par rapport aux vallées. Les itinéraires transversaux passant par les crêtes permettent d'apprécier cette diversité du paysage dans le parc naturel, ménageant des effets de surprise.

Ces paysages de crêtes offrent des respirations. Ils permettent aussi des moments où l'on prend conscience des distances, où l'on émerge, où l'on note les points de repères (alignements d'arbres de la chaussée romaine, éoliennes, cheminées de la centrale de Tihange…). Ou plus localement, les bosquets préservés, les tumuli, les chapelles isolées, les châteaux d'eau et les fermes en bordure des vallons.

Ces vues ouvertes ne sont pas toujours régulières et, là où l'amont des vallonnements prend naissance sur les crêtes, le plateau montre un relief légèrement creusés, en « tôle ondulée ». De telles sous-entités se notent au sud de la Burdinale et du côté de Forseilles, et plus localement au sud de la Mehaigne.

LES LIMITES DU PARC NATUREL

Le schéma qui suit présente succinctement les enjeux et questionnements relatifs à la frange territoriale qui entoure le parc naturel.

Des extensions sont évoquées : le territoire des 4 communes, Villers-le-Bouillet…

Actuellement, les grands-routes constituent des limites visuelles « naturelle » au parc naturel. Les carrefours de Moxhe et de Bierwart sont structurants et dès lors de facto inclus dans le périmètre. La difficulté est que ce territoire s'étend au-delà des limites administratives provinciales.

Waret-l'Evêque et le hameau de Forseilles à Héron forment également un territoire qui pourrait être intégré dans les limites du parc naturel. Waret est implanté sur les sources de la Burdinale ce qui le relie symboliquement à la vallée.

Tourinne-la-Chaussée au nord-est est situé de l'autre côté de la RN64 et est le seul village de Braives qui n'est pas inclus dans le parc naturel.

Les crêtes et versants mosans (Couthin, Bas-Oha, Antheit) pourraient eux-aussi en faire partie, si l'on englobe le territoire rural des 4 communes.

Enfin, les affluents est de la Mehaigne prolongent assez logiquement l'univers paysager du parc naturel.

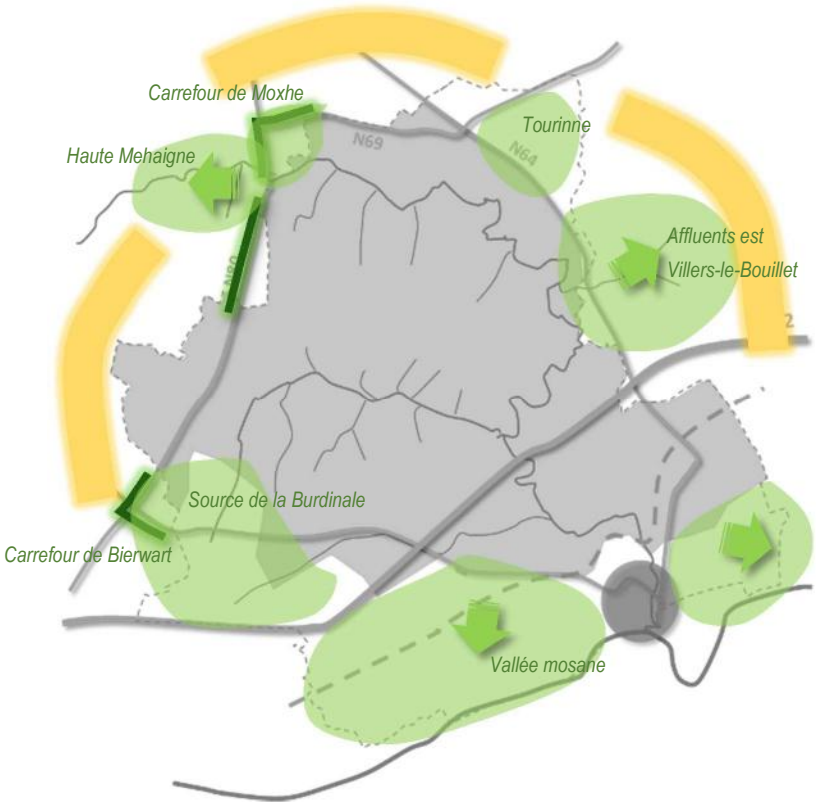

Les « zones tampons » autour du parc : sensibilités paysagères et extensions potentielles

→ La question de l'agrandissement du parc naturel voit donc se superposer deux logiques : celle de l'extension du territoire perçu en fonction de sa cohérence paysagère (prolongement vers des vallées affluentes, encadrement du territoire par les voies structurantes…), et celle du souci de cohérence administrative par rapport aux limites communales (qui rejoint sans doute aussi la volonté d'équité par rapport aux citoyens).

La carte montre aussi que les secteurs du territoire proche qui présentent une sensibilité accrue par rapport au parc naturel : les crêtes qui entourent le périmètre sont des lieux sensibles car les transformations du paysage pourraient être très visibles depuis les points hauts du périmètre (implantations d'éoliennes, de grands bâtiments, boisements…).

→ Une étude plus fine de l'enveloppe de visibilité depuis le périmètre du parc naturel, tenant compte du relief, des masses boisées et bâties et des lieux de perceptions depuis l'espace public ou fréquenté, pourrait aider les gestionnaires du parc à se positionner par rapport à des demandes de réalisation de tels infrastructures ou aménagements. Jusqu'à quelle distance remettre un avis ? Quelle hauteur tolérer en fonction de la distance ? Faut-il donner des directives quant aux teintes, aux écrans permettant d'intégrer les constructions ? En matière d'éoliennes, comment tenir compte du problème de la co-visibilité, ou de la visibilité nocturne des clignotants et de l'acceptabilité de ces équipements en raison de leur impact positif en matière de production d'énergie renouvelable ?